

Les directives techniques pour les PNA

Résumé des directives techniques actualisées pour le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

Août 2025
Groupe d'experts PMA



Préface

Depuis sa création en 2001, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) a joué un rôle essentiel en soutenant les efforts d'adaptation des pays face aux changements climatiques. Ce soutien a permis d'élaborer des directives, des outils et des méthodologies, mais aussi de remettre des directives techniques, de renforcer les capacités et de faciliter l'échange de connaissances.

Après plus de dix années d'application des premières directives techniques, et compte tenu de la possibilité de faire progresser l'adaptation grâce au cadre des Émirats arabes unis (EAU) pour la résilience climatique mondiale et de l'évolution des connaissances scientifiques, le LEG a reçu la mission de mettre à jour les premières directives techniques pour les PNA. Ce travail permettra aux pays de disposer de cadres efficaces et actualisés pour identifier les besoins d'adaptation et mettre en œuvre des stratégies qui renforcent la résilience et réduisent les risques conformément aux cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation (OMA).

Le processus des PNA a été introduit en 2010 dans le but d'aider les pays à identifier leurs priorités à moyen et à long terme en matière d'adaptation. Forts de l'expérience acquise depuis les précédents Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation en 2001, les pays et la communauté de l'aide dans son ensemble ont progressivement renforcé leurs capacités en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation. Cette mise à jour des directives tient compte des dernières découvertes scientifiques, notamment celles du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et s'aligne sur l'objectif mondial en matière d'adaptation. Ce processus a exigé des consultations inclusives avec les Parties, les parties prenantes et des experts tout au long de l'année 2025, de façon à traduire les enseignements communs et des perspectives variées.

Les directives actualisées offrent des orientations plus précises sur la mise en œuvre des PNA, proposent une structure claire pour le contenu des PNA et restent flexibles pour les pays à tous les stades de leur parcours de planification de l'adaptation, qu'ils en soient à entamer leur PNA, à l'actualiser ou à l'exécuter. Le LEG s'engage à aider les pays et les organisations à appliquer efficacement ces directives afin de favoriser une adaptation durable et réussie au climat dans le monde entier.



Adao Soares Barbosa

Président du LEG

Abréviations et acronymes

ACA	Analyse coûts-avantages	LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
ACE	Analyse coût-efficacité	MF	Mécanisme financier de la CCNUCC
AND	Autorité nationale désignée	MHEWS	Système d'alerte précoce multidangers
AR6	Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	NCQG	Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique
BEC	Interaction entre biodiversité, écosystèmes et climat	ODD	Objectif de développement durable
BM	Bilan mondial	OMA	Objectif mondial en matière d'adaptation
BMD	Banque multilatérale de développement	OMM	Organisation météorologique mondiale
CA	Comité de l'adaptation	ONG	Organisation non gouvernementale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Outil S&E PEG	Outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation
CDN	Contribution déterminée au niveau national	PANA	Programmes d'action nationaux pour l'adaptation
CET	Comité exécutif de la technologie	PEID	Petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	PMA	Pays les moins avancés
COP	Conférence des Parties	PNA	Plan national d'adaptation
CPRC	Comité de Paris sur le renforcement des capacités	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
EBT	Évaluation des besoins technologiques	Programme d'appui mondial aux PNA	Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation
EEA	Interaction eau-énergie-alimentation	PTN	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
ESG	Questions d'environnement, de société et de gouvernance	PUP	Prévention, urgence, perte
EW4ALL	Initiative Alertes précoces pour tous (Early Warnings for All)	RBT	Rapport biennal au titre de la transparence
FA	Fonds pour l'adaptation	Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	RSE	Responsabilité sociale des entreprises
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés	S&E	Suivi et évaluation
FRPD	Fonds de réponse aux pertes et dommages	SAP	Système d'alerte précoce
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques	SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
FVC	Fonds vert pour le climat	SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
GF/PCLPA	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	SEA	Suivi, évaluation et apprentissage
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SFN	Solutions fondées sur la nature
GT II	Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SIC	Services d'information sur le climat
IED	Investissement étranger direct	SIG	Système d'information géographique
IFD	Institutions de financement du développement	TAL	Traitements automatiques des langues
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques		

Table des matières

Préface	3
Abréviations et acronymes	4
Section I	6
1. Introduction	7
1.1 Mandat pour la mise à jour des directives techniques pour les PNA	8
1.2 Contexte du processus d'élaboration et d'exécution des PNA	8
1.3 L'adaptation dans l'Accord de Paris et l'objectif mondial en matière d'adaptation	9
2. L'expérience des PMA pour l'élaboration et l'exécution des PNA	11
2.1 Expériences générales	12
2.2 Qu'est-ce qui a fonctionné dans certains PMA ? Enseignements à retenir et bonnes pratiques	13
2.3 Les réactions des PMA et d'autres pays en développement pour la mise à jour des directives techniques	14
3. Les principes directeurs pour l'adaptation	16
4. La gestion des risques climatiques au service des avantages de l'adaptation	19
Section II	25
5. Principales considérations relatives à la conception des directives techniques actualisées pour les PNA	26
5.1 Généralités	27
5.2 Utilisation des résultats de l'AR6 du GT II du GIEC : la fusion de la vulnérabilité, du risque et de la résilience	32
5.3 Analyse des cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation 33 énoncées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5 pour les nouveaux PNA	
5.4 Identification des systèmes connectés afin de promouvoir des approches intégrées	42
5.5 Approche globale des directives techniques axée sur la gestion du flux d'informations entre les étapes	45
6. Contenu recommandé des PNA	46
7. Modules et étapes des directives techniques actualisées	50
7.1 Éléments du processus des PNA et du cycle de la politique d'adaptation	51
7.2 Modules du processus des PNA	51
7.3 Étapes et activités indicatives pour chaque module	53
7.4 Questions transversales	65
Section III	69
8. Comment utiliser les directives techniques actualisées ?	70
Annexes	73
À propos du Groupe d'experts des pays les moins avancés	92

Section I

- Introduction
- L'expérience des PMA
- Les principes directeurs pour l'adaptation
- La gestion des risques climatiques au service des avantages de l'adaptation

1.



Introduction

1.1 Mandat pour la mise à jour des directives techniques pour les PNA

La CMA.5 a prié le LEG de mettre à jour les directives techniques pour le processus des PNA en reflétant les dispositions de la décision 2/CMA.5 (OMA) ainsi que les meilleures données scientifiques disponibles, dont l'AR6 du GIEC.

1.2 Contexte du processus d'élaboration et d'exécution des PNA

La COP 16 a établi le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au titre du cadre d'adaptation de Cancún par la décision 1/CP.16 afin de permettre aux PMA parties d'élaborer et d'exécuter des PNA de sorte à définir les besoins d'adaptation à moyen et long terme et de concevoir puis d'exécuter des stratégies et des programmes propres à y répondre ; elle a également invité d'autres pays en développement parties à appliquer les modalités élaborées pour faciliter les PNA.

Les objectifs du processus des PNA sont les suivants :

- 1. Réduire la vulnérabilité face aux incidences des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience ;**
- 2. Faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les travaux pertinents, nouveaux et en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient.¹**

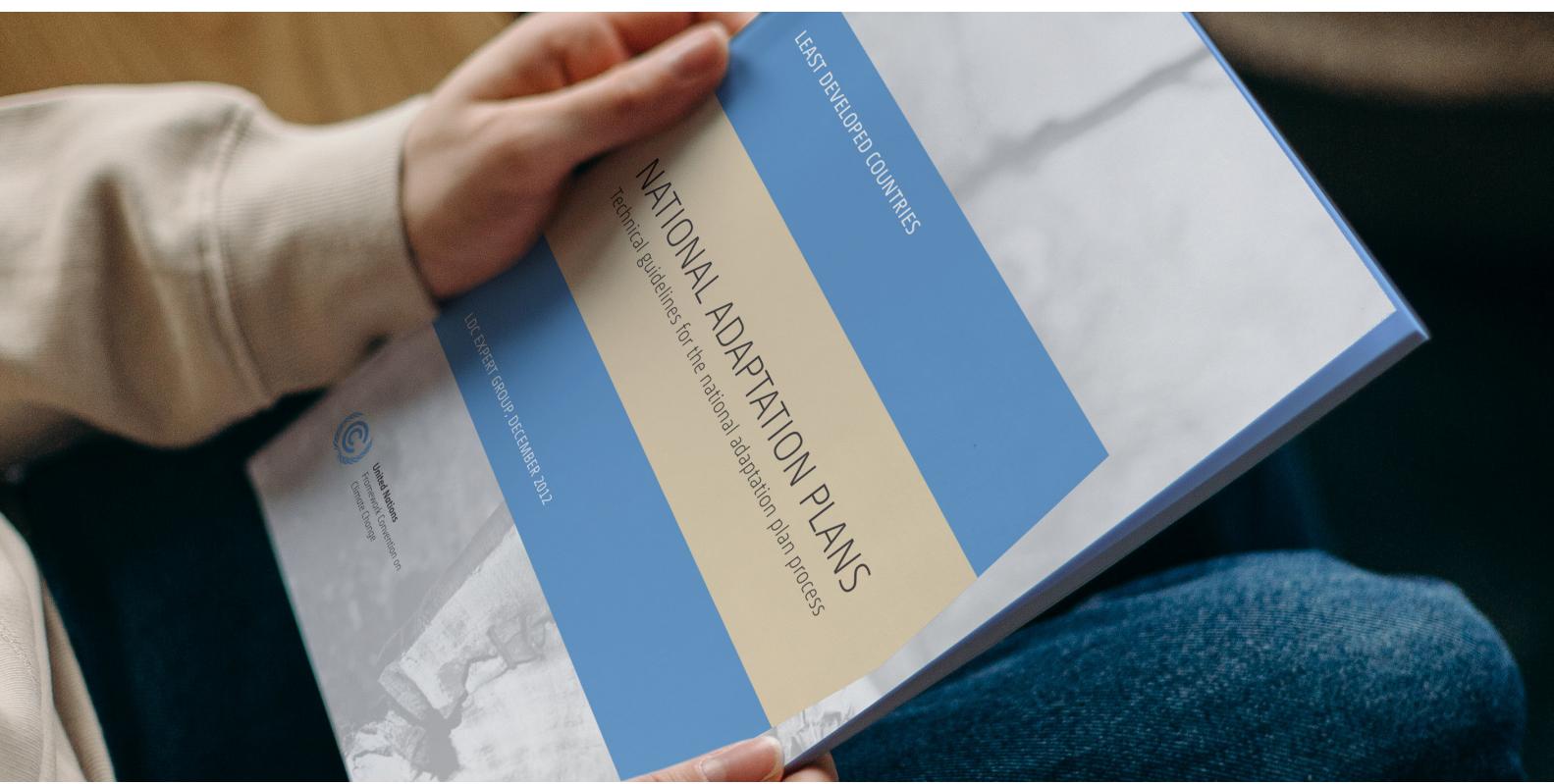
La COP 17 a demandé au LEG de préparer des directives techniques pour le processus des PNA sur la base des lignes directrices initiales destinées aux PMA en vue de l'élaboration de leur PNA et annexées à la décision 5/CP.17. Les directives techniques ont été élaborées en 2012 et ont depuis été complétées par les ressources, développées par le LEG et par diverses organisations, qui s'avèrent pertinentes pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et notamment des outils, des méthodologies et des conseils.

L'élaboration et l'exécution des PNA sont guidées par les principes suivants : garantir un processus continu, progressif et itératif qui ne soit pas de caractère impératif ; faciliter une action maîtrisée et impulsée par les pays ; adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, participative et transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables ; et s'inspirer des meilleurs travaux scientifiques disponibles et des connaissances traditionnelles et autochtones (décision 5/CP.17).

Le financement lié à l'élaboration et à l'exécution des PNA est assuré par le FVC, le Fonds pour les PMA, le FSCC et d'autres canaux. La COP 17 a approuvé l'instrument régissant le FVC, dans lequel les PNA sont identifiés comme faisant partie des plans que le FVC doit financer. La COP 18 a chargé le FEM de financer les activités visant à permettre la préparation des PNA au titre du Fonds pour les PMA et du FSCC pour les pays en développement qui ne relèvent pas des PMA. La COP 21 a demandé au FVC d'accélérer la fourniture de l'appui aux PMA et aux autres parties appartenant aux pays en développement pour l'élaboration des PNA et pour la mise en œuvre ultérieure des politiques, des projets et des programmes qui auront été définis (paragraphe 46 de la décision 1/CP.21).

Le LEG, d'autres organes constitués, les organisations des Nations Unies, les agences spécialisées et d'autres organisations pertinentes, ainsi que les agences bilatérales et multilatérales, y compris par le biais de programmes de soutien, fournissent une assistance technique pour l'élaboration et l'exécution des PNA. Le LEG a créé, en collaboration avec les organisations concernées, le groupe de travail technique sur les PNA, composé de quatre sous-groupes, en vue de faire progresser ses travaux sur l'orientation technique et le soutien apporté dans le cadre des PNA et d'aider à coordonner les activités menées par tous les fournisseurs d'aide.

¹ Décision 5/CP.17, paragraphe 1.



1.3 L'adaptation dans l'Accord de Paris et l'objectif mondial en matière d'adaptation

L'article 7 de l'Accord de Paris a établi l'objectif mondial en matière d'adaptation consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements, en vue de contribuer au développement durable et de garantir une riposte adéquate en matière d'adaptation dans le contexte de l'objectif de température énoncé à l'article 2.

Afin de mieux comprendre, conceptualiser et finalement atteindre cet objectif, les pays signataires de l'Accord de Paris (collectivement appelés la CMA) ont lancé le programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation lors de la 26e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow en 2021, un programme que devaient exécuter l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

Lors de la quatrième session de la CMA en 2023, les Parties ont entamé l'élaboration d'un cadre pour l'objectif mondial en matière d'adaptation de façon à guider la réalisation de l'objectif mondial et orienter l'ensemble des progrès globaux accomplis dans ce domaine en vue de réduire les incidences néfastes, les risques et les vulnérabilités croissants associés aux changements climatiques, mais aussi à renforcer l'action et l'appui en matière d'adaptation.

Lors de la cinquième CMA en 2024, les parties ont adopté le cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, dans le cadre du Consensus des Émirats arabes unis. Ce cadre comprend une série d'objectifs thématiques et dimensionnels pour l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques, ainsi que des éléments sur la nature et les principes de l'exécution du cadre¹. La CMA 5 a également établi un programme de travail biennal Émirats arabes unis-Belém sur l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis au titre du cadre, et les Parties ont donné des orientations sur la structure et les modalités du programme de travail lors de la SB 60.

Le processus des PNA constitue un élément de l'évolution de l'adaptation en vertu de la Convention, au même titre que le processus de préparation et d'exécution des PANA créé lors de la COP 7 en 2001, le Fonds pour les PMA, le LEG et le programme de travail des PMA. Le tableau 1 illustre l'évolution de l'adaptation en vertu de la Convention.

1 Décision 2/CMA.5.

Tableau 1 Évolution de l'adaptation dans le cadre de la Convention (voir Annexe 1 pour une liste des décisions ayant des mandats spécifiques associés aux PNA)

DATE	PRINCIPAUX JALONS
1996 (COP 2)	Communications nationales
2001 (COP 7)	Programme de travail des PMA ; création des PANA, du LEG, du Fonds pour les PMA, du FSCC et du Fonds pour l'adaptation.
2002	Lancement mondial de la préparation des PANA ; première réunion du LEG
2004	Premier PANA soumis en 2004 (Mauritanie)
2005 (COP 11)	Programme de travail de Nairobi ; orientations pour le Fonds pour les PMA sur la mise en œuvre des PANA
2007 (COP 13)	Plan d'action de Bali
2009 (COP 15)	Objectif de mobilisation conjointe de 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020
2010 (COP 16)	Cadre d'adaptation de Cancún : processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA) Comité d'adaptation ; programme de travail sur les pertes et préjudices ; création du FVC
2011 (COP 17)	Directives initiales pour l'élaboration des PNA dans les PMA ; objectifs des PNA ; appui financier et technique ; et rapports ; mandat au LEG pour la production de directives techniques pour le processus des PNA ; instrument directeur du FVC et référence pour soutenir l'élaboration et l'exécution des PNA.
2012 (COP 18)	Publication des directives techniques pour le processus des PNA par le LEG FEM mandaté pour financer les PNA au titre du Fonds pour les PMA et du FSCC.
2013 (COP 19)	Mise en place du mécanisme international de Varsovie et de son comité exécutif Premier NAP Expo à Bonn
2014 (COP 20)	Les PMA et les autres pays en développement parties sont invités à soumettre leurs PNA ainsi que les produits du processus L'outil NAP Central est lancé pour répertorier les PNA et toutes les informations relatives aux PNA
2015 (COP 21)	Adoption de l'objectif mondial en matière d'adaptation ; mise en place des communications sur l'adaptation ; mandat donné au FVC pour accélérer le soutien à l'élaboration et à l'exécution des PNA ; mise en place par le FVC d'un appui à la préparation pour l'élaboration des PNA ; soumission des premiers PNA (Burkina Faso, Cameroun) ; premiers rapports annuels sur l'état d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA par le LEG.
2016 (COP 22)	Soumission de la première communication sur l'adaptation (Argentine)
2018 (COP 24)	Finalisation des directives pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris Première évaluation quinquennale des progrès réalisés dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA Compilation des lacunes et des besoins liés à l'élaboration et à l'exécution des PNA Création du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA)
2019 (COP 25)	Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action sur le genre Création du réseau de Santiago
2021(COP 26)	Création du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation
2022 (COP 27)	Encouragement à doubler le financement en faveur de l'adaptation d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2019
2023 (COP 28)	Conclusion du premier bilan mondial. Adoption du cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale et des cibles thématiques et dimensionnelles de l'objectif mondial en matière d'adaptation ; appel lancé aux Parties pour mettre en place des PNA, des politiques et des processus de planification d'ici 2025 et progresser dans leur exécution d'ici 2025 ; mise à jour des directives techniques des PNA par le LEG ; invitation lancée aux pays développés de partager leurs PNA et leurs stratégies sur l'outil NAP CENTRAL ; lancement de la deuxième évaluation quinquennale des progrès accomplis dans les PNA.
2024 (COP 29)	NCQG pour soutenir l'exécution des CDN, des PNA et des communications sur l'adaptation ; lancement de la feuille de route de Bakou à Belém vers l'objectif des 1300 milliards de dollars US/an visant à augmenter le financement climatique ; mandat pour établir un programme de soutien à l'exécution des PNA ; les PNA sont identifiés comme étant l'un des moyens permettant d'atteindre les cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation.

2.



**L'expérience des PMA
pour l'élaboration et
l'exécution des PNA**

2.1 Expériences générales

Le processus d'élaboration et d'exécution des PNA fait l'objet d'un suivi annuel au moyen des rapports du LEG et du rapport annuel sur l'état d'avancement des PNA. Tous les cinq ans, la COP, par l'intermédiaire du SBI, procède à un examen complet des progrès accomplis, ce qui implique généralement une réunion des experts des Parties visant à tirer des conclusions sur les progrès réalisés. Un deuxième examen de ce type, prévu en 2024, devrait s'achever en 2025. Les PMA et les autres pays en développement parties sont également amenés à partager leurs expériences lors des NAP Expos, d'événements parallèles et d'ateliers sur les PNA. En outre, le LEG a mené en 2024 une enquête auprès des PMA et d'autres pays en développement sur l'utilisation qui a été faite des directives techniques relatives aux PNA. Ces approches et d'autres sources ont livré de nombreuses informations sur l'expérience des PMA, que l'on peut résumer de la manière suivante :

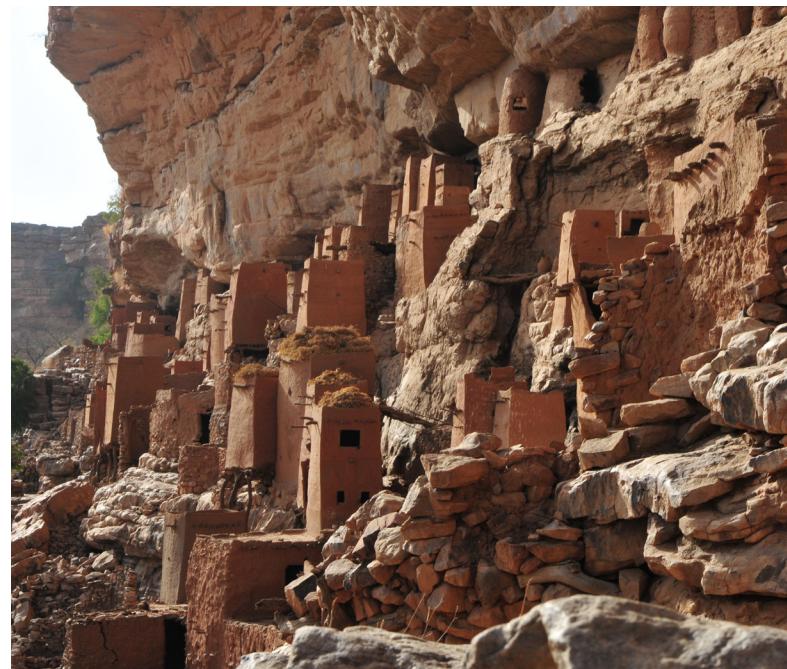
Travail de fond et progrès

- Les PMA ont renforcé leurs capacités institutionnelles et techniques et posé les bases de l'adaptation en préparant et en exécutant des PANA depuis 2001, et leurs expériences en matière d'accès au soutien, de réalisation des évaluations, de planification et d'exécution a contribué à la concrétisation de ces plans d'action. Dans bien des cas, ces travaux préparatoires suffisent pour guider l'élaboration du premier PNA.

Financement et rôle du FVC

- Presque tous les PMA ont pu compter sur le financement du programme d'appui à la préparation du FVC pour faire progresser le processus d'élaboration de leurs PNA. Même si, dans certains cas, plusieurs années ont été nécessaires pour avoir accès à ce financement, les pays ont attendu que leurs demandes de financement soient approuvées pour réaliser des progrès tangibles. Dans les cas où les financements n'étaient pas accessibles, certains PMA ont utilisé des fonds provenant d'autres projets ou sources de financement pour élaborer et soumettre leurs PNA ;
- Les PMA ont rencontré des retards dans l'accès au financement du programme d'appui à la préparation du FVC pour l'élaboration des PNA, et ce pour diverses raisons pouvant aller de la complexité des exigences du modèle de proposition ou des multiples cycles de questions à traiter avant l'approbation de la proposition, aux difficultés liées à la recherche d'un partenaire de mise en œuvre et aux contraintes liées à ce partenaire ;

- La plupart des PMA n'ont pas réussi à faire accréditer des entités nationales d'accès direct dans le cadre du FVC ou du FA, ce qui les a obligés à faire appel à des partenaires de mise en œuvre régionaux ou internationaux qui, quant à eux, sont limités dans le nombre de projets qu'ils peuvent soutenir, certains pays n'ont donc pas été en mesure de s'assurer leurs services ;
- Compte tenu de la nature des contrats liant les partenaires de mise en œuvre et les Fonds, il a été difficile d'amener une certaine souplesse dans le processus et de s'adapter aux paramètres changeants pendant la durée de vie des projets de préparation aux PNA du FVC ;
- Actuellement, l'élaboration d'un PNA n'entraîne pas le financement automatique de l'exécution, ce qui peut avoir réduit la motivation à élaborer rapidement les PNA.



Contraintes liées aux capacités humaines et techniques

- Les capacités humaines dans les PMA étant toujours limitées, il en va de même pour les capacités en matière d'adaptation. Dans certains cas, cela a retardé les progrès dans l'élaboration des PNA ;
- Les réseaux de recherche et d'observation limités dans les PMA ont entraîné une limitation des données à l'appui de l'adaptation. Il s'agit là d'un défi permanent auquel il n'est possible de remédier qu'en investissant davantage dans la recherche et la collecte de données sur la durée.

Évolution de la compréhension et du rôle des PNA

- La compréhension des PNA et du processus soutenant leur élaboration et leur exécution a évolué au fil du temps. Les Parties sont invitées à élaborer leur premier PNA avant 2025. Le processus sous-jacent restera itératif et reposera sur de nouvelles évaluations, planifications, exécutions, et ainsi de suite. L'exécution du PNA désigne l'exécution des politiques, des projets et des programmes identifiés dans le PNA. Actuellement, les PNA sont considérés comme un outil permettant de communiquer les besoins et les coûts qui ont été déterminés pour les mesures d'adaptation et servent à orienter l'exécution.

Intégration et alignement avec d'autres rapports

- En tant que plan national, le PNA doit inclure des activités et des plans d'adaptation à tous les niveaux et échelles pertinents ;

- Les informations relatives à l'adaptation d'un pays sont reprises dans de nombreux autres rapports et documents produits par les Parties à la Convention et à l'Accord de Paris, et il existe une bonne quantité de matériel destiné à aider les pays à harmoniser leurs activités et à rendre compte de l'adaptation, notamment en ce qui concerne l'harmonisation entre les PNA, les communications sur l'adaptation, les CDN, les communications nationales et les RBT.

Objectif mondial en matière d'adaptation

- S'il existe de nombreux points d'entrée pour évaluer, planifier et exécuter l'adaptation, les cibles thématiques récemment adoptées dans le cadre de l'OMA constituent un cadre permettant de s'assurer que tous les domaines thématiques essentiels définis dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris sont correctement couverts.

2.2 Qu'est-ce qui a fonctionné dans certains PMA ? Enseignements à retenir et bonnes pratiques

Voici quelques exemples d'enseignements à retenir et de bonnes pratiques en matière d'élaboration et d'exécution des PNA dans les PMA :

- Les pays qui ont envisagé plusieurs sources de soutien** pour leurs PNA ont réussi à surmonter les difficultés liées au financement de base de l'élaboration des PNA au titre du programme d'appui à la préparation des PNA du FVC ;
- Dans les pays qui ont impliqué plusieurs parties prenantes**, les institutions gouvernementales se sont mieux approprié le PNA que dans les pays où un seul ministère et/ou point focal travaille exclusivement avec le partenaire de mise en œuvre pour l'élaboration du PNA ;
- Les pays qui, au lieu de procéder à de nouvelles évaluations, ont utilisé les diverses informations déjà disponibles** sur les évaluations des dangers, des principales vulnérabilités et des risques climatiques, ainsi que sur les options pour y faire face ont été en mesure d'élaborer rapidement leur PNA, en menant des travaux supplémentaires pour élargir l'élaboration du futur PNA ;
- Certains pays qui ont progressé dans un ou plusieurs secteurs et ont élaboré des plans sectoriels** s'efforcent actuellement d'élaborer un PNA national ;

- Le fait de dissocier l'appui du FVC aux activités préparatoires de l'élaboration du PNA** a aidé les pays à produire un PNA rapidement, car ils ont ainsi évité les retards causés par le processus d'accès à l'appui aux activités préparatoires et les arrangements nécessaires entre le FVC et les partenaires de mise en œuvre avant que les fonds ne soient versés ;
- L'existence d'un mandat formel permet de comprendre clairement les obligations des différents organismes publics** en matière de mise en œuvre des plans d'adaptation et de définir explicitement les groupes vulnérables afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien prioritaire ;
- L'intégration officielle de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification nationale** (par exemple par le biais des processus budgétaires) a permis de progresser dans la prise en compte générale des enjeux liés aux changements climatiques ;
- Certains pays ont mis en place des structures institutionnelles permettant de garantir un accès aux financements en matière d'adaptation et leur utilisation efficace** pour l'élaboration et l'exécution de leurs PNA, notamment par le biais de stratégies de financement, de fonds climatiques nationaux et de programmes spécialement destinés à certains groupes, risques ou thèmes particuliers. Ces structures viennent s'ajouter aux points focaux ou autorités désignés pour les entités respectives du mécanisme financier.

2.3 Les réactions des PMA et d'autres pays en développement pour la mise à jour des directives techniques

Dans le cadre des mesures nécessaires à la mise à jour des directives techniques, le LEG a mené en 2024 une enquête auprès des pays en développement en vue de connaître leur expérience au sujet des directives d'origine publiées en 2012 et des documents complémentaires connexes produits par diverses organisations depuis lors. Les réponses ont montré que 86 % des 29 pays ayant répondu à l'enquête ont utilisé les directives techniques et les ont trouvées utiles pour formuler leur PNA. Voici quelques suggestions que le LEG devrait prendre en considération lors de la mise à jour des directives techniques :

Suggestions générales

- Le renforcement des capacités et la sensibilisation concernant l'application des directives sont essentiels et pourraient prendre la forme d'une formation, y compris une formation en ligne, débouchant sur une certification ;
- La mise en commun des enseignements tirés par les pays et le partage de leur expérience constituent un moyen utile d'apprendre collectivement, notamment en transmettant les expériences aussi bien positives que négatives en matière de planification de l'adaptation ;
- Le fait de transmettre, pour un pays donné, un exemple de PNA idéal établi en appliquant les directives pourrait constituer une référence utile ;
- L'application des directives devrait faire l'objet d'un suivi régulier afin d'identifier les lacunes et les nouveaux points à aborder ;
- Les directives actualisées doivent être simples et succinctes ;
- Leur traduction en d'autres langues sera toujours utile ;
- Il existe de nombreuses questions transversales qu'il est important de mettre en avant, et il serait bon de résumer les informations montrant comment aborder ces questions dans le PNA, notamment pour tout ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que la jeunesse ;
- Il convient de réfléchir à la manière de faire progresser les PNA pour les pays présentant des caractéristiques particulières ;
- Il est tout particulièrement important de recueillir des informations et des enseignements à retenir sur le passage de l'élaboration du PNA à son exécution ;
- Il est nécessaire d'affiner les orientations sur la manière d'évaluer, d'aborder et d'élaborer des stratégies, ce qui constitue une préoccupation croissante pour de nombreux PMA ;
- Il existe de multiples synergies à prendre en considération, notamment entre le changement climatique et la biodiversité, ainsi qu'entre les processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris tels que les communications sur l'adaptation, les CDN, les stratégies à long terme de développement à faibles émissions et les RBT.
- Même s'il peut être plus important d'inclure certains secteurs que d'autres dans le PNA, il serait important d'ajouter de bonnes pratiques et des exemples pour les sept cibles thématiques relevant de l'objectif mondial en matière d'adaptation.

En cours d'évaluation

- Il est nécessaire de disposer de méthodes et d'outils d'analyse des scénarios de changement climatique actuels et futurs qui soient adaptés aux PMA et aux PEID ;
- Voici quelques sujets qui méritent d'être traités plus en profondeur sur le plan technique : des cadres clairs pour mener l'évaluation de la vulnérabilité face aux changements climatiques en termes d'incidences, évaluation des éléments présentant des risques, évaluation de la capacité d'adaptation, détermination des indices de vulnérabilité et développement d'options d'adaptation, méthodologies détaillées sur la sélection des options d'adaptation aux niveaux national et infranational en relation avec la base de ressources et l'état de la technologie dans le pays ou le lieu spécifique.

- Stratégies d'exécution et feuilles de route impliquant des instruments de financement appropriés ;

- L'exécution et le financement doivent couvrir toutes les priorités et interventions en matière d'adaptation définies dans le PNA. Autrement dit, le PNA doit être exécuté sous forme de programme global.

En cours de suivi et d'évaluation

- Les directives devraient faire référence aux paramètres et indicateurs en cours d'élaboration dans le cadre de l'OMA et à la manière dont les PNA peuvent contribuer aux systèmes nationaux de SEA ;
- Les directives devraient favoriser les synergies entre les différents rapports des pays au niveau international.

En cours de planification

- La planification doit tenir compte des lacunes dans le domaine de l'adaptation mondiale et des problématiques régionales ;
- Il est important de reprendre dans le plan le coût lié à l'exécution du PNA aux niveaux infranational et communautaire, ainsi que des informations sur les outils pratiques permettant d'évaluer et de classer les mesures d'adaptation ;
- Les directives actualisées pourraient contribuer à la prise en compte du lien entre les CDN, les plans nationaux de gestion des risques et des catastrophes et l'implication des acteurs non étatiques dans l'exécution, ainsi que d'autres synergies, selon qu'il convient et en fonction des circonstances nationales.

En cours d'exécution



3.



**Principes directeurs pour
l'adaptation**

Dans la décision 5/CP.17, paragraphes 3 et 4, la COP :

- **Paragraphe 3:** Convient en outre que l'action renforcée pour l'adaptation devrait être engagée conformément à la Convention, suivre une démarche impulsée par les pays, soucieuse de l'égalité des sexes, de caractère participatif et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables et qu'elle devrait tenir compte et s'inspirer des meilleurs travaux scientifiques disponibles et, selon qu'il conviendra, des connaissances traditionnelles et autochtones ainsi que des démarches soucieuses de l'égalité des sexes, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et mesures sociales, économiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu ;
- **Paragraphe 4:** Convient que le processus lié aux plans nationaux d'adaptation devrait être de caractère non impératif et éviter de faire double emploi avec les efforts entrepris dans les pays mais faciliter plutôt une action maîtrisée et impulsée par les pays ;

D'autres principes directeurs sont énoncés dans l'AP et dans la décision 2/CMA.5, comme suit :

- **Préambule de l'AP – Soucieuses d'atteindre l'objectif de la Convention, et guidées par ses principes, y compris le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différencierées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales ;**
- **Préambule de l'AP – Reconnaissant aussi les besoins spécifiques et la situation particulière des pays en développement Parties, surtout de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, comme le prévoit la Convention ;**
- **Préambule de l'AP – Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations ;**
- **Article 7, paragraphe 5 : Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et les mesures**

socioéconomiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu.

- **2/CMA.5, paragraphe 13 :** Encourage les Parties, lorsqu'elles mettent en œuvre le cadre pour l'objectif mondial en matière d'adaptation et leurs mesures d'adaptation, lorsqu'elles intègrent l'adaptation dans les politiques et actions socioéconomiques et environnementales pertinentes et lorsqu'elles visent les cibles mentionnées aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus, à prendre en compte, si possible, des approches impulsées par les pays, sensibles à l'égalité des sexes, participatives et totalement transparentes, ainsi que des approches fondées sur les droits de l'homme, et à assurer l'équité intergénérationnelle et la justice sociale, en prenant en considération les écosystèmes, les groupes et les communautés vulnérables, notamment les enfants, les jeunes et les personnes handicapées ;
- **2/CMA.5, paragraphe 14 :** Souligne que les mesures d'adaptation devraient être soutenues, itératives et progressives, tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles et s'en inspirer, y compris grâce au recours à des indicateurs, des paramètres et des objectifs scientifiques, selon que de besoin, aux connaissances traditionnelles, au savoir des peuples autochtones et aux systèmes de connaissances locaux, à l'adaptation fondée sur les écosystèmes, aux solutions fondées sur la nature, aux mesures d'adaptation prises à l'échelle locale et communautaire, à la réduction des risques de catastrophe, aux approches intersectionnelles, à la mobilisation du secteur privé, à la prévention des erreurs d'adaptation, à la prise en compte des retombées positives de l'adaptation et au développement durable.

Le tableau 2 présente les ressources essentielles pour aider les pays en développement et les partenaires de mise en œuvre à renforcer et à prendre en compte ces considérations.

Tableau 2 Ressources développées pour soutenir la prise en compte des principes directeurs dans le processus des PNA

ORGANISME CONSTITUÉ / PARTENAIRE	RESSOURCE	PRINCIPES DIRECTEURS OU POINT D'ATTENTION
LEG et CA (avec le Réseau mondial pour les PNA)	Toolkit for a Gender-Responsive Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans (NAPs) (Boîte à outils pour un processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre) ¹	Conçu pour soutenir les efforts des pays dans la poursuite d'un processus de PNA qui répond aux questions de genre
LEG	Considerations regarding vulnerable groups, communities and ecosystems in the context of the national adaptation plans (Considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le contexte des plans nationaux d'adaptation) ²	Apporte des informations et des conseils techniques aux PMA sur la manière de renforcer les considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le cadre de l'adaptation face aux changements climatiques.
LEG	Strengthening gender considerations in adaptation planning and implementation in the least developed countries (Renforcer les considérations de genre dans la planification et l'exécution de l'adaptation dans les pays les moins avancés) ³	Apporte des conseils sur la façon de renforcer la dimension de genre dans les plans d'adaptation et leur exécution dans les PMA.
CPRC	Guide PCCB pour évaluer les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités pour mettre en œuvre l'Accord de Paris ⁴	Document conçu pour servir de ressource aux pays en développement et à leurs partenaires de mise en œuvre afin d'évaluer les besoins en capacités nécessaires et déterminer les lacunes dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
LEG et CA	Ateliers conjoints, notes techniques et rapports de synthèse ⁵	Le LEG et le CA organisent conjointement des ateliers sur l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre des PNA et sur les approches inclusives pour les PMA et les pays vulnérables. Ces ateliers donnent souvent lieu à des notes techniques et des rapports de synthèse.

1 https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NAP_Gender_Toolkit.pdf

2 <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Considerations%20regarding%20vulnerable.pdf>

3 https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/50301_05_unfccc_gender.pdf

4 https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Toolkit%20FR_FInal.pdf

5 <https://unfccc.int/LEG#reports>

4.



La gestion des risques climatiques au service des avantages de l'adaptation

La gestion des risques climatiques et la gestion au service des avantages de l'adaptation sont deux approches complémentaires, mais stratégiquement différentes de l'adaptation. Ces deux approches conceptuelles ont vu le jour dans le cadre de la planification de l'adaptation aux changements climatiques : la gestion des risques climatiques et la gestion au service des avantages de l'adaptation. Bien qu'elles soient toutes deux essentielles, elles s'articulent autour d'objectifs, de paramètres et de résultats différents.

La gestion des risques climatiques se concentre sur l'identification, la réduction et la riposte à des risques climatiques spécifiques et aux vulnérabilités qui y sont associées. Elle pose la question suivante : *Quelles sont les menaces climatiques les plus graves, qui est vulnérable et comment pouvons-nous réduire leurs incidences ?*

La gestion au service des avantages de l'adaptation se concentre sur l'élaboration d'action de renforcement de la résilience, en particulier en faveur des populations vulnérables, et sur les autres retombées positives qui peuvent en découler. Elle pose la question suivante : *Comment pouvons-nous utiliser l'adaptation pour améliorer les systèmes, le bien-être et les opportunités dans le contexte des changements climatiques, en particulier pour les populations les plus vulnérables ?*

Le tableau 3 propose une comparaison et une réflexion approfondies pour aider à clarifier les fonctions des deux concepts dans le domaine de la politique, de la planification et du financement.

Tableau 3 La gestion des risques climatiques au service des avantages de l'adaptation

DIMENSION	GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES	LA GESTION AU SERVICE DES AVANTAGES DE L'ADAPTATION
Objectif principal	Réduire les pertes et les préjudices associés aux risques climatiques	Améliorer les retombées positives et les dividendes de la résilience
Question centrale	Comment prévenir ou minimiser les dommages causés par les menaces climatiques ?	Comment améliorer le bien-être, les systèmes et les opportunités dans le contexte des changements climatiques ?
Orientation temporelle	Souvent court ou moyen terme (accent sur les risques connus)	Moyen à long terme (perspective à venir et prise en compte des voies garantissant un fonctionnement en toute sécurité)
Exemples d'actions spécifiques	- Infrastructures de protection contre les inondations - Assurance contre la sécheresse pour les agriculteurs - Systèmes d'alerte cyclonique précoce	- Agriculture régénératrice pour accroître la productivité et améliorer la santé des sols - Aménagement d'espaces verts pour rafraîchir les villes, les rendre plus agréables et améliorer la biodiversité - Restauration des écosystèmes, y compris des zones humides pour protéger contre les inondations et améliorer les moyens de subsistance
Paramètres	Pertes évitées, exposition réduite, récupération plus rapide	Amélioration des actifs, de la productivité, de la santé et de l'équité
Modèle de pensée	Éviter le danger (attitude défensive)	Ouvrir de nouvelles possibilités (attitude de développement)
Acteurs typiques	Gestionnaires des risques de catastrophes, services d'urgence, assureurs, ministères concernés	Planificateurs du développement, ministères de la Santé, des Finances, de l'Agriculture, de l'Environnement et autres ministères concernés
Cadre financier	Coût de l'inaction, rentabilité de la réduction des risques	Retour sur financement/soutien fourni, retombées positives, dividendes de la résilience
Rôle de la vulnérabilité	Au cœur de l'analyse des risques - définit les populations les plus touchées	Au cœur de la définition des avantages - garantit l'inclusion et des résultats équitables.

L'approche détermine l'action. Si elle n'est envisagée que comme une réduction des risques, l'adaptation devient un coût à supporter. Mais lorsqu'on la présente en fonction des retombées qu'elle peut apporter (santé, équité, sécurité alimentaire, emplois durables), elle devient un investissement rentable. La planification et l'établissement des priorités diffèrent eux aussi. Les stratégies axées sur les risques tendent à donner la priorité aux régions névralgiques exposées aux aléas et aux mesures de protection à effet immédiat. Les approches axées sur les avantages se concentrent sur le changement transformateur, en particulier dans les secteurs du développement (éducation, énergie, finance).

Pour que la planification de l'adaptation soit efficace, il convient de concilier les deux perspectives. Par exemple, les systèmes de protection contre les inondations (réduction des risques) peuvent servir de parcs communautaires (avantages : loisirs, rafraîchissement, esthétique), comme pour la conception du parc du centenaire de l'université Chulalongkorn à Bangkok. Un autre exemple est celui de l'alerte précoce en cas de sécheresse (risque), qui peut être associée à l'irrigation solaire et à l'accès au marché (avantages : productivité, revenus). Les deux approches doivent s'appuyer sur une compréhension claire de la vulnérabilité, qui permet de déterminer la gravité du risque et l'accessibilité des avantages.

Dans les PNA, le prisme du risque permet de donner la priorité aux populations vulnérables et aux zones géographiques fortement exposées, tandis que le prisme des avantages permet d'aligner l'adaptation sur les objectifs de développement nationaux (par exemple, la sécurité alimentaire, les emplois durables), en veillant à ce que les groupes vulnérables bénéficient des interventions. Ensemble, les deux approches aident les gouvernements à identifier les mesures « sans regrets », c'est-à-dire celles qui réduisent les risques et améliorent les conditions de vie, quels que soient les scénarios climatiques futurs.

L'encadré 1 ci-dessous propose une liste non exhaustive d'avantages et de résultats spécifiques découlant des activités d'adaptation et précise la manière dont ces éléments influencent les fonctions d'adaptation.

Encadré 1.

Pourquoi s'adapter ?

Voici une liste non exhaustive d'avantages et de résultats découlant de l'adaptation face aux changements climatiques, présentés sans ordre d'importance. Chaque point cite plusieurs interventions qui répondent à un besoin d'adaptation particulier ou à une fonction particulière, et qui se traduisent par des avantages quantifiables.

- **Sauver des vies et préserver le bien-être humain :** Pour protéger la vie et le bien-être des personnes.
 - Le projet de gestion de l'érosion et des bassins versants au Nigeria (NEWMAP) a restauré des sites de ravinement et construit près de 60 bassins de drainage, améliorant ainsi le bien-être et la sécurité de plus de 12 millions de personnes dans 23 États du Nigeria.
- **Préserver les moyens de subsistance et le patrimoine :** Pour protéger les moyens de subsistance, la biodiversité, les écosystèmes et le patrimoine culturel de la perte ou de la dégradation permanentes.
 - La préservation des sites historiques de Katmandou au Népal a permis d'économiser plus de 50 millions de dollars US de revenus touristiques par an.
- **Atténuer les effets des phénomènes climatiques extrêmes :** Pour protéger les populations des événements climatiques graves, tels que vagues de chaleur, inondations, sécheresses et tempêtes.
 - Les politiques d'adaptation à la canicule menées par la République de Corée ont permis, grâce à la mise en place de stratégies de refroidissement intelligent, d'éviter 1 milliard de dollars US de coûts de santé et de pertes de productivité liées à la chaleur.
 - Le projet de restauration de Bee Branch Creek aux États-Unis a permis de réguler les crues soudaines du fleuve Mississippi, protégeant ainsi plus de 1100 propriétés et évitant 11,6 millions de dollars US de dommages.
- **Éviter les coûts de remise en état après une catastrophe :** Pour réduire le fardeau économique de la reconstruction après les catastrophes liées au climat en investissant dans des mesures d'adaptation proactives.
 - Au Japon, chaque dollar investi dans un système d'alerte précoce aux typhons a permis d'en économiser 7 en aide d'urgence et en réparation d'infrastructures.
- **Renforcer l'alerte précoce et la préparation :** Pour améliorer les systèmes de prévision, le financement anticipé et les capacités d'intervention rapide en vue d'atténuer les risques climatiques.
- **Renforcer la capacité à faire face aux impacts climatiques nouveaux ou futurs :** Pour renforcer la capacité des communautés, des écosystèmes et des économies à résister aux impacts liés au climat et à se rétablir.
 - Dans le cadre de la restauration des mangroves côtières au Vietnam, un investissement d'un million de dollars US dans les mangroves a permis d'économiser 7,3 millions de dollars US par an en évitant les dommages causés par les inondations.
- **Promouvoir l'équité sociale :** Pour cibler le soutien aux populations les plus vulnérables (par exemple, les femmes, les enfants, les personnes démunies) et encourager la prise de décision inclusive et les solutions locales.
 - L'introduction de fourneaux écologiques dans les communautés autochtones a permis de réduire la dépendance au bois de chauffage, d'autonomiser les femmes indigènes au Brésil et d'améliorer leur santé.
- **Promouvoir les investissements en gérant les risques :** Pour gérer les risques climatiques afin d'abaisser efficacement leur niveau de risque et de les rendre ainsi plus attrayants pour les principaux investisseurs et prêteurs.
 - Le Chili a émis une obligation verte d'un montant de 1,4 milliard de dollars US, ce qui a permis d'attirer des investisseurs et de financer des projets dans les domaines de l'agriculture et de la protection de la biodiversité.

- Les obligations vertes de l'Indonésie et la réduction des risques climatiques : son obligation Sukuk verte de 1,25 milliard de dollars US a attiré les investisseurs grâce à une gestion rigoureuse des risques climatiques.
- **Gérer les risques climatiques au moyen des assurances et de transferts** : Pour protéger la production, les infrastructures et les biens en répartissant les risques sur l'ensemble des mécanismes financiers.
 - Le régime indien d'assurance des récoltes a aidé les agriculteurs à éviter jusqu'à 25 % de pertes de revenus pendant les années de sécheresse.
 - Les régimes d'assurance souveraine mis en place par l'intermédiaire de facilités régionales de gestion des risques en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique ont permis d'obtenir des avantages en matière d'adaptation en mutualisant les risques entre les pays afin de réduire les coûts des primes (souvent jusqu'à 50 %), en permettant des paiements paramétriques rapides (dans un délai d'environ 14 jours) qui fournissent des liquidités immédiates pour les secours post-catastrophe et la réparation des infrastructures, en soutenant le renforcement de la résilience et en lissant les budgets pour le redressement.
- **Encourager la transformation économique** : Pour favoriser de nouvelles industries et capacités de production alignées sur le développement résilient face aux changements climatiques au niveau national.
 - Les investissements de la Chine dans les infrastructures vertes ont créé 1,5 million d'emplois et généré 100 milliards de dollars US d'activité économique grâce à des investissements d'adaptation dans des villes vertes.
 - L'initiative « Green Legacy » de l'Éthiopie a déjà permis de planter 25 milliards de jeunes arbres dans tout le pays, contribuant ainsi à la protection de l'environnement, à la restauration des ressources naturelles dégradées et à la création de plus de 767 000 emplois, principalement pour les femmes et les jeunes.
- **Créer des opportunités de croissance** : Pour générer des avantages économiques en encourageant l'innovation et l'investissement dans des secteurs misant sur l'adaptation.
 - L'adoption par le Vietnam d'une agriculture climatocompatible a permis d'augmenter les recettes d'exportation de 3 milliards de dollars US par an.
- **Intégrer la résilience climatique dans la planification du développement** : Pour veiller à ce que les infrastructures, l'aménagement urbain et les politiques soient conçues pour résister aux risques climatiques à venir.
 - Au Japon, où il est encouragé d'investir 5 % de plus dans la protection climatique des bâtiments, l'infrastructure antismique et anti-inondation a permis d'allonger la durée de vie des biens de 20 ans ou plus et d'économiser 40 % de coûts de reconstruction.
- **Restaurer et protéger les écosystèmes** : Pour soutenir les efforts de réhabilitation et de conservation afin de maintenir les services écosystémiques essentiels et la biodiversité.
 - Le projet « Ten Billion Tree Tsunami » du Pakistan devrait générer 120 millions de dollars US de bénéfices écosystémiques par an.
 - L'initiative de conservation de la Bolivie (Fundación Natura) a permis de conserver plus de 1,48 million d'hectares dans 80 municipalités du pays, avec la participation de 24 000 agriculteurs.
- **Améliorer l'efficacité des politiques** : Pour renforcer la gestion durable des ressources et la gouvernance en vue d'atténuer les risques climatiques.
 - Politiques de gestion de l'eau en Thaïlande : de meilleures politiques d'irrigation ont permis de réduire de 500 millions de dollars US par an les pertes de PIB liées à la sécheresse.
- **Réduire les migrations liées au climat** : Pour contribuer à réduire les migrations forcées dans les régions vulnérables en améliorant la résilience locale et la stabilité économique.
 - Adaptation du Bangladesh dans les villages côtiers : l'adaptation communautaire (digues, agriculture climatocompatible) a permis de réduire de 30 % les migrations induites par le climat.
 - Relocalisation prévue du peuple Guna au Panama : la communauté Guna de l'île de Gardi Sugdub est déplacée vers le continent en raison de l'augmentation des inondations dues à l'élévation du niveau de la mer. Ce déplacement planifié, soutenu par le gouvernement, vise à offrir des conditions de vie plus sûres et à prévenir les déplacements forcés.
- **Prévenir les déplacements internes** : Pour réduire les déplacements forcés et planifiés à l'intérieur des pays en réduisant les coûts associés et les perturbations sociales.
 - Le système brésilien de protection sociale adaptative (programme Bolsa Família) a accéléré les transferts d'argent pour soutenir les familles touchées par des inondations induites par les changements climatiques en

2024, réduisant ainsi les déplacements. Le gouvernement a mis en place une aide à la reconstruction de 1000 dollars US par famille, destinée aux personnes déplacées par les fortes pluies. Le passage aux paiements numériques a également joué un rôle clé dans l'amélioration de la résistance aux chocs.

- Programme chinois des villes éponges (résilience aux inondations urbaines) : les mesures d'adaptation aux inondations prises dans 30 villes ont permis d'éviter le déplacement d'un million de personnes et d'économiser des milliards de dollars en coûts de réinstallation.
- **Avantages indirects pour le secteur privé :** Pour créer des avantages indirects pour les entreprises et les parties prenantes sur la base d'initiatives de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation menées par le gouvernement.
 - Mesures incitatives de la Malaisie en faveur des entreprises résilientes aux changements climatiques : les incitations gouvernementales pour les entreprises qui investissent dans la résilience ont permis au secteur privé de financer l'adaptation à hauteur de 2 milliards de dollars US.
 - Irrigation automatisée par l'IA en Amérique latine : Kilimo, une entreprise fondée en 2014, fournit aux agriculteurs d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Guatemala, du

Les exemples ci-dessus peuvent être utilisés pour définir les fonctions de l'adaptation. Les fonctions de l'adaptation désignent les rôles essentiels, les services ou les capacités opérationnelles qui doivent être fournis ou favorisés pour réduire les risques climatiques, renforcer la résilience et parvenir à un développement résilient face aux changements climatiques. Elles représentent ce que l'adaptation fait – au moyen des systèmes, des acteurs et des échelles – pour amortir les chocs, soutenir les transitions ou garantir les seuils de bien-être et de performance des systèmes. Plutôt que d'énumérer uniquement des activités (par exemple, « construire un système d'irrigation »), les fonctions de l'adaptation décrivent l'objectif et la contribution systémique de ces activités (par exemple, « permettre un stockage saisonnier de l'eau en vue de réduire l'insécurité alimentaire induite par les changements climatiques »).

Les fonctions de l'adaptation contribuent à :

- Définir la logique de la mise en œuvre sans se limiter aux actions sectorielles ;
- Coordonner les acteurs autour des rôles de mise en œuvre partagés ;
- Recadrer les projets en termes de résultats au niveau des systèmes
- Soutenir le processus de SEA en se concentrant sur ce qui doit changer ou être maintenu.

Mexique, du Pérou et de l'Uruguay des outils basés sur des données pour optimiser leur irrigation et leur gestion de l'eau, ce qui leur a permis d'économiser 72 millions de mètres cubes en deux ans. Cette technologie a attiré des investissements du secteur privé.

- **Avantages indirects découlant des efforts d'adaptation transfrontaliers :** Les pays peuvent bénéficier des investissements de résilience climatique réalisés dans les régions voisines, réduisant ainsi les risques partagés.
 - Coopération régionale dans le bassin du Mékong : les efforts d'adaptation conjoints du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Vietnam ont permis de réduire de 30 % les risques d'inondation dans la région et d'éviter 2 milliards de dollars US de dommages.
- **Tirer parti des stratégies d'« eau virtuelle » :** Les pays peuvent compenser la pénurie d'eau locale en important des produits très gourmands en eau ou en participant à la production agricole à l'étranger.
 - Les investissements agricoles étrangers des Émirats arabes unis (en Asie et en Afrique) ont permis d'économiser des milliards de mètres cubes d'eau, réduisant ainsi les coûts d'importation des denrées alimentaires.

Section II

- Principales considérations relatives à la conception
- Contenu recommandé des PNA
- Modules et étapes des directives techniques actualisées

5.



**Principales considérations
relatives à la conception des directives
techniques actualisées pour les PNA**

5.1 Généralités

Les considérations suivantes ont été prises en compte lors de la mise à jour des directives techniques pour les PNA :

1. Le PNA en tant que stratégie globale d'adaptation et point d'ancrage politique pour une approche englobant l'ensemble de la société

Le PNA doit servir de stratégie et de politique nationale principale pour l'adaptation, la gestion des risques et la résilience climatique. Il définit la vision, les buts et les objectifs du pays et sert de mandat national pour orienter et coordonner la totalité des efforts d'adaptation à travers l'ensemble du gouvernement. Il encourage le leadership national et la gouvernance à tous les niveaux des efforts d'adaptation, en rassemblant des parties prenantes multiples et variées au niveau national en vue de coproduire des solutions et des interventions qui favorisent une approche multisectorielle (économie, environnement, santé et bien-être social) et en servant de principale interface avec les mécanismes régionaux et internationaux de lutte contre les changements climatiques.

Le PNA pourrait servir de programme national regroupant et intégrant les divers plans et stratégies infranationaux, sectoriels et locaux si applicable, de manière à donner une image globale des efforts d'adaptation pour le pays. Il encourage une démarche cohérente avec les priorités nationales de développement et une vision commune et partagée de l'adaptation, en s'appuyant sur un engagement solide des parties prenantes et en tenant compte des principes directeurs de l'adaptation.

2. Le PNA et l'objectif mondial en matière d'adaptation

Les cibles thématiques et dimensionnelles de l'OMA servent de cadre à l'élaboration des approches et des actions d'adaptation au niveau national, en complément des contextes et priorités définies au niveau national. Le PNA compte parmi les principaux moyens permettant d'atteindre les cibles de l'OMA. Les activités contribuant à la réalisation de ces cibles sont menées par différents secteurs (ministères) et sont réparties entre plusieurs entités/secteurs/éléments au cours de l'évaluation, de la planification et de l'exécution. La réalisation de l'OMA et de ses cibles permet de passer à l'exécution sans les longs retards dus aux nouvelles évaluations et fait en sorte que l'adaptation s'inscrive dans des programmes plus larges tels que les ODD, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'initiative pour la neutralité en matière de dégradation des terres, le cadre du Nouvel Programme pour les villes et, le cas échéant, d'autres programmes internationaux, régionaux et nationaux.

3. Application des meilleures données scientifiques disponibles, dont le rapport AR6 du GIEC

Le PNA s'appuie sur les dernières données scientifiques tirées de l'AR6 du GIEC concernant la définition de l'adaptation en termes de vulnérabilité, de risques et de résilience. Le fait d'associer la gestion des risques et le renforcement de la résilience, en se concentrant sur les avantages découlant des mesures d'adaptation, permet d'élaborer de meilleurs plans qui couvrent les approches à court, moyen et long terme de l'adaptation. Les connaissances présentées de manière synthétique dans l'AR6 du GIEC permettent de mieux comprendre les risques climatiques et leurs conséquences et constituent un outil utile pour faire face à certains risques climatiques particuliers, outil qui s'avère précieux pour les communautés confrontées à de nouveaux défis climatiques. Lors de son exécution, le PNA s'appuie également sur les connaissances autochtones et traditionnelles pour soutenir les décisions de mise en œuvre.

4. Le PNA tient compte de la complexité de l'adaptation

Le PNA fait le lien entre les différentes échelles et niveaux d'évaluation, de planification et d'action en matière d'adaptation, du niveau mondial au niveau régional, du niveau infranational au niveau local, représentant ainsi la nature multiscalaire du risque qui ne s'arrête pas aux frontières. De nombreux systèmes sont interconnectés et confrontés à des risques



multiples, et les actions impliquent souvent des compensations. C'est aux parties prenantes du pays de choisir les points d'entrée du PNA.

5. Le PNA privilégie les résultats

En établissant un lien entre les principaux risques et les solutions qui sont ensuite mises en œuvre, le PNA vise, en plus de gérer les risques climatiques, à produire des résultats et des avantages spécifiques, de manière à renforcer la résilience à moyen et à long terme. Le choix des systèmes essentiels à aborder dans le PNA dépend de la réduction des risques et des avantages en matière d'adaptation, afin de contribuer au développement durable sur le plan de l'économie, de l'environnement et du bien-être social et humain.

6. Le processus des PNA renforce les capacités sur la durée

Le processus qui sous-tend l'élaboration et l'exécution des PNA repose sur le développement progressif et continu des capacités dans tous les domaines clés, que ce soit dans le domaine des données, de l'évaluation, de la planification et de l'exécution ou dans celui du suivi et de l'évaluation, notamment le renforcement de la préparation afin de mobiliser des modalités de financement de plus en plus complexes dans le cadre de projets à long terme, comme on en rencontre dans les projets du FVC. Voir figure 1.

7. Le PNA et l'éventail d'interventions, dont la gestion complète des risques climatiques

Le PNA tient compte du continuum d'interventions face aux incidences des changements climatiques, qui va des mesures préventives et urgentes aux actions anticipatives lorsque les incidences sont imminentes et aux actions visant à remédier aux incidences des changements climatiques, notamment le redressement, la reconstruction, la réhabilitation, etc. comme le montre la figure 2. Ces éléments sont abordés dans le cadre de leurs axes de travail respectifs dans la Convention et l'Accord de Paris, et le PNA favorise la cohérence et les complémentarités entre les actions et les modalités de soutien respectives.

Une gestion des risques climatiques qui optimise l'éventail d'interventions possibles garantit, au niveau national, une approche globale de la gestion des risques qui ne laisse rien au hasard. Les ressources seraient affectées aux pertes intolérables sur la base d'une analyse coût-efficacité, tandis que pour les risques tolérables, une analyse coût-avantages serait utilisée, de manière itérative, pour veiller à couvrir l'ensemble des risques,

y compris en recourant à l'assurance et au financement préétabli pour couvrir les risques qui, en raison des coûts, ne peuvent être supprimés directement (voir figure 3). Cela pourrait permettre d'améliorer les activités stratégiques qui éviteraient des coûts de redressement beaucoup plus élevés par la suite.

8. Le PNA s'appuie sur les meilleures informations disponibles

En tant que processus progressif d'apprentissage par la pratique, l'élaboration et l'exécution des PNA s'appuient sur les meilleures informations disponibles à un moment donné, éclairées par l'expérience et les leçons tirées par d'autres régions et synthétisées dans des rapports tels que ceux du GIEC, de l'IPBES et d'autres processus mondiaux similaires. Ainsi, le PNA ne devrait pas attendre de nouvelles évaluations, mais plutôt soutenir la collecte de données et l'évaluation en continu afin d'améliorer les futurs PNA.

9. Le PNA met en œuvre le cycle d'adaptation en parallèle, en mettant l'accent sur les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables.

Étant donné que les pays se situent à différents stades de l'action contre des vulnérabilités et risques divers et variés et que, dans de nombreux cas, ils réagissent à des incidences récentes, le PNA contient un ensemble d'actions couvrant l'éventail d'interventions possibles et le cycle d'adaptation (décision 2/CMA.5, paragraphe 10) et, dans certains cas, il inclurait l'intensification des activités en cours. Compte tenu des ressources limitées, les activités devraient privilégier les besoins des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables, ainsi que des activités qui garantissent des voies de développement durable. En d'autres termes, les éléments du cycle d'adaptation ne seraient pas abordés de manière séquentielle, mais plutôt en parallèle.

Figure 1 Progression graduelle de la capacité à mobiliser des instruments et des modalités de financement de plus en plus complexes et à les catalyser

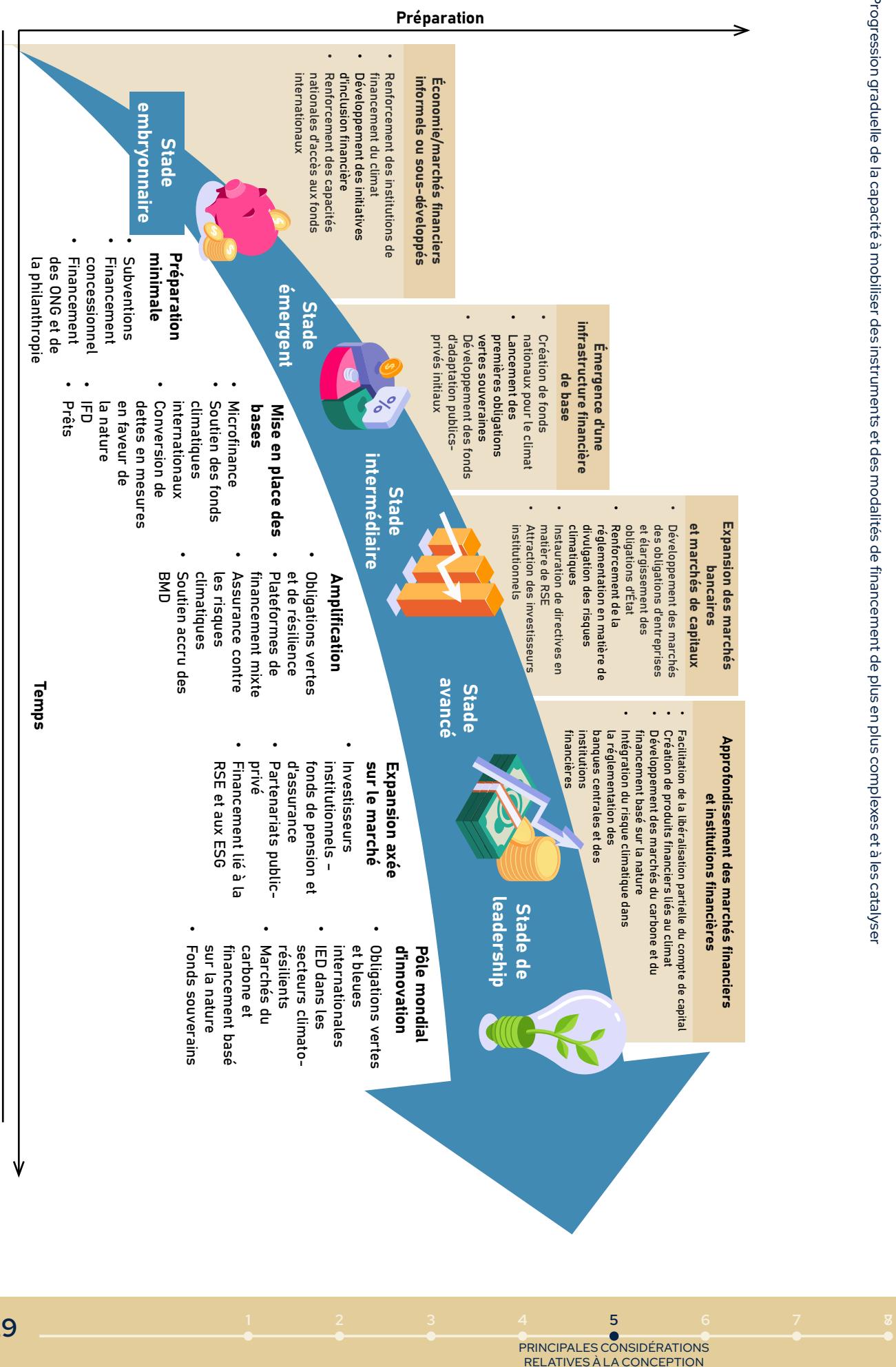


Figure 2 Définition du continuum d'interventions possibles en réponse aux incidences climatiques (pour les incidences limitées dans le temps)

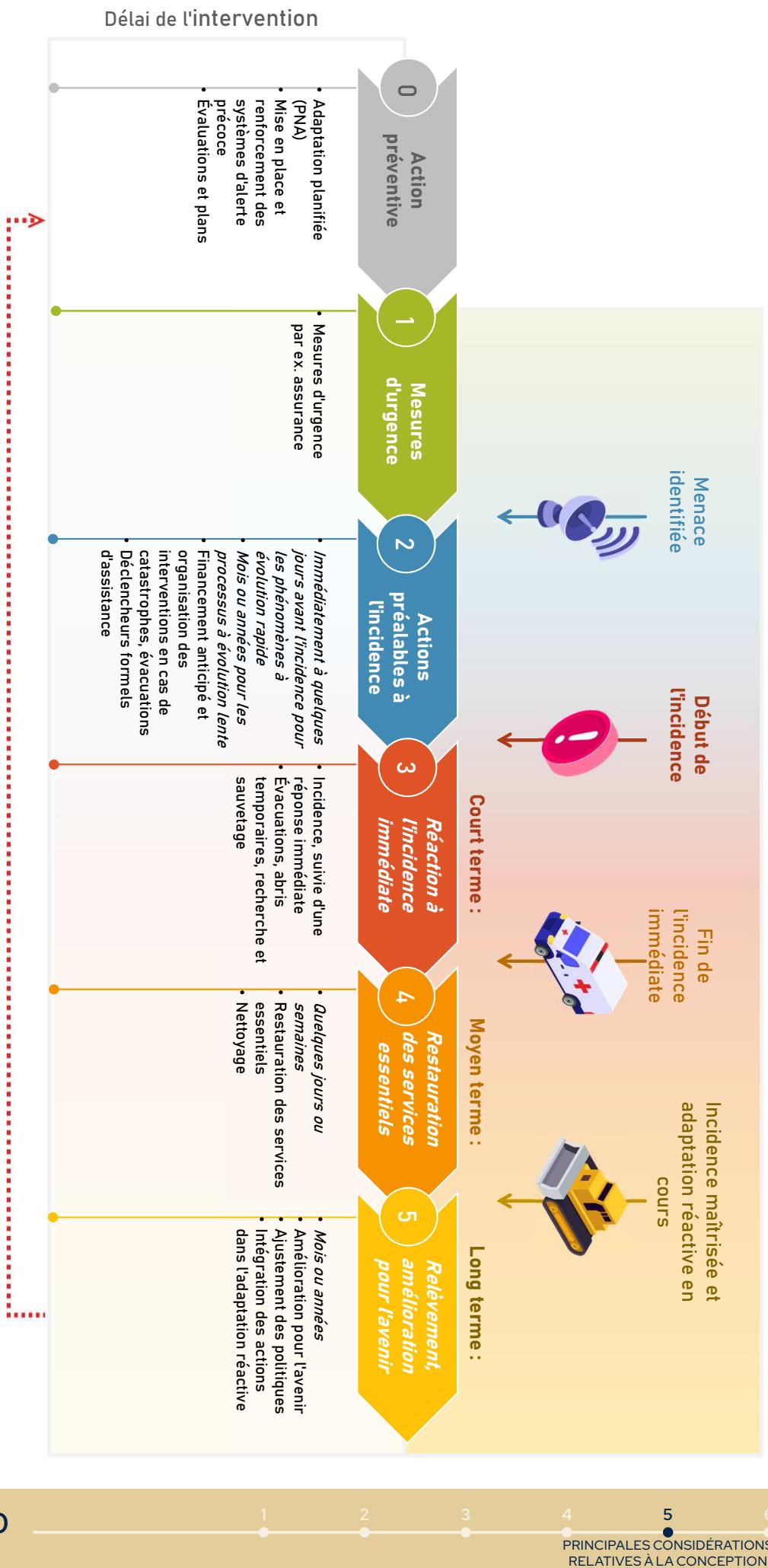
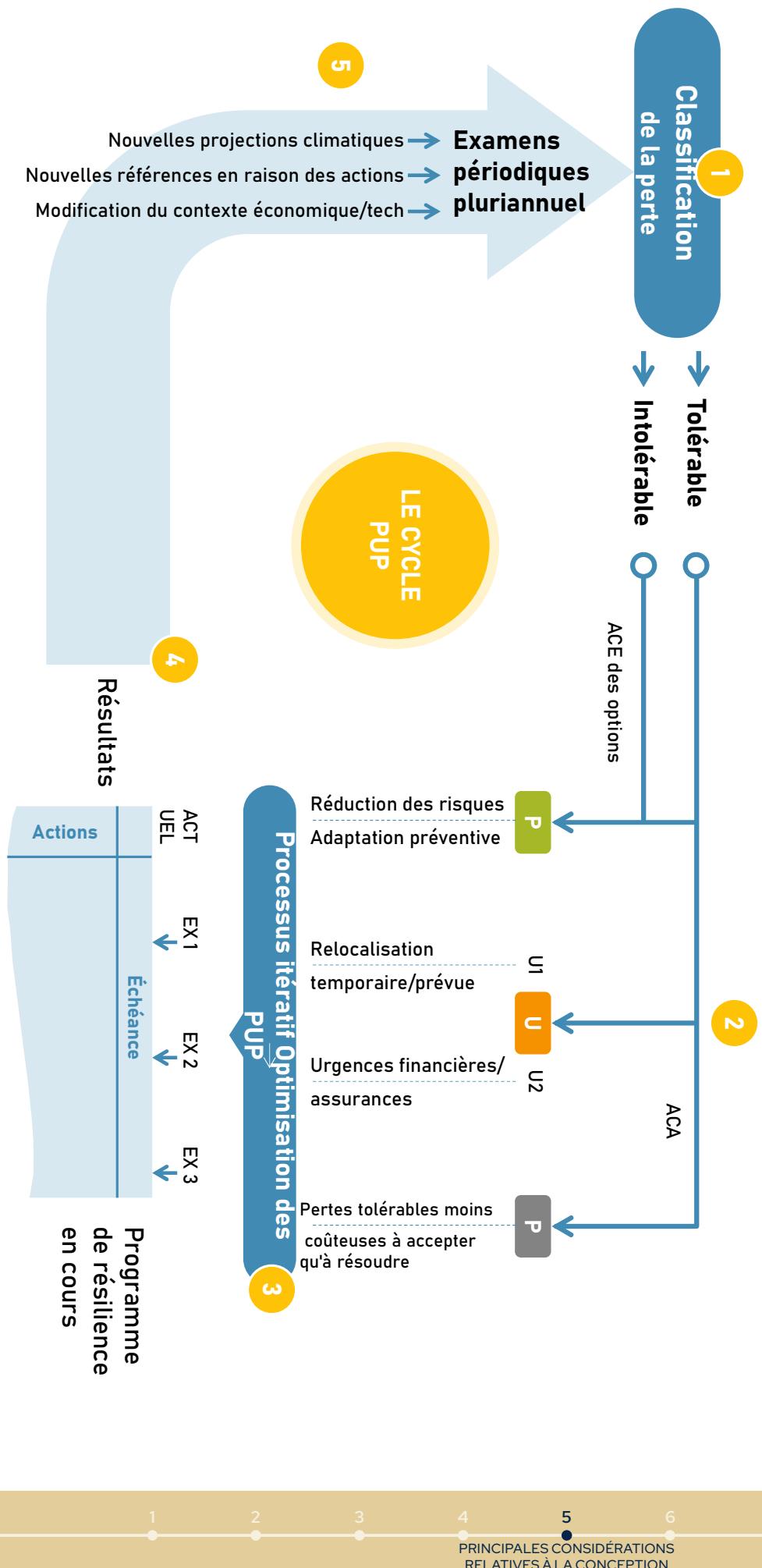


Figure 3 Méthodes d'optimisation de la réponse face aux incidences climatiques tout au long du cycle de prévention-urgence-perte¹



1 Source : Nassef, Y. 2020. The PCL Framework: A strategic approach to comprehensive risk management in response to climate change impacts. Disponible à l'adresse <https://arxiv.org/pdf/2004.06144.pdf>.



5.2 Utilisation des résultats de l'AR6 du GT II du GIEC : la fusion de la vulnérabilité, du risque et de la résilience

La contribution du GT II au sixième rapport d'évaluation du GIEC propose un cadre complet permettant de comprendre et évaluer les risques climatiques, qui va au-delà des concepts traditionnels de vulnérabilité.

Dans le contexte des incidences des changements climatiques, elle définit le risque comme résultant de l'interaction dynamique entre des aléas d'origine climatique, l'exposition des systèmes humains ou écologiques affectés et leur vulnérabilité. En outre, elle envisage les risques dans le contexte des réponses climatiques en reconnaissant que des risques peuvent également survenir lorsque les mesures de ripostes n'atteignent pas les objectifs visés ou produisent des compensations involontaires ou des effets secondaires négatifs. Voici quelques éléments pratiques à prendre en considération lors de l'application de l'AR6 :

- L'adaptation est un processus complexe en termes d'espace, de temps, de politique et de bien d'autres aspects. Il faut donc s'efforcer de reconnaître les liens et les interdépendances entre ces facettes, même si les mesures d'adaptation se concentreront sur une petite fenêtre/section de cette complexité.
- L'évaluation, la planification et l'exécution de l'adaptation présentent de multiples points d'entrée et, si elles sont effectuées correctement et de manière exhaustive, le résultat final devrait lui aussi être correct et exhaustif.

- L'adaptation porte sur les systèmes biophysiques et humains et, à ce titre, il est essentiel que les parties prenantes participent à la définition des critères de sélection afin que chacun ait l'impression que l'adaptation est réussie.
- L'adaptation est étroitement liée au développement et ses objectifs se confondent avec ceux d'autres programmes. Comme il n'existe pas de voie optimale pour atteindre tous ces objectifs, la participation des parties prenantes est essentielle pour définir les critères de réussite.
- Les différents acteurs ont développé leurs propres cadres d'adaptation pour régir toutes les étapes du cycle d'adaptation, ce qui a conduit à des cloisonnements et à un manque de cohérence.
- L'adaptation est définie et abordée à partir de points d'entrée qui se chevauchent et se complètent, couvrant des concepts tels que l'exposition/les aléas, la vulnérabilité, le risque et la résilience. Le point d'entrée utilisé dépend du contexte.
- Le GIEC propose une référence scientifique permettant de définir et résumer l'adaptation, et la définition du risque dans l'AR6 ainsi que les approches associées pour synthétiser le risque (risques clés et représentatifs et motifs de préoccupation) devraient servir de base à une approche commune/partagée pour l'avenir.

5.3 Analyse des cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation énoncées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5 pour les nouveaux PNA

Figure 4 Résumé des principales caractéristiques du cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale

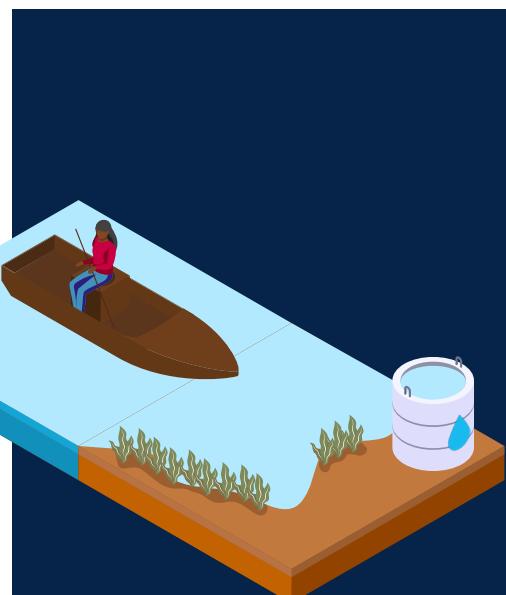
Comprendre l'Objectif mondial en matière d'adaptation

Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale

Le cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale oriente la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation (OMA) et évalue les progrès généraux accomplis dans l'adaptation aux changements climatiques. Il constitue une approche globale permettant d'améliorer la capacité d'adaptation, de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques.



Les principales composantes des sept cibles thématiques de l'OMA (sur la base des paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5) sont présentées ci-dessous. Ces sous-cibles peuvent être considérées comme des domaines pouvant être évalués séparément ou comme des éléments d'un niveau d'agrégation plus élevé dans le contexte de la planification et du développement au niveau national. Par exemple, les sous-cibles de l'OMA peuvent faire partie d'une analyse de la sécurité alimentaire ou être traitées séparément.



1. Sécurité de l'eau résiliente face aux changements climatiques pour tous

Réduire considérablement les pénuries d'eau d'origine climatique et renforcer la climatorésilience face aux dangers liés à l'eau en vue de faire en sorte que l'approvisionnement en eau et l'assainissement soient résilients face aux changements climatiques et d'assurer l'accès à l'eau potable pour tous, à un prix abordable (paragraphe 9, alinéa a, de la décision 2/CMA.5) ;

- Réduction des **pénuries d'eau** d'origine climatique
- Renforcement de la climatorésilience face aux **dangers liés à l'eau**
- **Approvisionnement en eau** résilient face aux changements climatiques pour tous
- **Assainissement** résilient face aux changements climatiques pour tous
- Accès à une **eau potable** pour tous
- **Eau potable à un prix abordable** pour tous

2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous

Atteindre l'objectif d'une résilience face aux changements climatiques pour ce qui est de la production alimentaire et agricole, ainsi que de l'approvisionnement alimentaire et de la distribution des denrées alimentaires, et augmenter la production durable et régénérative et l'accès équitable à une alimentation et à une nutrition adéquates pour tous (paragraphe 9, alinéa b, de la décision 2/CMA.5) ;

- **Production alimentaire et agricole** résiliente face aux changements climatiques
- **Approvisionnement alimentaire** résilient face aux changements climatiques
- **Distribution des denrées alimentaires** résiliente face aux changements climatiques
- **Production alimentaire et agricole durable et régénératrice**
- Accès équitable à une **alimentation et une nutrition adéquates** pour tous



3. Systèmes et services de santé résilients face aux changements climatiques

Atteindre l'objectif d'une résilience face aux effets des changements climatiques sur la santé, promouvoir des services de santé climatorésilients et réduire de manière significative la morbidité et la mortalité liées aux changements climatiques, en particulier dans les communautés les plus vulnérables (paragraphe 9, alinéa c, de la décision 2/CMA.5) ;

- Résilience face aux **effets des changements climatiques sur la santé** (en particulier dans les communautés les plus vulnérables)
- Services de santé climatorésilients (en particulier dans les communautés les plus vulnérables)
- Réduction de la **morbidité et de la mortalité** liées aux changements climatiques (en particulier dans les communautés les plus vulnérables)



4. Santé des écosystèmes et de la biodiversité

Réduire les incidences du climat sur les écosystèmes et la biodiversité et accélérer le recours à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et aux solutions fondées sur la nature, notamment grâce à la gestion, l'amélioration, la restauration, la conservation et la protection des écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, montagneux, marins et côtiers ; (paragraphe 9, alinéa d, de la décision 2/CMA.5) ;

- Réduction des **incidences du climat sur les écosystèmes** (*par leur gestion, leur amélioration, leur restauration, leur conservation et leur protection*)
- Réduction des **incidences du climat sur la biodiversité** (*par sa gestion, son amélioration, sa restauration, sa conservation et sa protection*)
- Recours accéléré à l'**adaptation fondée sur les écosystèmes** et aux **solutions fondées sur la nature** (*dans les écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, montagneux, marins et côtiers*)

5. Infrastructures et établissements humains résilients face aux changements climatiques pour tous



Accroître la résilience des infrastructures et des établissements humains face aux effets des changements climatiques afin de garantir en permanence des services essentiels de base pour tous, et réduire au minimum les incidences liées aux changements climatiques sur les infrastructures et les établissements humains (paragraphe 9, alinéa e, de la décision 2/CMA.5) ;

- **Infrastructures résilientes face aux effets des changements climatiques** afin de garantir la continuité des services essentiels de base pour tous
- **Établissements humains résilients face aux effets des changements climatiques** afin de garantir la continuité des services essentiels de base pour tous
- Réduction au minimum des incidences de ces changements climatiques sur les infrastructures et les établissements humains

6. Réduction de la pauvreté et moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et mesures de protection sociale pour tous contre le changement climatique

Réduire considérablement les effets néfastes des changements climatiques sur la lutte contre la pauvreté et sur les moyens de subsistance, notamment en encourageant l'application de mesures de protection sociale adaptatives pour tous (paragraphe 9, alinéa f, de la décision 2/CMA.5) ;

- Réduction des effets néfastes des changements climatiques sur la lutte contre la pauvreté et sur les moyens de subsistance
- Application de mesures de protection sociale adaptatives pour tous



7. Patrimoine culturel résistant aux changements climatiques

Protéger le patrimoine culturel des dangers liés aux changements climatiques en élaborant des stratégies d'adaptation visant à préserver les pratiques culturelles et les sites patrimoniaux, en concevant des infrastructures résilientes face aux changements climatiques et en tirant parti des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux (paragraphe 9, alinéa g, de la décision 2/CMA.5) ;

- Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en **préservant les pratiques culturelles** (*en tirant parti des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux*)
- Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en **préservant les sites patrimoniaux** (*en tirant parti des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux*)
- Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en **concevant des infrastructures résilientes face aux changements climatiques** (*en tirant parti des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux*)



QUADRIDIMENSIONNELLES DE L'OBJECTIF GLOBAL EN MATIÈRE D'ADAPTATION

Les quatre cibles dimensionnelles de l'objectif mondial en matière d'adaptation (décrisées au paragraphe 10 de la décision 2/CMA.5) peuvent être décomposées comme suit :

8. Évaluation des incidences, de la vulnérabilité et des risques et systèmes d'alerte précoce

Évaluation des incidences, de la vulnérabilité et des risques : d'ici à 2030, toutes les Parties auront procédé à des évaluations actualisées des aléas d'origine climatique, des incidences des changements climatiques et de l'exposition aux dangers et aux vulnérabilités et auront utilisé les résultats de ces évaluations lors de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation, des moyens d'action et des processus et/ou stratégies de planification, et d'ici à 2027, toutes les Parties auront mis en place des systèmes d'alerte précoce multidangers, des services d'information sur le climat pour la réduction des risques et des systèmes d'observation systématique, afin d'améliorer les données, les informations et les services liés au climat (paragraphe 10, alinéa a, de la décision 2/CMA.5) ;

D'ici à 2030

- Chaque Partie devra avoir procédé à des **évaluations actualisées des aléas d'origine climatique, des incidences des changements climatiques et de l'exposition aux dangers et aux vulnérabilités**
- Les résultats de ces **évaluations seront utilisés lors de l'élaboration ou de l'actualisation des plans nationaux d'adaptation, des moyens d'action et des processus et/ou stratégies de planification et lors de leur exécution**



D'ici à 2027, toutes les Parties auront mis en place

- Des **systèmes d'alerte précoce multidangers**
- Des **services d'information sur le climat pour la réduction des risques**
- Des **systèmes d'observation systématique** afin d'améliorer les données, les informations et les services liés au climat

9. Plans, processus et intégration

Planification : d'ici à 2030, toutes les Parties auront mis en place des plans nationaux d'adaptation, des moyens d'action et des processus et/ou stratégies de planification impulsés par les pays, sensibles à l'égalité des sexes, participatifs et totalement transparents, portant, selon que de besoin, sur les écosystèmes, les secteurs, les populations et les communautés vulnérables, et auront intégré l'adaptation dans toutes les stratégies et tous les plans pertinents (paragraphe 10, alinéa b, de la décision 2/CMA.5) ;

- Un PNA d'ici à 2025 (décision BM)
- Des **moyens d'action et des processus et stratégies de planification d'ici à 2030** portant sur les écosystèmes, les secteurs, les populations et les communautés vulnérables
- **Adaptation intégrée** dans toutes les stratégies et tous les plans pertinents

10. Mise en œuvre



Mise en œuvre : d'ici à 2030, toutes les Parties auront progressé pour ce qui est de l'application de leurs plans nationaux d'adaptation, politiques et stratégies et, de ce fait, auront réduit les incidences sociales et économiques des principaux risques climatiques recensés dans les évaluations visées au paragraphe 10 a) de la décision 2/CMA.5 (*paragraphe 10, alinéa c, de la décision 2/CMA.5*)

- Progrès dans l'**application des PNA, politiques et stratégies**
- **Réduction mesurable** des incidences sociales et économiques des principaux risques climatiques recensés dans les évaluations



11. Suivi, évaluation et apprentissage

Suivi, évaluation et apprentissage : d'ici à 2030, toutes les Parties auront conçu, établi et mis en service un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour les efforts d'adaptation déployés à l'échelle nationale et auront mis en place les capacités institutionnelles nécessaires à son application intégrale (paragraphe 10, alinéa d, de la décision 2/CMA.5)



- **Conception et mise en place d'un système** de suivi, d'évaluation et d'apprentissage
- **Mise en service du système** de suivi, d'évaluation et d'apprentissage
- **Mise en place des capacités institutionnelles nécessaires** à l'application intégrale du système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

Une approche pratique consiste à décomposer chacune des cibles en systèmes à analyser plus en détail. Les systèmes peuvent être construits de manière à représenter des unités de base d'évaluation et d'action. Voir le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 Résumé des systèmes utilisés pour aborder les composantes des cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation (un tableau plus complet décrivant chaque système et assorti d'exemples est présenté à l'Annexe 2)

CIBLE OMA	COMPOSANTES DE LA CIBLE	SYSTÈME
A. Approvisionnement en eau et assainissement résilients face aux changements climatiques pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des pénuries d'eau d'origine climatique Renforcement de la climatorésilience face aux dangers liés à l'eau Approvisionnement en eau résilient face aux changements climatiques pour tous Assainissement résilient face aux changements climatiques pour tous Accès à une eau potable pour tous Eau potable à un prix abordable pour tous 	Préparation et réponse aux catastrophes (en lien avec MHEWS) Système d'approvisionnement en eau Gestion de l'utilisation de l'eau, gouvernance, normes et politiques Accords sur les eaux transfrontalières Système d'évacuation des eaux de ruissellement Système d'égouts/assainissement Traitement de l'eau pour la sécurité Système de tarification et d'accessibilité de l'eau
B. Sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Production alimentaire et agricole résiliente face aux changements climatiques Approvisionnement alimentaire résilient face aux changements climatiques Distribution de denrées alimentaires résiliente face aux changements climatiques Production alimentaire et agricole durable et régénératrice Accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquates pour tous 	Production de cultures vivrières Production de cultures commerciales Approvisionnement alimentaire (au niveau local, ménages) Approvisionnement alimentaire (niveau national brut) Distribution alimentaire/chaîne d'approvisionnement Accès équitable à l'alimentation et à la nutrition Sécurité alimentaire nationale Élevage pastoral Élevage fermier Production halieutique Production forestière
C. Systèmes et services de santé résilients face aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Résilience face aux effets des changements climatiques sur la santé (en particulier dans les communautés les plus vulnérables) Services de santé climatorésilients (en particulier dans les communautés les plus vulnérables) Réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux changements climatiques (en particulier dans les communautés les plus vulnérables) 	Intervention d'urgence Services de santé Infrastructures de soins de santé Morbidité et mortalité liées aux changements climatiques
D. Santé des écosystèmes et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des incidences du climat sur les écosystèmes (par leur gestion, leur amélioration, leur restauration, leur conservation et leur protection) Réduction des incidences du climat sur la biodiversité (par sa gestion, son amélioration, sa restauration, sa conservation et sa protection) Recours accéléré à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et aux solutions fondées sur la nature (dans les écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, montagneux, marins et côtiers) 	Gestion des écosystèmes (réduction des incidences) Fonction de l'écosystème (résilience) Régions névralgiques de la biodiversité Réduction générale de la perte de biodiversité (habitat, droits) Préservation de la biodiversité génétique - cultures Préservation de la biodiversité génétique - flore Préservation de la biodiversité génétique - poissons Préservation de la biodiversité génétique - animaux

CIBLE OMA	COMPOSANTES DE LA CIBLE	SYSTÈME
E. Infrastructures et établissements humains résilients face aux changements climatiques pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures résilientes face aux effets des changements climatiques afin de garantir la continuité des services essentiels de base pour tous Établissements humains résilients face aux effets des changements climatiques afin de garantir la continuité des services essentiels de base pour tous Réduction au minimum des effets de ces changements climatiques sur les infrastructures et les établissements humains 	Infrastructures clés Services essentiels : accès, logement, énergie, eau, services de santé Espaces de vie Utilisation des terres et zonage Conception de bâtiments, codes et réglementations
F. Réduction de la pauvreté et moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et mesures de protection sociale pour tous contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des effets néfastes des changements climatiques sur la lutte contre la pauvreté et sur les moyens de subsistance Application de mesures de protection sociale adaptatives pour tous 	Moteur économique national Système de réduction de la pauvreté Emploi Moyens de subsistance en milieu rural Protections sociales
G. Patrimoine culturel résistant aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en préservant les pratiques culturelles Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en préservant les sites patrimoniaux Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en concevant des infrastructures résilientes face aux effets des changements climatiques 	Préservation des pratiques culturelles et des connaissances traditionnelles/système du patrimoine culturel immatériel Préservation des sites de patrimoine culturel (systèmes)/Système de protection du patrimoine culturel matériel Économie du patrimoine culturel / Économie culturelle et moyens de subsistance créatifs Système de valeur non économique du patrimoine culturel/Infrastructures et institutions culturelles Droits et accès aux ressources culturelles
Évaluation des incidences, de la vulnérabilité et des risques et systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> Des systèmes d'alerte précoce multidangers Services d'information sur le climat Observations systématiques 	MHEWS Services d'information sur le climat Systèmes d'observation systématique
Plans, processus et intégration	<ul style="list-style-type: none"> PNA d'ici 2025 Politiques, processus et stratégies d'ici à 2030 (ciblant les écosystèmes, les secteurs, les populations et les communautés vulnérables) Intégration de l'adaptation dans les stratégies et les plans 	Soumission des PNA Plans, processus et intégration
Exécution et avantages en matière d'adaptation/résilience	<ul style="list-style-type: none"> Progrès dans l'application des PNA, politiques et stratégies d'ici à 2030 Réduction mesurable des incidences sociales et économiques 	Mise en œuvre des PNA Mesure de la réduction des incidences sociales et économiques (avantages de l'adaptation)
Suivi, évaluation et apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) 	Conception et mise en place du système de SEA Mise en service du SEA Exécution et avantages en matière d'adaptation/résilience

5.4 Identification des systèmes connectés afin de promouvoir des approches intégrées

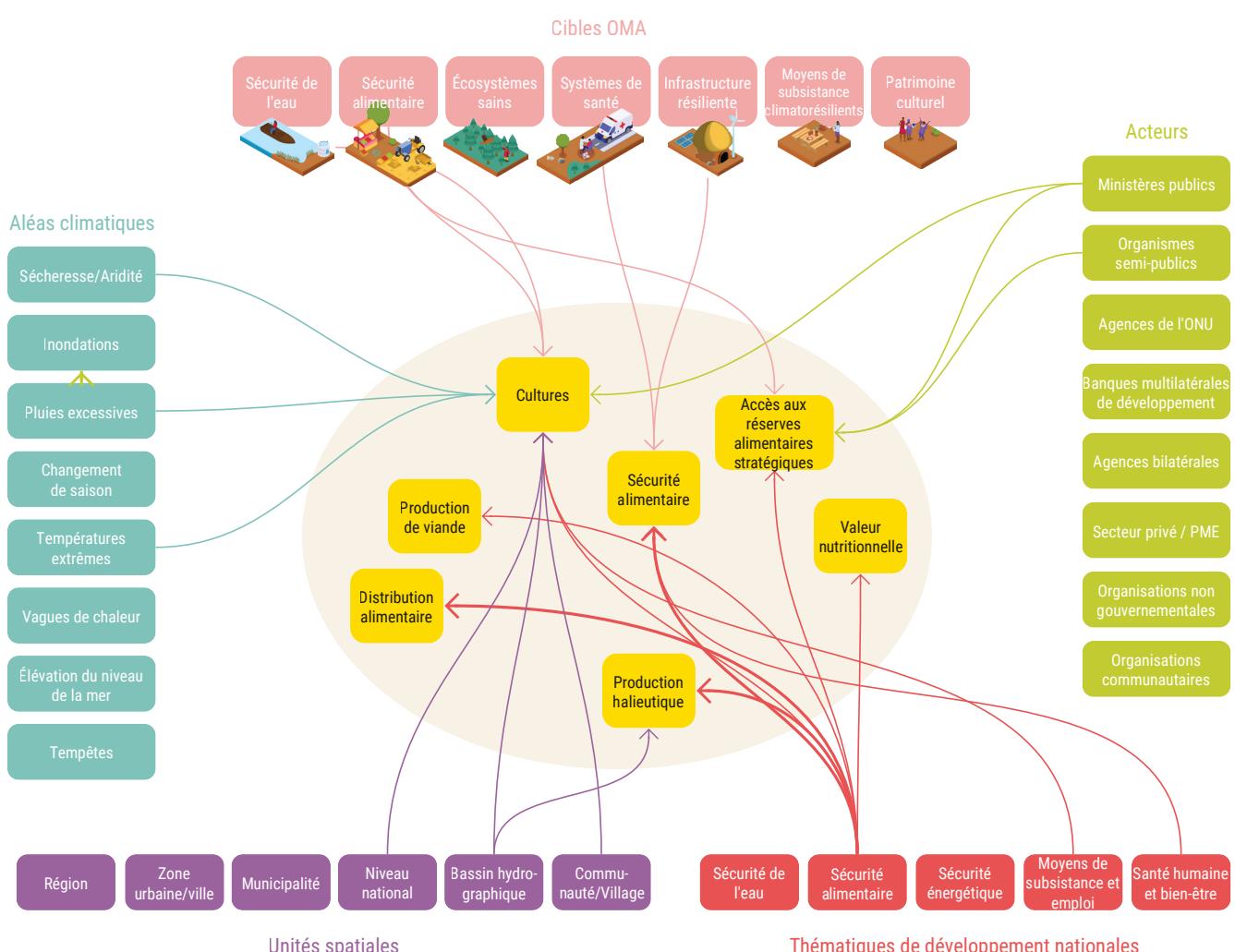
POINTS D'ENTRÉE MULTIPLES DANS LES SYSTÈMES

Afin de traiter les interactions entre les systèmes et les différentes dimensions de l'adaptation, le LEG a mis au point une approche, appelée cadre d'intégration des PNA ou « NAP iFrame », de façon à mieux cerner les différents aspects associés aux systèmes ou aux unités de gestion¹. Cette approche permet d'identifier les liens de dépendance et synergies entre les composantes et peut être étendue à n'importe quel aspect de la problématique. Les figures 5 et 6 montrent comment les sept thématiques de l'OMA sont reliées à des exemples de systèmes au centre du diagramme et comment chaque système est à son tour relié à différentes perspectives à l'extérieur, telles que les risques, les échelles spatiales, les thèmes de développement, les ODD, etc.

L'utilisation du cadre « NAP iFrame » permet aux pays d'harmoniser leur approche en matière d'ODD, de cibles de l'OMA et d'objectifs nationaux (développement, catastrophes, etc.) avec les activités conçues pour aborder l'adaptation en adoptant une approche impulsée par le pays. Le cadre facilite l'élaboration de rapports harmonisés sur les indicateurs des ODD et sur l'évaluation des résultats des avantages en matière d'adaptation. Pour qu'elle se déroule au mieux, cette démarche exige une bonne collaboration entre tous les ministères concernés ainsi que les agences et organisations de soutien – en évitant tout cloisonnement et en maximisant les synergies et l'efficacité.

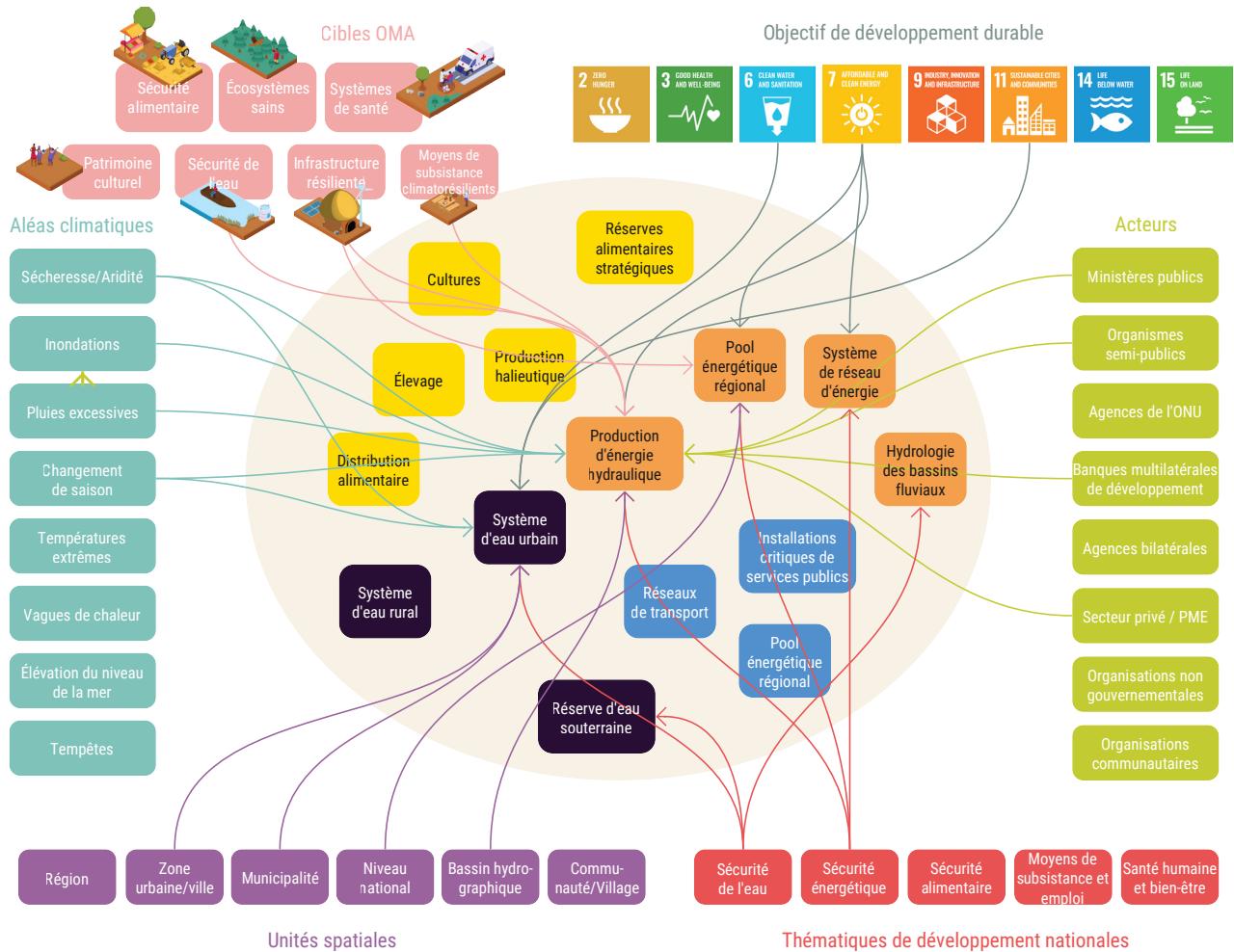
Le cadre « NAP iFrame » ci-dessus est un outil utile pour les dialogues multipartites, car il permet d'identifier les liens entre les différents points d'entrée et il aide à comprendre les échelles et d'autres dimensions auxquelles les différents processus et questions sont pertinents. L'application minutieuse du cadre « NAP iFrame » évite les activités destinées à promouvoir l'intégration et la synergie a posteriori.

Figure 5 Le cadre « NAP iFrame » montrant les correspondances entre l'agriculture et les systèmes alimentaires et différents points d'entrée pour l'évaluation.



1 https://unfccc.int/files/bodies/adaptation_committee/application/pdf/20170517_leg_nap.pdf.

Figure 6 Le cadre « NAP iFrame » montrant les correspondances entre quatre thématiques et différents points d'entrée pour l'évaluation.



INTERACTIONS ENTRE LES SYSTÈMES (APPROCHES FONDÉES SUR LES INTERACTIONS)

Il existe de nombreuses interactions entre les composantes des domaines thématiques de l'objectif mondial en matière d'adaptation et, en fait, la plupart des activités sur le terrain abordent plusieurs questions simultanément. Ces interactions peuvent se renforcer, se faciliter, se limiter, se contrecarrer ou s'annuler.

Les approches fondées sur les interactions constituent un moyen utile de reconnaître les interactions entre les systèmes et de traiter les compensations entre ces systèmes. En faisant progresser l'adaptation en cohérence avec l'objectif mondial en matière d'adaptation, une approche fondée sur les interactions qui existent entre les composantes et les systèmes de différents domaines cibles permettrait d'adopter, dans les efforts d'adaptation, une démarche correspondant mieux à la façon dont les problèmes sont traités dans un pays. Voici quelques exemples d'interactions qui ont été examinées en détail :

- **Interaction EEA (eau-énergie-alimentation) :** met en évidence l'interdépendance entre les systèmes relatifs à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation, en soulignant la nécessité d'une gestion intégrée des ressources pour garantir un accès et une résilience durables.²
- **IPBES (rapport Nexus) :** reconnaît que les défis mondiaux que sont la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire et hydrique, les risques sanitaires et le changement climatique sont interconnectés. Les cinq éléments de cette interaction, y compris leurs composantes sociales, économiques et environnementales, interagissent quels que soient les écosystèmes, les régions géographiques et les échelles ; ils s'influencent mutuellement (liens) et dépendent les uns des autres pour fonctionner (interdépendances).³

2 <https://www.unwater.org/water-facts/water-food-and-energy>.

3 IPBES (2024). Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. DOI: <https://doi.org/10.5281/zenodo.13850289>.

- **Interaction biodiversité-écosystèmes-climat (BEC)** : désigne l'interconnexion et l'influence mutuelle qui existent entre la biodiversité, les écosystèmes et le changement climatique.
- **Interaction climat-santé-moyens de subsistance** : les incidences dues aux changements climatiques et l'interdépendance entre les vies humaines, la santé, les moyens de subsistance et le bien-être.⁴
- **Interaction ville-infrastructures-aspect social** : les changements climatiques ont une incidence sur les infrastructures urbaines essentielles et interagissent avec les dimensions sociales du bien-être et des moyens de subsistance.
- **Interaction terre-sols-alimentation** : souligne le fait que la santé et la gestion des sols a un impact direct sur la production alimentaire, la sécurité alimentaire et la durabilité alimentaire, et inversement.
- **Interaction eau-assainissement-santé publique** : interaction entre les systèmes d'eau et la santé. La qualité de l'assainissement de l'eau est cruciale pour la santé publique, en particulier en présence de facteurs de perturbation induits par les changements climatiques, comme les sécheresses et les inondations.⁵

ABORDER DES SECTEURS TRANSVERSAUX QUI NE SONT PAS DIRECTEMENT COUVERTS PAR LES SEPT THÉMATIQUES DE L'OMA

L'une des questions les plus fréquentes porte sur la manière de traiter des secteurs considérés comme importants pour un pays, mais qui ne sont pas repris dans les sept thématiques de l'OMA. Par exemple, le tourisme et la production d'hydroélectricité. En considérant ces questions comme des thématiques transversales, il est possible de créer des systèmes composés ou des interactions en établissant des liens avec les systèmes qui composent les différents domaines de l'OMA.

Par exemple, la production d'hydroélectricité peut être envisagée comme une fonction de l'approvisionnement en eau ; l'infrastructure peut, quant à elle, être reliée au réseau et à l'équipement de production, à la dynamique de la demande d'énergie liée à l'eau, à l'alimentation, à la santé et aux moyens de subsistance ; et les dangers liés à l'eau peuvent être associés aux incidences des inondations et des sécheresses, ou des variations des précipitations saisonnières.

Tableau 5 Liens avec les composantes utiles des sept domaines cibles de l'OMA pour d'autres secteurs
Le tourisme, quant à lui, pourrait présenter des liens avec les

LA PRODUCTION D'HYDROÉLECTRICITÉ PEUT ÊTRE RELIÉ À :	LE TOURISME PEUT ÊTRE RELIÉ À :
Systèmes d'approvisionnement en eau	Écosystèmes
Infrastructure (réseau et équipement de production)	Patrimoine culturel
Demandes d'énergie (liées à l'eau, aux sécheresses, aux problèmes de précipitations saisonnières)	Infrastructure
	Moyens de subsistance

écosystèmes, le patrimoine culturel, les infrastructures et les moyens de subsistance. De cette manière, tout secteur considéré comme important pour un pays peut facilement être pris en compte en établissant des liens avec certaines composantes pertinentes des sept domaines cibles de l'OMA.

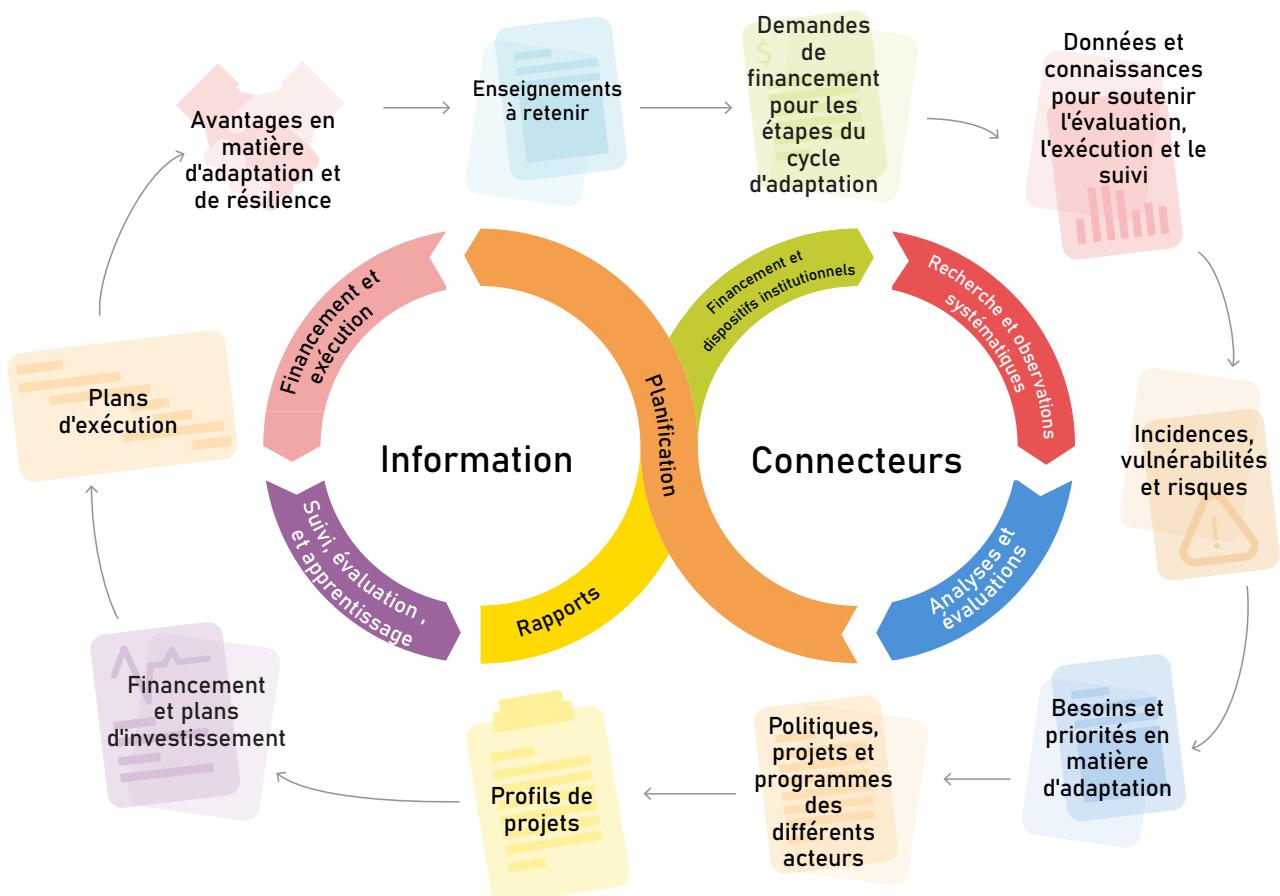
4 <https://www.thinkglobalhealth.org/article/cop28-climate-health-nexus-turned-corner-better-and-worse>.

5 Philip, L. Overlooking the critical nexus between water, sanitation, and health. Nat Water 2, 1042–1043 (2024). <https://doi.org/10.1038/s44221-024-00337-z>. <https://www.nature.com/articles/s44221-024-00337-z>.

5.5 Approche globale des directives techniques axée sur la gestion du flux d'informations entre les étapes

Il est important de noter que les directives techniques actualisées mettent l'accent sur les informations principales qui sont collectées à chaque étape et transmises aux étapes suivantes, afin d'éclairer les décisions tout au long du cycle d'adaptation. Voir figure 10. Ces informations sont produites à l'aide d'un éventail de méthodes et de techniques que peuvent utiliser les équipes chargées du PNA en fonction des données, de la technologie et des capacités techniques dont elles disposent. Des modèles pouvant être utilisés pour présenter les informations sont repris dans l'annexe.

Figure 7 Données et informations clés recueillies lors des étapes clés du cycle d'adaptation et utilisées lors des étapes suivantes, montrant que l'accent est mis sur les informations destinées à soutenir la prise de décision et la mise en œuvre, plutôt que sur les méthodologies techniques pour chaque étape.



6.



Contenu recommandé des PNA

Les chapitres suivants reprennent des éléments qu'il serait bon d'inclure dans le PNA principal (le plan) de façon à communiquer efficacement les priorités en matière d'adaptation, la manière dont elles seront mises en œuvre et les informations sur les guichets de financement. Il est vivement recommandé d'inclure des détails supplémentaires et des informations circonstanciées dans des annexes ou, mieux encore, dans des documents à part auxquels il sera fait référence dans le PNA. Les utilisateurs du PNA sont donc encouragés à considérer tous les documents du processus PNA comme des sources d'information sur l'élaboration et l'exécution du PNA pour le pays. Le PNA doit contenir des informations qui faciliteront l'extraction ultérieure d'informations à utiliser au moment de l'exécution du PNA, mais en ne donnant que suffisamment de détails généraux et en décrivant les approches utilisées tout en renvoyant à des informations plus détaillées dans d'autres sources.



MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LE CONTENU DU PNA

1. Informations générales et contextuelles sur le pays

- Incluez une description du pays afin de donner le contexte général du reste du document et les approches générales utilisées lors de l'élaboration du PNA (plus de détails seront donnés plus loin dans ce document).

2. Vision, buts et objectifs

- Présentez une vision pour un avenir résilient aux changements climatiques, par exemple d'ici 2030 ou 2035 et au-delà, afin de créer une référence future permettant de mesurer les progrès accomplis ;
- Dressez au moins une liste d'objectifs nationaux d'adaptation clairs et mesurables dans le contexte de l'OMA, ainsi que des éléments supplémentaires jugés importants pour le pays ;
- Décrivez les objectifs et les cibles spécifiques et réalisables qui contribueront à la réalisation des objectifs généraux du pays en matière d'adaptation.

3. Cadre politique et réglementaire

- Donnez des renseignements sur les politiques et réglementations (actuelles et proposées) qui soutiennent les efforts d'adaptation climatique du pays, y compris les mandats à différents niveaux et dans différents secteurs ;
- Incluez toutes les mesures d'incitation (nouvelles et proposées) à l'adoption de pratiques climatorésilientes ainsi que les mesures visant à dissuader les activités qui augmentent la vulnérabilité face aux changements climatiques ;

- Délimitez les zones concernées, comme les groupes et les écosystèmes les plus vulnérables, ou les régions qui font l'objet d'une attention particulière ;

- Ajoutez des informations sur les dispositifs institutionnels et juridiques relatifs au processus PNA, y compris la répartition du travail entre les différents acteurs ;
- Incluez les références à toute instruction ou tout ordre donné aux ministères et agences gouvernementales sur les actions à entreprendre pour traiter l'adaptation au changement climatique.

4. Cadre du PNA

- Décrivez l'approche adoptée pour l'élaboration du PNA, telle que soutenue par les parties prenantes
- Définissez l'adaptation au niveau national en fonction des priorités nationales, en tenant compte de l'objectif mondial en matière d'adaptation et de ses résultats pertinents, y compris le Cadre des EAU ;
- Choisissez les systèmes et les composantes représentant les priorités nationales et les thématiques de l'OMA à prendre en considération dans le PNA, y compris une définition des interactions à examiner ; les systèmes prioritaires à examiner doivent tenir compte des efforts d'adaptation en cours ;
- Décrivez l'engagement des parties prenantes aux différentes étapes du processus d'élaboration du PNA.

5. Prise en compte des principes directeurs (meilleures pratiques) pour l'adaptation

- Donnez des informations sur la manière dont les groupes vulnérables

ont été pris en compte.

6. Principaux risques et vulnérabilités climatiques et besoins en matière d'adaptation

- Faites référence aux scénarios climatiques et socioéconomiques utilisés ;
- Donnez des informations sur les prévisions de risques et d'incidences climatiques pour différents niveaux de réchauffement situés entre 1,5 et nettement en dessous de 2 °C ;
- Décrivez et énumérez les vulnérabilités et les incidences actuelles et récentes pour les principaux aléas climatiques ;
- Décrivez les vulnérabilités et risques prévus, ainsi que les incidences et les pertes potentielles à l'avenir ;
- Incluez des informations sur les approches applicables (par exemple, celles qui se concentrent sur la gestion des risques, la réduction de la vulnérabilité ou l'exposition réduite) et discutez de la définition de la résilience climatique.

7. Mesures d'adaptation prioritaires

- Présentez les solutions et mesures d'adaptation prioritaires résultant du classement et de l'évaluation des options sur la base de critères établis/convenus ;
- Regroupez les activités en fonction du niveau d'intervention (actions de prévention et de réduction des risques de catastrophes, actions d'urgence et d'anticipation) et incluez des références sur la manière de traiter les pertes et préjudices dans le cadre d'axes de travail connexes et d'autres processus de planification (efforts complémentaires dans le cadre des canaux de financement pour les pertes et préjudices ou de la gestion des catastrophes et de l'intervention d'urgence, par exemple) ;
- Organisez les priorités en matière d'adaptation en plans d'action, politiques, programmes et projets.

8. Intégration du PNA dans les plans de développement nationaux et, le cas échéant, dans les plans sectoriels, sans oublier d'identifier les synergies.

- Décrivez l'intégration des priorités et des plans d'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement plus généraux afin de faire en sorte que toutes les activités de développement pertinentes tiennent compte des risques climatiques et contribuent au renforcement de la résilience ;
- Décrivez l'intégration des priorités du PNA dans les plans nationaux et, le cas échéant, sectoriels, afin de garantir un alignement avec les plans de financement et de mise en œuvre au niveau national et, si

nécessaire pour certains financements, par l'intermédiaire d'entités multilatérales compétentes ;

- Décrivez comment favoriser les synergies avec les différents programmes (par exemple les ODD, la biodiversité, la gestion des catastrophes, les programmes urbains, la neutralité de la dégradation des terres).

9. Ressources financières nécessaires

- Présentez des estimations larges des ressources financières nécessaires pour chaque mesure d'adaptation et pour le PNA dans son ensemble ;
- Précisez le montant et la provenance de l'aide financière déjà disponible afin de calculer les financements requis.



10. Stratégie de mise en œuvre

- Identifiez la ou les approches appropriées, y compris les approches sectorielles, thématiques ou territoriales, ainsi que les approches par projet ou par programme ;
- Décrivez l'approche progressive à adopter pour la mise en œuvre des projets d'adaptation, en les classant par ordre de priorité en fonction de leur degré d'urgence ;
- Décrivez l'aide dont vous aurez besoin pour la mise en œuvre ;
- Montrez comment la mise en œuvre sera répartie entre les différents acteurs, y compris les entités gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les communautés locales.

11. Financement

- Présentez une stratégie concrète de financement liée aux différentes sources de financement et à leurs modalités applicables, couvrant les fonds climatiques internationaux dans le cadre du Mécanisme financier de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que d'autres sources pertinentes ;
- Si possible, incluez des estimations de coûts pour les priorités d'adaptation ;
- Incluez une cartographie des sources suivantes :
 - Programme national du FVC ;
 - FEM, Fonds pour les PMA, FSCC ;
 - Programme national du FA ;
 - Toute autre source jugée appropriée par le pays.
- Décrivez les dispositions visant à renforcer la complémentarité entre les activités relevant des différents canaux de financement afin de soutenir la mise en œuvre du PNA en tant que programme national.

12. Suivi, évaluation et apprentissage

- Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage :
 - Cadre de suivi et d'évaluation : élaborer/appliquer un cadre de suivi et d'évaluation des progrès et de l'efficacité des mesures d'adaptation ;

- Indicateurs et paramètres : définir/appliquer des indicateurs et des mesures spécifiques pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs d'adaptation ;
- Plateforme d'apprentissage :
 - Décrivez les plans d'apprentissage et la manière dont l'expérience d'autres régions sera intégrée dans les pratiques d'adaptation nationales.

13. Rapports

- Décrivez les plans relatifs aux systèmes de notification au niveau national afin de garantir la transparence et la responsabilité dans la mise en œuvre du PNA ;

14. Annexe : Profils des projets sélectionnés : projets essentiels et autres priorités

- Incluez les profils des principaux projets suggérés par les cibles dimensionnelles de l'OMA :
 - Travaux préparatoires pour le PNA du FVC et autres types d'appui à la préparation ;
 - Systèmes d'alerte précoce multidangers ;
 - Services d'information sur le climat ;
 - Autres ;
- Incluez les profils des projets et programmes prioritaires sélectionnés qui font partie de la première phase de mise en œuvre du PNA.

7.



**Modules et étapes des directives
techniques actualisées**

7.1 Éléments du processus des PNA et du cycle d'adaptation itératif

Le processus d'élaboration et d'exécution des PNA comporte les quatre éléments présentés dans les directives d'origine pour l'élaboration des PNA par les PMA, adoptées par la COP 17¹ : travail préparatoire et prise en compte des lacunes ; éléments de la phase préparatoire ; stratégies de mise en œuvre ; et notification, suivi et examen.

La décision 3/CMA.4 définit les composantes du cycle d'adaptation itératif : évaluation des incidences, de la vulnérabilité et des risques ; planification ; mise en œuvre ; et suivi, évaluation et apprentissage ; tout en reconnaissant que l'appui en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologies doit être pris en compte à chaque étape du cycle.

7.2 Modules du processus des PNA

Les éléments et les composantes du cycle d'adaptation ont été fusionnés de façon à former un ensemble de modules et d'étapes conçus pour aborder les deux volets à la fois tout en s'alignant sur le cadre de l'OMA. Les cinq modules qui en découlent, qui seront décrits dans les présentes directives techniques actualisées, traduisent donc les mesures nécessaires pour aborder de façon exhaustive l'élaboration et l'exécution des PNA ainsi que les activités transversales comme la préparation ou l'accès au financement et à l'appui technique apporté par les sources pertinentes pour le maintien du processus des PNA sur la durée. Voir figure 8 et tableau 6.

Les modules et les étapes ne sont pas séquentiels ; en fait, ils devraient en grande partie être traités en parallèle et livrer des informations pour d'autres étapes de manière itérative.

Figure 8 Modules principaux du processus des PNA, d'après les éléments du processus énoncés dans la décision 5/CP.17 et le cycle d'adaptation itératif de la décision 3/CMA.4.



1 Décision 5/CP.17, annexe.

Tableau 6 Modules et étapes des directives techniques actualisées pour les PNA

A : Évaluation des incidences, de la vulnérabilité et des risques

1. Définir l'adaptation au niveau national en tenant compte des cibles thématiques et dimensionnelles de l'OMA
2. Élaborer des scénarios plausibles sur le changement climatique et les aspects socioéconomiques à moyen et à long terme
3. Documenter les aléas d'origine climatique, les vulnérabilités, les risques et les incidences des changements climatiques
4. Évaluer les aléas d'origine climatique, l'exposition aux dangers, la vulnérabilité et les risques liés aux changements climatiques

B : Élaboration d'un plan

-
5. Comprendre la vision qu'a le pays du développement et les principaux axes de cette vision ambitieuse dans le contexte de l'évolution du climat
 6. Résumer les meilleures informations disponibles sur les aléas d'origine climatique, l'exposition aux dangers, la vulnérabilité et les risques liés aux changements climatiques à partir d'évaluations pertinentes
 7. Identifier les options d'adaptation pour faire face aux principaux risques et vulnérabilités climatiques et renforcer la résilience
 8. Estimer les coûts de l'adaptation dans les contextes pertinents : coût de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, coûts de l'inaction ou avantages des mesures d'adaptation
 9. Compiler la validation du PNA et du processus et leur soumission à la CCNUCC (après l'élément C)

C : Financement et exécution

-
10. Déterminer les besoins de financement pour l'exécution
 11. Mettre en œuvre/exécuter les solutions d'adaptation/de gestion des risques et de résilience

D : Suivi, évaluation, apprentissage et notification

-
12. Procéder à des collectes systématiques de données pour éclairer l'adaptation et le suivi, y compris sur les progrès accomplis
 13. Réaliser une évaluation et un apprentissage périodiques
 14. Notifier les progrès accomplis au niveau national
 15. Encourager les synergies avec le processus de notification au niveau international

E : Tranversal : Renforcer la préparation et l'accès au financement et à d'autres formes d'appui pour l'ensemble du processus

-
16. Renforcer les dispositifs institutionnels et les cadres réglementaires
 17. Réaliser des travaux préparatoires à l'exécution et à la détermination des besoins en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment en accédant à l'appui technique disponible
 18. Accéder au financement du FVC pour la préparation des PNA et la préparation générale, ainsi qu'à d'autres sources pertinentes, afin de soutenir le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, le renforcement des capacités et les activités habilitantes connexes en vue de maintenir le processus.
 19. Mettre en place/à jour une base de données, de connaissances et d'outils pour tous les modules, en étroite coordination avec le module D.1

7.3 Étapes et activités indicatives pour chaque module

MODULE A : ÉVALUATION DES INCIDENCES, DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES RISQUES

1. Définir l'adaptation au niveau national dans le contexte des cibles thématiques de l'OMA

- Divisez les cibles thématiques de l'OMA en composantes et systèmes du PNA-OMA de façon à les harmoniser avec les rôles et responsabilités des différents acteurs en vue de faciliter l'évaluation et l'identification des options d'adaptation.
- Reliez les secteurs actuels avec les composantes et les systèmes du PNA-OMA.
- Définissez le champ d'application sectoriel du PNA en identifiant et en hiérarchisant les secteurs économiques, sociaux et environnementaux clés qui sont essentiels pour la planification et l'exécution de l'adaptation.
 - Définissez la portée géographique en déterminant les limites spatiales (nationales, régionales, locales) pertinentes pour les mesures d'adaptation, tout en tenant compte des zones les plus vulnérables aux risques climatiques et en vous alignant sur les priorités de développement nationales.
 - Définissez l'horizon temporel en établissant des périodes de planification à court, moyen et long terme alignées sur les projections climatiques et les cycles politiques, de façon à vous assurer que les stratégies d'adaptation restent pertinentes et exploitables dans le temps.

2. Élaborer des scénarios plausibles sur le changement climatique et les aspects socioéconomiques à moyen et à long terme

- Élaborez des scénarios plausibles pour le climat à venir, en vous inspirant de l'objectif d'une élévation de la température mondiale de 1,5 °C et nettement en dessous de 2 °C.
- Élaborez des scénarios socioéconomiques correspondants pour le moyen terme et le long terme.
- Assemblez des projections pertinentes, notamment en matière de croissance économique, de développement social, de population, etc.

3. Documenter les aléas d'origine climatique, les vulnérabilités, les risques et les incidences des changements climatiques

- Synthétisez les changements récents qui ont touché le climat et les risques observés, ainsi que les tendances générales des variables climatiques.
 - Compilez les incidences observées des changements climatiques ainsi que les vulnérabilités et risques émergents.
- #### 4. Évaluer les aléas d'origine climatique/exposition aux dangers, la vulnérabilité, les risques et la résilience
- Appliquez la définition de la vulnérabilité, des risques et de la résilience énoncée dans l'AR6 du GIEC pour déterminer l'approche à adopter pour l'évaluation.
 - Comprenez et estimatez les risques et la vulnérabilité à l'aide de méthodologies, de modèles et d'outils d'évaluation applicables à chaque système du PNA-OMA ou à des associations de systèmes sous la forme d'interactions.
 - Utilisez un processus multipartite pour identifier les principaux risques et vulnérabilités à prendre en considération, et la manière d'obtenir des avantages en matière de résilience.
 - Produisez (et coproduisez avec différentes parties prenantes) des résultats tels que des indices de risque et de vulnérabilité pour répondre aux besoins des différents acteurs lors de la planification et l'exécution des mesures d'adaptation.
 - Produisez un rapport d'évaluation dans le cadre de la cible dimensionnelle de l'OMA.

MODULE B : ÉLABORATION D'UN PLAN

5. Comprendre la vision qu'a le pays du développement et les principaux axes de cette vision ambitieuse
 - Imaginez l'avenir souhaité pour le pays (par exemple à l'horizon 2030, 2040/2050 selon le cas) en vous basant sur les plans et stratégies de développement nationaux de façon à définir une base de référence (future) pour l'adaptation.
 - Expliquez en quoi les changements climatiques auront une incidence sur cette situation souhaitée dans le contexte des scénarios de changements climatiques de façon à définir les ambitions et les besoins en matière d'adaptation.
 - Définissez l'adaptation au niveau national en tenant compte des cibles thématiques et dimensionnelles de l'OMA.
 - Définissez les dispositifs institutionnels et de gouvernance dans le cadre d'un programme national d'adaptation pour le pays.
 - Définissez la vision, les buts et les objectifs du PNA, dans le contexte des thèmes de l'OMA et du développement national, en vous basant sur l'exercice de visualisation ci-dessus.
 - Définissez des critères pour la sélection des systèmes sur lesquels vous vous concentrerez et pour le classement des options d'adaptation, ainsi que d'autres étapes nécessitant la contribution des parties prenantes.
 - Sélectionnez les systèmes PNA-OMA pour chaque thématique de l'OMA sur laquelle vous vous concentrerez dans le PNA.
6. Résumer les meilleures informations disponibles sur les aléas d'origine climatique, l'exposition aux dangers, la vulnérabilité, les risques et la résilience à partir d'évaluations pertinentes
 - Appliquez la définition de la vulnérabilité et des risques énoncée dans l'AR6 du GIEC pour déterminer l'approche à adopter pour résumer les résultats.
 - Résumez les risques et la vulnérabilité pour chaque système PNA-OMA ou association de systèmes présentée sous la forme d'une interaction en vous basant sur les meilleures données scientifiques disponibles.
 - Utilisez un processus multipartite pour identifier les principaux risques et vulnérabilités à prendre en considération.

7. Identifier les options d'adaptation pour faire face aux principaux risques et vulnérabilités climatiques et renforcer la résilience

- Proposez des options d'adaptation, de gestion des risques et de renforcement de la résilience pour faire face aux principaux risques et vulnérabilités, en tenant compte des principes directeurs de l'adaptation concernant le genre, les PA et les communautés locales, la jeunesse, etc.
- Évaluez et classez les options d'intervention en solutions d'adaptation prioritaires et actions visant à répondre aux priorités nationales, et notamment aux cibles thématiques et dimensionnelles de l'OMA, en incluant la participation des parties prenantes.

8. Estimer les coûts de l'adaptation

- Estimez les coûts de l'adaptation dans les contextes pertinents, comme les coûts de la mise en œuvre des solutions d'adaptation prioritaires et mesures identifiées dans le PNA, coûts de l'inaction ou avantages des mesures d'adaptation.

9. Compiler la validation du PNA et du processus et leur soumission à la CCNUCC (après le module D.1), et sur la base de la section 6 relative au contenu recommandé du PNA

- Définissez une stratégie de mise en œuvre qui assigne les mesures d'adaptation aux ministères et autres acteurs concernés.
- Tenez compte des niveaux administratifs et de l'échelle, tels que les approches transfrontalières/multipays et régionales, les acteurs infranationaux et locaux dans la conception de l'exécution des actions et des projets.
- Compilez un projet de PNA et incluez des priorités à différents niveaux, secteurs et échelles pour approbation et validation par les parties prenantes.
- Intégrez les priorités du PNA dans les plans de développement nationaux, sectoriels, infranationaux et locaux, comme il convient.
- Soumettez le PNA validé au niveau national à la CCNUCC

Encadré 2.

Vision d'un pays bien adapté à l'horizon 2030 et 2035 : l'avenir comme référence pour l'adaptation

Voici un exemple de vision pour un pays bien adapté à l'horizon 2030 et 2035, servant de point de référence pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du PNA :

1

- La volonté politique et la sensibilisation face aux changements climatiques sont fortes, ce qui amène à faire de l'adaptation une priorité dans tous les aspects du développement et de la planification dans le cadre d'une vision nationale du développement ;

comme le montrent l'intégration des considérations relatives à l'adaptation aux changements climatiques dans toutes les activités de planification et de développement et le fait que les institutions soutiennent les objectifs d'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux du gouvernement ;

2

- La capacité technique nécessaire pour faire face aux changements climatiques est élevée et couvre tous les aspects comme l'évaluation, la planification et l'exécution, y compris les étapes spécifiques liées à l'accès au financement de l'adaptation et à son absorption ;

comme le montrent la réduction de la dépendance à l'égard des consultants internationaux et l'obtention plus rapide de produits et de résultats, ainsi que l'application des produits tels que les informations sur les risques climatiques pour éclairer les décisions d'investissement par le biais de notations du risque de crédit ;

3

- Les efforts d'adaptation face aux changements climatiques sont bien coordonnés et alignés entre les différents acteurs, ce qui conduit à une approche cohérente et complémentaire de l'adaptation ;

comme le montrent les mécanismes de coordination efficaces en place sous l'impulsion claire du gouvernement national ;

4

- Les changements chroniques (phénomènes à évolution lente) sont pris en considération et présentent des avantages mesurables en termes de réduction de la vulnérabilité et de renforcement de la résilience (pour toutes les cibles thématiques de l'objectif mondial en matière d'adaptation), sans avoir d'incidence sur les trajectoires de développement ;

comme le montre le fait que les progrès constants en matière de développement sont peu affectés par les changements climatiques chroniques ;

Encadré 2. Suite

Vision d'un pays bien adapté à l'horizon 2030 et 2035 : l'avenir comme référence pour l'adaptation

5

- Le pays réagit aux changements climatiques en recourant à l'ensemble des actions nécessaires pour renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophe, la gestion des incidences passant par une optimisation des actions préventives, des actions d'urgence et des actions visant à remédier aux pertes ;

comme le montre le fait que les efforts continus visant à répondre aux risques et aux incidences dus aux changements climatiques couvrent l'adaptation, mais aussi les mécanismes d'aide en cas de pertes et de préjudices, en coordination avec les efforts dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement ;

6

- Les besoins de financement pour l'adaptation sont satisfaits à grande échelle par un large éventail de sources, sans accroître l'endettement ;

comme le montrent les niveaux d'endettement liés aux mesures d'adaptation à l'horizon 2030 et 2035, puis à intervalles réguliers après cette date ;

7

- Les efforts d'adaptation sont inclusifs et équitables sur le plan social et privilégient les besoins, l'implication et le leadership des groupes, communautés et écosystèmes vulnérables, avec une attention particulière, entre autres, à l'intégration de la dimension de genre, à l'inclusion des parties prenantes locales et autochtones ainsi qu'aux communautés locales

comme le démontrent les programmes ciblés ;

8

- La capacité du pays augmente avec le temps sur plusieurs aspects liés à l'élaboration et à l'exécution des PNA, notamment en ce qui concerne la préparation ainsi que la capacité de mobiliser des instruments et des modalités de financement supplémentaires, plus avancés et plus diversifiés et de les catalyser ;

comme le montrent la mobilisation croissante de l'appui en faveur de l'adaptation et les progrès réalisés pour combler le déficit du financement de l'adaptation.

MODULE C : FINANCEMENT ET EXÉCUTION

10. Déterminer les besoins de financement pour l'exécution

- Reliez les actions prioritaires en matière d'adaptation aux idées de projets et programmes.
- Intégrez les projets prioritaires du PNA dans les programmes nationaux/cadres nationaux pour l'aide applicables pour chaque acteur ou structure de financement.
- Élaborez un programme quinquennal pour l'exécution de l'ensemble du PNA, en ciblant divers financements/guichets de financement pertinents pour les projets ou des associations de guichets.
- Suivez les cycles de projet ou de financement pertinents pour

préparer les demandes de financement (sous la forme de propositions de projet ou, si applicable, d'autres formats).

11. Mettre en œuvre/exécuter les solutions d'adaptation/de gestion des risques et de résilience

- Gérez la mise en œuvre des projets et exécutez les solutions d'adaptation.
- Élaborez et appliquez l'observation systématique et le suivi des systèmes faisant l'objet d'une intervention d'adaptation de façon à identifier les déclencheurs ou les noeuds de bifurcation sur les voies d'adaptation.

Encadré 3.

Appliquer la cartographie des financements pour faire progresser l'élaboration et l'exécution des PNA

La cartographie des sources de financement disponibles en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays les moins avancés, établie¹ par le LEG, propose aux PMA un outil pratique permettant d'identifier et de solliciter des financements à chaque étape du cycle d'adaptation. Elle permet aux pays de mieux comprendre les sources de financement, y compris le mécanisme financier de la CCNUCC et le Fonds d'adaptation, ainsi que d'autres sources pertinentes. En reliant les possibilités de financement aux étapes spécifiques du processus d'adaptation et aux catégories de besoins, la cartographie des financements sert également de base à la mise en place d'un accès clair et ciblé aux ressources.

1 <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Mapping-of-adaptation-finance.pdf>

MODULE D : SUIVI, ÉVALUATION, APPRENTISSAGE ET NOTIFICATION

12. Procéder à des collectes systématiques de données pour éclairer l'adaptation et le suivi, y compris sur les progrès accomplis

- Élaborez ou appliquez des systèmes de S&E pour suivre les progrès, l'efficacité et les lacunes de l'adaptation.
- Appliquez des protocoles de collecte de données pour le suivi des systèmes clés du PNA-OMA, en s'appuyant, le cas échéant, sur les paramètres et les indicateurs élaborés pour les cibles thématiques de l'OMA.
- Surveillez et documentez les phénomènes climatiques afin d'améliorer la compréhension des incidences, des vulnérabilités et des risques de façon à éclairer les interventions d'adaptation ultérieures.

13. Réaliser une évaluation et un apprentissage périodiques

- Évaluez les possibilités d'adaptation et identifiez les possibilités de solutions.
- Évaluez périodiquement les progrès et l'efficacité (ainsi que d'autres paramètres) en vous basant sur les données issues du suivi régulier, y compris par le biais d'évaluations indépendantes.
- Tirez des enseignements à retenir de l'expérience acquise en matière d'adaptation afin d'éclairer les mesures ultérieures
- Évaluez l'efficacité de l'adaptation.

14. Notifier les progrès accomplis au niveau national

- Répondez aux besoins en matière de rapports d'avancement nationaux conformément aux mandats pertinents du PNA et aux politiques et procédures nationales applicables.
- Préparez un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PNA à l'horizon 2030, comme il convient et sur une base nationale.

15. Encourager les synergies avec le processus de notification au niveau international

- Transmettez des informations sur l'adaptation pour les différents rapports à soumettre à la CCNUCC et à l'Accord de Paris (tels que les communications nationales, les CDN, les communications sur l'adaptation et les RBT).
- Incluez dans le PNA des informations qui permettront de répondre aux besoins d'information sur les différents axes de travail en ce qui concerne les PNA au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris (par exemple, en lien avec le genre, la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, la jeunesse et d'autres aspects), s'il y a le lieu et si cela est pertinent.

Encadré 4.

L'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes (outil S&E PEG 2.0)

En 2015, le LEG a élaboré un document technique intitulé « Monitoring and assessing progress, effectiveness and gaps under the process to formulate and implement National Adaptation Plans: The PEG M&E tool » (Suivi et évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation : l'outil de suivi et d'évaluation PEG). L'outil S&E PEG propose un ensemble de cinq paramètres génériques qui peuvent être appliqués lors du suivi et de l'évaluation des progrès et de l'efficacité et, ce faisant, aider à identifier les lacunes et les besoins en vue d'améliorer le processus. Les cinq paramètres portent sur les intrants, le processus, les produits, les résultats et les incidences.

Le S&E PEG 2.0 est un outil permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Il utilise une approche consistante à définir des paramètres (système de notation) pour mesurer les progrès accomplis dans six domaines généraux :

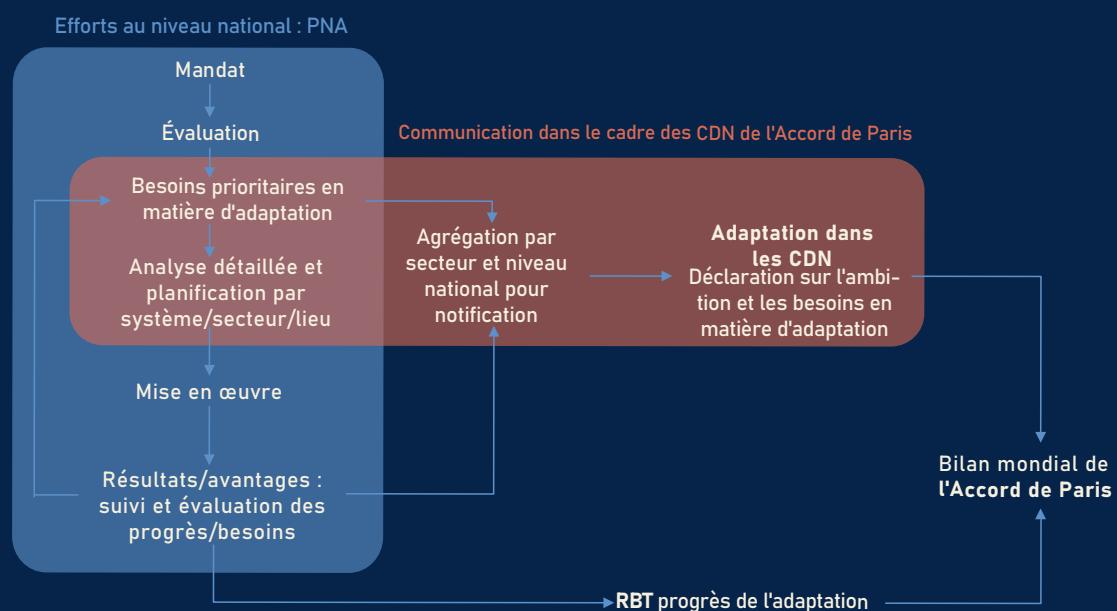
1. Appui financier et technique pour l'adaptation
2. Accès des pays en développement à l'appui financier pour l'adaptation
3. Informations scientifiques, connaissances et méthodologies pour l'adaptation
4. Réalisation des fonctions essentielles du processus d'élaboration et d'exécution des PNA
5. Prise en compte des principes directeurs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA
6. Réalisation des deux objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et des cibles du cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale

Encadré 5.

Harmoniser les informations des PNA, des CDN et des communications sur l'adaptation

La note politique du LEG sur l'harmonisation des informations contenues dans les PNA, les CDN et les communications sur l'adaptation souligne combien il est important que ces instruments soient cohérents pour renforcer la résilience climatique. La note souligne que cette harmonisation peut améliorer l'efficacité des mesures d'adaptation, rationaliser les processus de notification et faciliter l'accès au financement de l'action climatique. En intégrant la planification détaillée des PNA à la vision stratégique des CDN et à la fonction communicative des communications sur l'adaptation, les pays peuvent présenter une approche unifiée de l'adaptation alignée sur leurs objectifs de développement et leurs engagements internationaux respectifs. Le rapport LEG souligne que cette synergie peut permettre d'améliorer l'efficacité et la coordination, de mieux allouer les ressources et d'adopter une approche globale face aux changements climatiques.

Figure 9 Vue d'ensemble des étapes de l'élaboration d'un PNA et de leurs liens avec l'élaboration des CDN, des communications sur l'adaptation et des rapports d'avancement dans les RBT.



MODÈLE E : TRANVERSAL : REFORCER LA PRÉPARATION ET L'ACCÈS AU FINANCEMENT ET À D'AUTRES FORMES D'APPUI POUR L'ENSEMBLE DU PROCESSUS

- 16. Réaliser des travaux préparatoires à l'exécution et à la détermination des besoins en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment en accédant à l'appui technique disponible.**
- Soutenez les entités nationales dans leur demande d'accréditation auprès des fonds de la CCNUCC (FVC et FA).
 - Soutenez les autorités nationales désignées qui traitent les projets d'adaptation.
 - Intégrez l'adaptation dans les processus de planification nationale et, le cas échéant, sectorielle.
 - Créez un environnement favorable à la participation des acteurs non étatiques à l'exécution du PNA.
 - Faites appel à l'appui technique et à l'assistance disponibles (voir l'annexe V pour des exemples).
- 17. Renforcer les dispositifs institutionnels et les cadres réglementaires**
- Créez/mettez à jour les mandats officiels et la législation en matière d'adaptation, selon qu'il convient.
 - Renforcez les mécanismes de coordination entre les ministères.
 - Intégrez l'adaptation aux changements climatiques dans la planification sectorielle.

- 18. Mettre en place/à jour une base de données, de connaissances et d'outils pour tous les modules, en étroite coordination avec le module D.1**
- Élaborez des politiques en matière de données et des protocoles de partage des données entre les ministères concernés et les différents acteurs, si applicable.
 - Réalisez un bilan, une cartographie et une synthèse des informations disponibles.
 - Assemblez les objectifs et les plans de développement nationaux remis par les ministères concernés et les autres parties prenantes.
 - Assemblez les données, les modèles, les outils et les systèmes de connaissances pertinents pour les systèmes clés du PNA-OMA.
- 19. Accéder au financement du FVC pour la préparation des PNA, ainsi qu'à d'autres sources pertinentes, afin de soutenir le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, le renforcement des capacités et les activités habilitantes connexes en vue de maintenir le processus**
- Accédez au financement du FVC pour la préparation des PNA et élaborez des propositions de projets pour l'exécution du PNA.
 - Accédez au financement du FVC et d'autres sources pertinentes pour l'exécution du PNA.
 - Accédez au financement des autres guichets d'appui à la préparation du FVC et à d'autres fonds pour l'accréditation et le renforcement des capacités liées en vue de l'engagement avec le FVC.
 - Poursuivez le renforcement des capacités pour le processus du PNA en vous basant sur les besoins prioritaires identifiés.
 - Créez et renforcez les processus de participation des parties prenantes.

Encadré 6.

Programme de préparation du FVC

Le Programme de préparation et d'appui à la préparation du FVC (dit « programme de préparation ») soutient les initiatives impulsées par les pays visant à renforcer les capacités institutionnelles, les mécanismes de gouvernance ainsi que les cadres de planification et de programmation en vue de réaliser leur programme d'action climatique à long terme. Au moment de la rédaction de ce rapport (31 juillet 2025), le FVC avait déployé 657 millions de dollars US dans le cadre de ce programme de préparation afin de soutenir 812 demandes dans 142 pays.

À l'issue de consultations et en réponse aux informations qui lui ont été transmises, le FVC adopte une nouvelle approche d'appui à la préparation au cours de l'année 2025, conformément à la nouvelle stratégie d'appui à la préparation pour 2024-2027 (<https://www.greencimate.fund/document/readiness-strategy-2024-2027>). La nouvelle approche s'appuie sur les succès et les enseignements à retenir du passé et représente une transition vers une approche programmatique pour les activités préparatoires.

Le FVC s'est engagé à devenir plus simple et plus facile d'accès, en réduisant les coûts de transaction et le temps nécessaire pour accéder à l'appui à la préparation. Le programme soutiendra désormais délibérément la coordination nationale lors de la conception, de la demande et de la mise en œuvre du soutien. La nouvelle approche vise à permettre un accès rapide à une expertise mondiale de premier plan et à une expérience adaptée, y compris auprès de prestataires de services locaux, en laissant aux pays et aux entités le choix final du partenaire de mise en œuvre.

Le Programme d'appui à la préparation du FVC soutient les initiatives impulsées par les pays visant à renforcer les capacités institutionnelles, les mécanismes de gouvernance ainsi que les cadres de planification et de programmation en vue de réaliser leur programme de transformation à long terme dans le cadre de l'action climatique.

L'appui à la préparation est accordé aux pays par l'intermédiaire des autorités nationales désignées (AND) et/ou des points focaux (PF). Le financement des activités préparatoires peut également être déployé pour renforcer les entités d'accès direct (EAD).

Tous les pays en développement parties à la CCNUCC peuvent avoir accès au Programme d'appui à la préparation.

- **Guichet spécifique aux pays :**

Enveloppe totale : Les pays peuvent accéder à une enveloppe totale allant jusqu'à **7 millions de dollars US par pays sur une période de quatre ans** pour la planification intégrée et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation. Ce montant inclut le soutien précédemment mis à disposition pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation (PNA.1) pour les pays qui ne l'ont pas encore totalement utilisé. En outre, les pays peuvent soumettre une demande supplémentaire d'un montant maximal de 3 millions de dollars US pour soutenir la mise en œuvre du PNA (PNA.2) si l'enveloppe principale compte moins de 250 000 dollars US de fonds engagés. Ce financement supplémentaire repose sur un besoin clair et mutuellement accepté et sur un impact démontrable pour la mise en œuvre du PNA.

- **Guichet pour les EAD :**

Dans le cadre de la modalité EAD, des fonds sont accordés pour aider les EAD accréditées ainsi que les EAD candidates aux stades avancés du processus d'accréditation du FVC. L'enveloppe financière totale pour le soutien aux EAD comprend jusqu'à 1 million de dollars US par entité sur la période de quatre ans.¹ Cette modalité de financement a pour but de répondre aux objectifs de préparation des EAD, sur la base d'une coordination avec les AND respectives et conformément aux priorités nationales. L'appui à la préparation doit être demandé sur la base d'une planification quadriennale. Les activités peuvent être mises en œuvre au cours de toute période jugée appropriée, à condition qu'une ou plusieurs demandes de financement soient approuvées au cours de la période du FVC-2, c'est-à-dire entre 2024 et 2027.

1 Une allocation unique de 12,4 millions de dollars US approuvée pour la mise en œuvre du Cadre intégré de gestion des résultats (Integrated Results Management Framework, IRMF) du FVC en vertu de la décision B.29/01 a été intégrée dans le financement global de la modalité de soutien aux EAD, afin de garantir la continuité du soutien. Cette intégration permet à toutes les EAD d'avoir un accès équitable à 1 million de dollars US par entité au cours de la période de programmation de quatre ans du FVC-2. Les entités ayant précédemment bénéficié du soutien de l'IRMF auront toujours accès à la totalité du million de dollars US par entité, à condition qu'elles excluent tout chevauchement avec des travaux déjà couverts par le guichet IRMF.

Encadré 6. Suite

Programme d'appui à la préparation du FVC

• Programme de désignation d'un expert du FVC

La stratégie d'appui à la préparation 2024-2027 vise à aider les pays à mettre en place les capacités institutionnelles nécessaires à un engagement efficace et cohérent avec le FVC. Dans le cadre de cette stratégie, les autorités nationales désignées (AND) et les points focaux ont la possibilité de demander le déploiement d'un expert local au sein de leurs bureaux ou de ceux d'une autre agence compétente. L'expert déployé par le FVC a pour mission d'aider le pays dans ses interactions avec le secrétariat du FVC, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la programmation nationale, la planification à moyen terme de l'appui à la préparation, le lancement d'initiatives en rapport avec le financement traditionnel, la supervision des activités de préparation et des investissements climatiques, ainsi que le suivi et la communication d'informations. Cette initiative vise non seulement à renforcer l'engagement immédiat avec le FVC, mais aussi à développer les capacités locales à long terme pour faire face efficacement aux priorités climatiques.

- Budget : Pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), le coût sera couvert par l'allocation spéciale de 320 000 dollars US.
- Demande : Pour lancer le processus de déploiement d'un expert du FVC, les AND doivent soumettre une demande par courrier électronique à leur bureau régional.

Élaboration d'une proposition d'appui à la préparation



(Source : Site web du FVC, Stratégie d'appui à la préparation du FVC 2024-2027, Banque de connaissances sur le soutien préparatoire du FVC)

Encadré 7.

Relever les défis liés aux données dans le cadre du processus des PNA : l'initiative des données pour les PNA

L'élaboration et l'exécution d'un PNA reposent sur un élément clé, à savoir la capacité de rassembler et exploiter des données, des modèles, des outils et des systèmes de connaissances pertinents qui permettent de prendre des décisions fondées sur des données probantes.

Une planification efficace de l'adaptation aux changements climatiques exige des données, notamment des données climatiques historiques et projetées, des données socioéconomiques et sectorielles, des modèles d'analyse des incidences et des vulnérabilités, des outils de planification de scénarios et des systèmes intégrés pour l'analyse intersectorielle. Ces ressources aident les pays à évaluer les risques, à identifier les options d'adaptation et à assurer le suivi de la résilience. Cependant, de nombreux PMA ont des difficultés à accéder aux données climatiques à long terme et à appliquer ces outils, ce qui peut entraver la prise de décisions proactives, fondées sur des données probantes et alignées sur les priorités nationales.

- **L'initiative des données pour les PNA :**

L'initiative des données pour les PNA s'attaque aux problèmes critiques liés aux données auxquels sont confrontés de nombreux PMA en encourageant l'utilisation d'ensembles de données climatiques de sources ouvertes et d'outils de modélisation flexibles, en rendant ces ressources plus évolutives et accessibles à tous les pays. En outre, elle propose des outils accessibles et conviviaux tels que RStudio, R Markdown et GitHub qui permettent aux équipes des PNA de gérer, analyser, partager et stocker les données, la visualisation et la création de rapports. Elle encourage la collaboration et facilite la création de documents dynamiques, actualisés en permanence, qui aident les pays à rester au fait de leurs besoins en matière d'adaptation. L'initiative encourage également l'interopérabilité entre les systèmes de données sectoriels, ce qui permet aux pays de relier les informations entre différents secteurs, tels que l'agriculture, l'hydrologie et la santé, pour une prise de décision plus intégrée. Les équipes des PNA reçoivent des conseils sur la manière d'utiliser ces outils sans avoir besoin d'une expertise spécialisée, l'assistance technique étant disponible par l'intermédiaire du LEG.

Pour plus d'informations, voir : Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG). 2024. Technical brief: The NAP Data Initiative. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/645427>.

7.4 Questions transversales

Ce chapitre aborde quelques-unes des thématiques transversales qui peuvent être intégrées dans le PNA.

Prise en compte des peuples autochtones et des communautés locales

Les processus de planification participatifs et inclusifs impliquant activement les peuples autochtones et les communautés locales à chacune de leurs étapes sont essentiels pour garantir leur engagement significatif dans les PNA. Cela implique d'identifier, de manière précoce, les parties prenantes, d'élaborer conjointement des protocoles de consultation culturellement appropriés et de mettre en place des mécanismes d'engagement durable. Les savoirs autochtones et locaux devraient être systématiquement intégrés dans les évaluations des vulnérabilités et des incidences climatiques afin de compléter les données scientifiques et de faire en sorte que les solutions sont adaptées au contexte local. Le LEG recommande de développer des outils participatifs et des directives pour le partage des connaissances afin de respecter les droits et les pratiques des groupes autochtones.¹ Il est essentiel de collaborer avec les organisations communautaires et les institutions locales pour faciliter une participation significative et intégrer les connaissances traditionnelles dans l'élaboration des stratégies d'adaptation.

Prise en compte des questions de genre

Il est possible de tenir compte de la dimension de genre dans les PNA en réalisant une analyse des disparités entre les sexes afin d'identifier comment les changements climatiques touchent les femmes et les hommes et en intégrant les questions de genre à chaque étape du cycle de planification de l'adaptation. Il s'agit notamment de veiller à l'équilibre entre les hommes et les femmes lors des consultations des parties prenantes, de lever les obstacles à la participation et de collecter et analyser des données ventilées par sexe. Sur la base des résultats de l'analyse des disparités entre les sexes, les mesures d'adaptation pourraient inclure des indicateurs, une budgétisation et des cadres de suivi qui tiennent compte de la dimension de genre.

La Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre, développé par le Réseau mondial pour les PNA en collaboration avec le LEG et le CA, propose un cadre structuré pour intégrer systématiquement la dimension de genre tout au long du processus de PNA.² Ces orientations aident les gouvernements à concevoir des

stratégies d'adaptation inclusives qui tiennent compte des vulnérabilités, des connaissances et des capacités différencierées des femmes, des hommes et des communautés vulnérables. La boîte à outils présente une approche progressive pour une adaptation qui répond aux questions de genre, à commencer par la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe afin d'éclairer la planification fondée sur des données probantes. Elle met l'accent sur l'importance d'un engagement inclusif des parties prenantes, en garantissant la participation significative des femmes et des communautés vulnérables dans les processus de prise de décision. Afin de renforcer la cohérence institutionnelle, la boîte à outils harmonise les PNA avec les politiques nationales en matière d'égalité des sexes et encourage le recours à une budgétisation qui prend en compte les questions de genre afin d'allouer les ressources de manière équitable. Le renforcement des capacités est un pilier central de ce cadre, qui propose des méthodes de formation des responsables politiques et des praticiens et praticiennes sur les stratégies d'adaptation qui répondent aux questions de genre. En outre, la boîte à outils intègre un système de suivi et d'évaluation solide, comprenant des indicateurs sensibles au genre permettant d'évaluer si les interventions d'adaptation réduisent les disparités et renforcent la résilience équitable.

Transitions justes

Le PNA fait partie des outils qui permettent de réfléchir à des voies de transition juste au niveau national. L'intégration des voies de transition juste dans les PNA d'une manière globale et déterminée au niveau national peut jouer un rôle important en garantissant que les efforts d'adaptation sont équitables, inclusifs et ne laissent personne de côté.

Il est important de reconnaître que les transitions justes concernent l'ensemble de la société et de veiller à ce que le processus du PNA soit inclusif pour favoriser la mise en avant des voies de transition juste en fonction des priorités et des besoins nationaux. Cet objectif peut être atteint en garantissant une participation et une consultation significatives des groupes vulnérables – y compris les travailleurs, les travailleurs informels, les femmes, les peuples autochtones, les communautés locales, les enfants et les jeunes – dans la prise de décision, et en concevant des mesures d'adaptation qui protègent les moyens de subsistance et favorisent les protections sociales contre les risques associés aux transitions. La reconnaissance de l'importance du dialogue social, le plein respect des droits du travail et l'identification de stratégies déterminées au niveau national en matière d'éducation, d'amélioration des compétences et de requalification constituent un autre moyen d'ancre les voies de transition juste dans les PNA tout en respectant les diverses réalités et les différents contextes auxquels sont confrontés les pays et les régions.

1 CCNUCC. (2012). Plans nationaux d'adaptation : Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation. Groupe d'experts des pays les moins avancés Disponible à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NAP_technical_guidelines_FR.pdf.

2 Réseau mondial des PNA et CCNUCC. (2019). Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre. Dazé, A., & Church, C. (Auteurs principaux). Winnipeg : Institut international du développement durable. Disponible à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NAP_Gender_Toolkit.pdf

La prise en compte des transitions justes dans les PNA pourrait également impliquer de reconnaître que les transitions justes sont multisectorielles et touchent l'ensemble de l'économie.

Le PNA pourrait jouer un rôle important en soutenant les communautés et les secteurs vulnérables les plus exposés aux risques climatiques, tout en améliorant leur accès aux opportunités qui découlent d'un développement plus résilient et durable mené de manière inclusive et impulsée par le pays.

L'alignement des PNA sur d'autres politiques et stratégies nationales, lorsque cela s'avère utile, et notamment sur les politiques nationales en matière d'emploi, d'éducation et de développement social, fait en sorte que l'adaptation contribue non seulement à la résilience climatique, mais aussi à un développement inclusif.

Solutions fondées sur la nature

L'intégration de solutions basées sur la nature (SFN) dans les PNA implique d'identifier et de privilégier des écosystèmes apportant des services essentiels – comme le contrôle des inondations, la régulation de l'eau et la protection des côtes – lors des évaluations de la vulnérabilité et de sélectionner des SFN comme options d'adaptation clés dans des secteurs tels que l'agriculture, l'eau, l'aménagement urbain et la gestion côtière. Une intégration efficace nécessite également d'aligner les mesures d'adaptation sur les politiques nationales en matière de biodiversité et d'utilisation des terres, de garantir le financement de la lutte contre les changements climatiques pour soutenir la mise en œuvre et d'intégrer des indicateurs fondés sur les écosystèmes dans les cadres de suivi.

Approches paysagères/spatiales

Les approches paysagères ou spatiales pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation sont des méthodes qui tiennent compte des caractéristiques géographiques, écologiques et socioéconomiques d'une zone particulière (bassin hydrographique, région forestière, zone côtière, déserts et régions arides, interface urbain-rural) afin de concevoir et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques appropriées au contexte spécifique. Ces approches tiennent compte de la façon dont les terres, les écosystèmes et les activités humaines interagissent au sein d'une zone définie, au lieu d'aborder les mesures d'adaptation de façon isolée ou en se basant uniquement sur les frontières politiques ou administratives. L'intégration de ces approches dans les PNA permet d'adapter les mesures d'adaptation aux conditions locales, de renforcer la résilience de l'ensemble du système au lieu de se concentrer sur les résultats de projets individuels, d'améliorer la coordination intersectorielle et de promouvoir des solutions fondées sur la nature, telles que la restauration des forêts, la conservation des zones humides et l'agroforesterie. Ce peut également être un moyen efficace

d'intégrer des stratégies multiples (liées au climat et autres) dans un plan national de développement physique qui assure le développement durable de manière globale.

Risque transfrontalier et collaboration

La prise en compte des risques climatiques transfrontaliers dans les PNA nécessite d'identifier et d'intégrer dans le processus de planification les vulnérabilités qui s'étendent au-delà des frontières nationales, telles que les ressources en eau partagées, les espèces migratrices et les incidences climatiques régionales. Cela exige donc des approches collaboratives et coordonnées, notamment des consultations transfrontalières, des évaluations conjointes de la vulnérabilité et des risques, la création de bases de données communes et de systèmes d'alerte précoce, ainsi que des stratégies de mise en œuvre coordonnées appropriées et impulsées par les pays. Les planificateurs de l'adaptation pourraient collaborer avec des institutions et des cadres régionaux tels que des organisations de bassins fluviaux et des communautés économiques régionales (CER) pour que les priorités nationales tiennent compte des stratégies en place dans la région ou dans le bassin, ce qui permettrait de réduire le risque que les mesures d'adaptation soient fragmentées ou contradictoires. L'instauration d'un dialogue régulier sur les cycles et les modalités de planification peut renforcer la résilience face à des risques communs et créer des possibilités d'avantages mutuels au-delà des frontières.

Les programmes d'adaptation transfrontaliers constituent une approche permettant à plusieurs pays ou régions de prendre des mesures coordonnées pour lutter contre les effets des changements climatiques au-delà des frontières géographiques. Ces programmes permettent aux planificateurs de l'adaptation de s'attaquer aux incidences en chaîne et aux risques partagés de manière à renforcer la climatorésilience en mettant en œuvre des mesures d'adaptation coordonnées qui tirent parti de connaissances et de ressources partagées.

Les activités suivantes favorisent l'élaboration de programmes d'adaptation transfrontaliers et sont assorties d'exemples concrets (pertinents pour les PMA) :

1. Garantir des engagements de haut niveau et une appropriation politique : plusieurs régions ont intégré les risques climatiques transfrontaliers dans des stratégies de haut niveau.

- La Stratégie et le Plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032) visent à coordonner la gestion des risques transfrontaliers et en chaîne par l'intermédiaire de communautés économiques régionales et de plans de développement menés à l'échelle des bassins.
- Le 53e Forum des îles du Pacifique (2024) a réaffirmé une approche régionale par le biais du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique (CDRP).
- Des déclarations, comme la déclaration de la 19e Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, ont encouragé la coopération sur les cadres et les indicateurs régionaux.

2. Intégrer les risques transfrontaliers dans les politiques et les évaluations : des efforts sont déployés pour évaluer et intégrer les risques transfrontaliers dans les cadres nationaux et sectoriels.

- La stratégie de l'IGAD pour un développement durable et résilient de l'élevage en vue du changement climatique (2022-2037) encourage l'alignement des politiques nationales et l'extension des SAP aux risques transfrontaliers.
- Les PNA de pays tels que la Sierra Leone, le Tchad, le Cambodge et le Timor-Leste soulignent l'importance des questions transfrontalières comme les écosystèmes partagés, l'exposition au commerce et la coordination régionale.

- La collaboration transfrontalière se traduit également par des mécanismes tels que les comités conjoints Inde-Népal dans le secteur de l'eau (gestion des inondations et des crues ; commission conjointe sur les ressources en eau).

3. Élaborer conjointement des feuilles de route et des stratégies d'adaptation : les parties prenantes de toutes les régions créent ensemble des voies pour faire face aux risques communs.

- Un atelier avec la Commission de l'Union africaine et quatre CER a permis d'identifier les points d'entrée pour la gestion des risques transfrontaliers.
- Des feuilles de route stratégiques ont été élaborées en Afrique, dans l'Hindou-Kouch-Himalaya et dans le Pacifique afin de promouvoir une planification et un suivi régionaux coordonnés.

4. Faire progresser la programmation et le financement conjoints : les efforts de programmation conjointe se rejoignent, reliant l'action climatique au développement économique.

- Le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 pour le Pacifique et le cadre de résilience régionale du COMESA encouragent la coordination régionale et les interventions conjointes.
- Modèles de financement multipays, notamment le Programme transfrontalier d'investissement dans l'eau du PIDA au sein de l'Union africaine et le projet ADAPT-WAP9.

5. Mettre en place des outils, des indicateurs et des cadres de SEA.

- Le groupe des PMA fait pression pour obtenir des indicateurs sur les risques transfrontaliers au titre du Cadre des EAU. Les îles du Pacifique harmonisent les indicateurs et les systèmes de SEA régionaux dans le cadre de la stratégie 2050 pour le Continent bleu du Pacifique.



Utilisation des outils d'intelligence artificielle

Les outils d'intelligence artificielle (IA) peuvent être utilisés pour l'ensemble du processus des PNA en vue d'améliorer la précision et l'efficacité de l'analyse des risques climatiques, l'aide à la prise de décision et l'engagement des parties prenantes. L'IA peut traiter de vastes ensembles de données climatiques, modéliser des scénarios futurs et soutenir la cartographie géospatiale des vulnérabilités climatiques et des régions névralgiques. Par exemple, les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent être utilisés pour identifier les tendances des phénomènes climatiques extrêmes et prévoir les incidences localisées, tandis que le traitement automatique des langues peut analyser les contributions des parties prenantes lors des consultations. Dans les contextes où les données sont rares, l'IA et les innovations numériques offrent un soutien précieux à la planification de l'adaptation, en particulier lorsque les pays travaillent avec des institutions de recherche et des développeurs de technologies du secteur privé pour accéder à des outils et des plateformes basés sur l'IA. L'IA peut également être utilisée pour la planification de scénarios, en simulant différentes voies d'adaptation et leurs résultats potentiels de façon à soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes. Les systèmes de surveillance alimentés par l'IA peuvent permettre de suivre les progrès de la mise en œuvre et l'efficacité des mesures d'adaptation en temps réel, ce qui favorise des approches de gestion adaptative. Il convient de privilégier le renforcement des capacités en vue d'utiliser les outils d'IA à bon escient, en veillant tout particulièrement à supprimer les biais potentiels dans les systèmes d'IA et en faisant en sorte que ces outils soient transparents, responsables et conçus pour compléter et non remplacer la participation des parties prenantes, en particulier celle des peuples autochtones et des communautés locales, dont les connaissances restent inestimables. Le Comité exécutif de la technologie (CET) de la CCNUCC voit également en l'IA un outil de plus en plus utile pour la planification de l'adaptation et exhorte les pays à intégrer des solutions numériques tout en garantissant une utilisation éthique et transparente et un accès équitable.³



3 Voir Annexe III. Mettre l'intelligence artificielle au service du processus des PNA.

Section III

- Comment utiliser les directives techniques actualisées ?

8.



**Comment utiliser les directives
techniques actualisées ?**

Les directives seront utilisées par toutes les parties prenantes du processus des PNA et s'adressent aux parties prenantes nationales à tous les niveaux pertinents du pays. Les directives servent de point d'ancrage pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'OMA et devraient être utiles pour relier les travaux d'adaptation aux processus liés prévus par la Convention et l'Accord de Paris, tels que l'établissement de rapports dans le cadre des communications sur l'adaptation, des CDN et des RBT. Par ailleurs, les directives permettent d'accélérer l'exécution des PNA et de renforcer la capacité des pays à élaborer des propositions de projets.

Les directives devraient être utilisées pour concevoir le processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation au sein d'un pays et faciliteront le cumul des efforts à différents niveaux dans le cadre d'un effort national. Ces étapes s'appliquent à tous les niveaux du plan d'adaptation, du niveau national au niveau infranational, à la ville ou au secteur. Principalement axées sur le niveau national et complétées par quelques actions aux niveaux régional ou infranational, sectoriel et local, elles sont menées par un large éventail d'acteurs issus des gouvernements, des organisations des Nations Unies, du secteur privé, des gouvernements locaux et d'ONG.

Étant donné que presque tous les pays travaillent actuellement sur l'adaptation et plus particulièrement sur les PNA, les directives visent à enrichir le processus en cours au lieu de repartir de zéro. Chaque pays sélectionnera les étapes qui lui seront utiles pour poursuivre ses efforts. La figure 10 ci-dessous, par exemple, présente quatre cas d'utilisation :

Cas I : Un pays qui dispose déjà d'un PNA.

Les directives actualisées peuvent soutenir l'élaboration d'un résumé des priorités du PNA et permettre, dans une annexe, de définir une stratégie des besoins visant à permettre la mise en œuvre complète du PNA, tout en cartographiant les modalités de financement dans le cadre du mécanisme financier de la CCNUCC.

Cas II : Un pays à un stade avancé de l'élaboration du PNA.

Le pays utilisera autant que possible les directives actualisées pour aborder tous les domaines importants et appliquer le schéma directeur suggéré, tout en mettant davantage l'accent sur la mise en œuvre complète du PNA, avec une cartographie d'un large éventail de modalités de financement pertinentes.

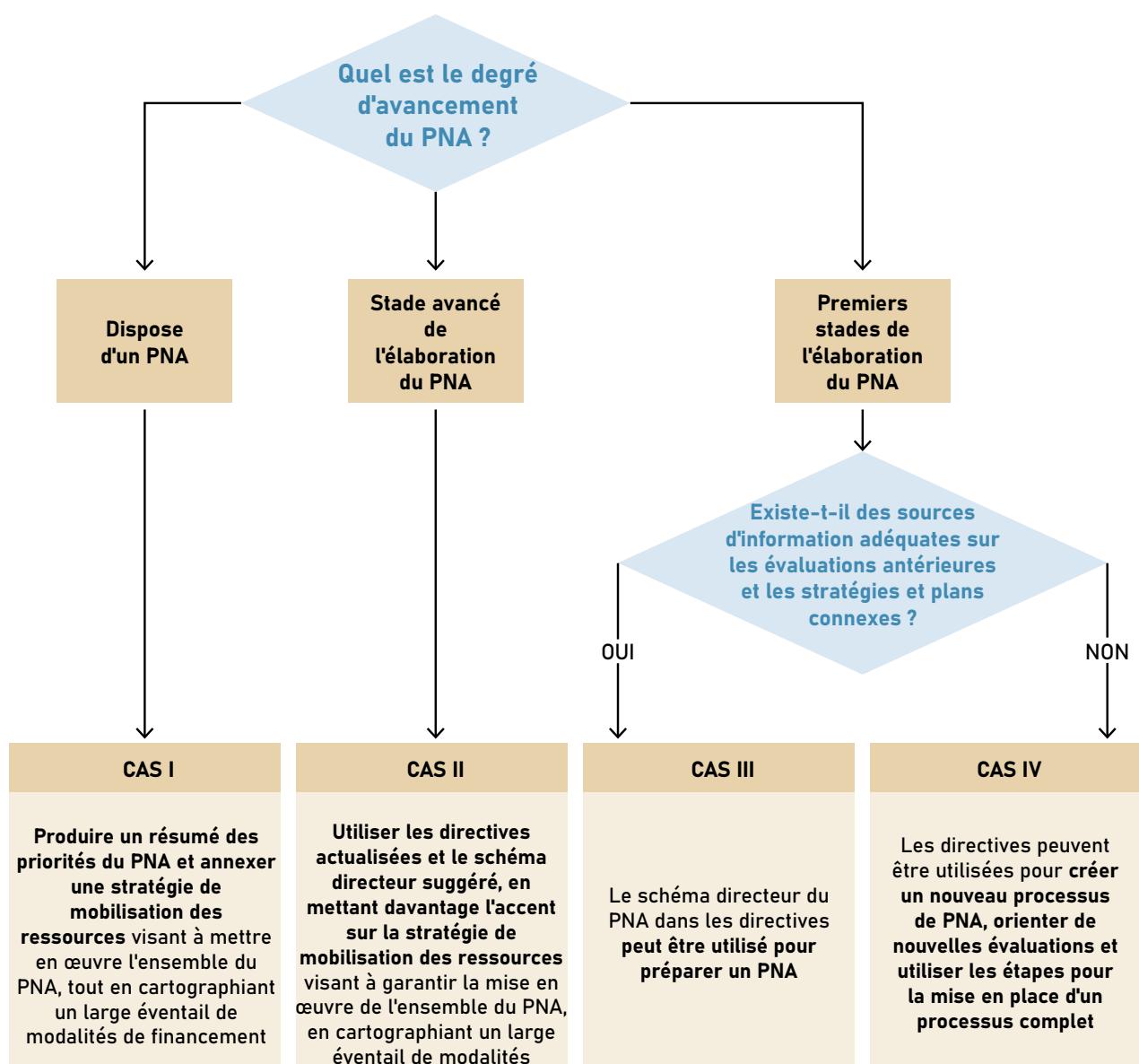
Cas III : Un pays qui en est aux premiers stades de l'élaboration du PNA.

Si des évaluations antérieures ainsi que les stratégies et plans connexes ont livré suffisamment d'informations, le schéma directeur du PNA suggéré dans les directives pourra être utilisé pour préparer le PNA, sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouvelles évaluations.

Cas IV : Un pays qui en est aux premiers stades de l'élaboration de son PNA et qui dispose de peu d'informations provenant d'évaluations antérieures ou d'autres plans et stratégies.

Les directives peuvent être utilisées pour mettre en place un nouveau processus de PNA, orienter de nouvelles évaluations et décrire les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un processus complet.

Figure 10 Cas d'utilisation des directives actualisées en fonction du stade de l'élaboration du PNA dans le pays



Annexes

Annexe 1: Décisions relatives aux plans nationaux d'adaptation

ANNÉE	DÉCISION	MANDAT
2010	Décision 1/CP.16	<ul style="list-style-type: none"> <i>Décide de mettre en place un processus permettant aux pays les moins avancés parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, en tant que moyen de recenser les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et de définir et appliquer des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins ;</i> <i>Invite d'autres pays en développement parties à recourir aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation susmentionnés ;</i>
2011	Décision 5/CP.17	<ul style="list-style-type: none"> <i>Invite les Parties à fournir, dans leurs communications nationales, des informations sur les mesures qu'elles ont prises dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation et sur l'appui fourni et reçu à cet égard ;</i> <i>Encourage les pays les moins avancés parties à fournir, dans la mesure du possible, des informations sur le processus d'élaboration de leur plan national d'adaptation en les incluant dans leurs communications nationales et en utilisant d'autres canaux ;</i> <i>Invite les organisations des Nations Unies et les institutions multilatérales, intergouvernementales et autres au niveau international ou régional à fournir des informations sur les activités qu'elles auront entreprises pour appuyer le processus des plans nationaux d'adaptation ;</i> <i>Décide d'adopter les lignes directrices initiales pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation figurant dans l'annexe de la présente décision ;</i> <i>Convient que les plans nationaux d'adaptation destinés à élaborer et à appliquer des mesures d'adaptation ont pour objectif : a) De réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience ; (b) D'intégrer de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient ;</i>
2011	Décision 3/CP.17	<ul style="list-style-type: none"> <i>Décide de désigner le Fonds vert pour le climat comme entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, conformément à l'article 11 de celle-ci, des modalités devant être arrêtées entre ce fonds et la Conférence des Parties à sa dix-huitième session pour faire en sorte qu'il lui rende des comptes et fonctionne suivant ses directives, pour soutenir des projets, des programmes, des politiques et d'autres activités dans les pays en développement parties ;</i> <i>Le Fonds soutient les pays en développement dans l'application de démarches par programme et fondées sur des projets conformément aux stratégies et plans relatifs aux changements climatiques, notamment les stratégies et plans de développement à faible taux d'émission, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation, les plans d'adaptation nationaux et autres activités connexes.</i>
2012	Décision 12/CP.18	<ul style="list-style-type: none"> <i>Demande au Fonds pour l'environnement mondial, en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les changements climatiques, d'examiner comment les préparatifs du processus des plans nationaux d'adaptation pour les pays en développement parties intéressés qui ne comptent pas parmi les pays les moins avancés parties pourraient être facilités, tout comme elle a demandé, au paragraphe 22 de sa décision 5/CP.17, au Fonds pour l'environnement mondial, par l'intermédiaire du Fonds pour les pays les moins avancés, d'examiner comment les préparatifs du processus des plans nationaux d'adaptation pour les pays les moins avancés pourraient être facilités ;</i>
2013	Décision 18/CP.19	<ul style="list-style-type: none"> <i>Prend acte avec satisfaction des directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation, qui aideront les pays les moins avancés parties à entreprendre le processus du plan national d'adaptation et qui pourront être appliquées par d'autres Parties</i>

ANNÉE	DÉCISION	MANDAT
2014	Décision 3/CP.20	<ul style="list-style-type: none"> <i>Invite les pays les moins avancés parties et les autres pays en développement parties intéressés ne figurant pas parmi les pays les moins avancés qui le souhaitent de faire parvenir à la plate-forme NAP Central les produits, y compris les documents relatifs aux plans nationaux d'adaptation et les résultats liés au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation ;</i>
2015	Décision 1/CP.21	<ul style="list-style-type: none"> <i>Demande au Fonds vert pour le climat d'accélérer la fourniture de l'appui destiné aux pays les moins avancés et aux autres pays en développement parties pour la formulation des plans nationaux d'adaptation, conformément aux décisions 1/CP.16 et 5/CP.17, ainsi que la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes qu'ils auront définis ;</i>
	Décision 4/CP.21	<ul style="list-style-type: none"> <i>Charger le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, l'expérience acquise, le bilan, les meilleures pratiques, les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins, et l'appui fourni et reçu dans le cadre du processus, en tenant compte des informations figurant dans les rapports nationaux soumis en vertu de la Convention, des renseignements visés aux alinéas a) et b) du paragraphe 12, des renseignements issus des manifestations pertinentes, y compris des NAP Expos, et des informations provenant d'autres sources</i>
2016	Décision 6/CP.22	<ul style="list-style-type: none"> <i>Note avec satisfaction la décision prise par le Conseil du Fonds vert pour le climat qui a approuvé une somme allant jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays dans le cadre du programme d'appui à la planification et aux activités préalables du Fonds vert pour le climat afin de soutenir l'élaboration de plans nationaux d'adaptation ou d'autres processus nationaux de planification en matière d'adaptation ;</i>
2018	Décision 8/CP.24	<ul style="list-style-type: none"> <i>Prie le Groupe d'experts des pays les moins avancés, dans le cadre de son mandat et de son plan de travail, d'examiner les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation, qui ont été recensés dans les travaux pertinents du Groupe d'experts et du Comité de l'adaptation et les moyens d'y remédier, et de donner des renseignements à ce sujet dans son rapport à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa cinquante et unième session (décembre 2019) ;</i> <i>Encourage les organisations compétentes à continuer de coordonner l'appui au processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation et à continuer de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience ;</i> <i>Invite les Parties à continuer de fournir des informations sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation et sur les données d'expérience, les pratiques optimales, les enseignements tirés, les lacunes et les besoins, ainsi que sur l'appui fourni et reçu en rapport avec ce processus, à l'aide du questionnaire en ligne sur NAP Central et d'autres moyens, si nécessaire ;</i>
2019	Décision 7/CP.25	<ul style="list-style-type: none"> <i>Demande au Comité de l'adaptation, par l'intermédiaire de son équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation, et au Groupe d'experts des pays les moins avancés de continuer à inclure dans leurs rapports des informations sur les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation recensés dans le cadre des travaux qui leur ont été confiés et sur les moyens d'y remédier ;</i> <i>Demande instamment aux pays développés parties de continuer de mobiliser un appui aux activités d'adaptation dans les pays en développement parties et invite les autres Parties qui fournissent des ressources à titre volontaire, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux à faire de même ;</i> <i>Invite les partenaires d'exécution du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat au titre de la formulation des plans nationaux d'adaptation à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement parties à atteindre l'objectif consistant à accélérer la soumission des propositions relatives à la planification au Fonds vert pour le climat ;</i>

ANNÉE	DÉCISION	MANDAT
2021	Décision 3/CP.26	<ul style="list-style-type: none"> <i>Demande à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'amorcer, à sa soixantième session (juin 2024), l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation visé au paragraphe 19 de la décision 8/CP.24, et de lui transmettre des recommandations à ce sujet, pour examen et adoption à sa vingt-neuvième session (novembre 2024) ;</i>
2022	Décision 9/CP.27	<ul style="list-style-type: none"> <i>Prie le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés de continuer à recenser les lacunes et les besoins prioritaires des pays en développement qui sont liés au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, les progrès accomplis par chaque pays dans ce processus et les éventuels obstacles et difficultés rencontrés ;</i> <i>Prie également le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés d'intensifier leurs travaux en vue de remédier aux lacunes et aux besoins prioritaires, aux obstacles et aux difficultés recensés dans le cadre de leurs travaux visés au paragraphe 5 ci-dessus, et de faire figurer des informations à ce sujet dans leurs rapports ;</i> <i>Prie en outre le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés d'organiser une formation à l'intention des pays en développement parties sur les moyens de remédier aux lacunes et besoins recensés, laquelle pourrait être organisée en marge de l'Expo PNA, du forum de l'adaptation ou d'autres manifestations prévues dans leurs programmes de travail respectifs ;</i>
2023	FCCC/SBI/2023/10, paragraphe 81 (conclusions)	<ul style="list-style-type: none"> Le SBI a également demandé aux PMA qui avaient élaboré des PNA de les soumettre au titre de la Convention dès que possible après leur achèvement.
2023	Décision 1/CMA.5.	<ul style="list-style-type: none"> <i>Engage les Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici à 2025 et à les exécuter progressivement d'ici à 2030 ;</i>
2023	Décision 2/CMA.5, paragraphe 47	<ul style="list-style-type: none"> <i>Demande au Groupe d'experts des pays les moins avancés de mettre à jour les directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation en tenant compte des dispositions de la présente décision ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, y compris le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;</i>
2024	Décision 15/CP.29	<ul style="list-style-type: none"> <i>Se félicite de la présentation par les Parties de plans nationaux d'adaptation et invite les Parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre des plans nationaux d'adaptation et des stratégies pertinentes, notamment pour faciliter l'échange d'expériences, d'outils et d'approches en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de tels plans</i>
2024	Décision 15/CP.29	<ul style="list-style-type: none"> <i>Invite également les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes, ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux, à appuyer l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés, en s'appuyant sur les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés et, le cas échéant, en consultation avec lui et, si possible, à envisager de mettre en place des programmes d'appui à l'exécution de tels plans, dans le cadre de leur mandat, selon qu'il conviendra, ce qui pourrait faciliter la fourniture d'un appui financier et technique à ces pays et la réalisation des objectifs visés au paragraphe 59 de la décision 1/CMA.5 ;</i>
2024	Décision 3/CMA.6	<ul style="list-style-type: none"> <i>Note que les plans nationaux d'adaptation constituent l'un des principaux moyens permettant d'atteindre les cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5 ;</i>

Annexe 2 : Résumé des systèmes utilisés pour aborder les composantes des cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation, avec descriptions complétant le tableau 4 du texte principal, à prendre en considération par les pays en fonction de leur situation, de leurs priorités et de leurs besoins nationaux.

CIBLE OMA	COMPOSANTES DE LA CIBLE	SYSTÈME	DESCRIPTION
Approvisionnement en eau et assainissement résilients face aux changements climatiques pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des pénuries d'eau d'origine climatique Renforcement de la climatorésilience face aux dangers liés à l'eau Approvisionnement en eau résilient face aux changements climatiques pour tous Assainissement résilient face aux changements climatiques pour tous Accès à une eau potable pour tous Eau potable à un prix abordable pour tous 	Préparation et réponse aux catastrophes (en lien avec MHEWS)	Activités de surveillance, d'anticipation et de réaction aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes liées à l'eau, telles que la sécheresse, les inondations et les maladies transmises par l'eau. Dans le cadre des systèmes d'alerte précoce et d'intervention, les activités peuvent être réparties entre différents ministères et autres entités.
		Système d'approvisionnement en eau	Le système d'approvisionnement en eau se compose d'infrastructures destinées à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution de l'eau à l'intention des utilisateurs. Il inclut le prélèvement de l'eau dans les rivières ou les aquifères, les stations d'épuration, les installations de stockage et les réseaux de distribution urbains et ruraux.
		Gestion de l'utilisation de l'eau, gouvernance, normes et politiques	Cette composante concerne les lois, les institutions et les politiques qui réglementent l'utilisation de l'eau, favorisent un accès équitable et orientent la protection des ressources.
		Accords sur les eaux transfrontalières	Ces accords régissent les cours d'eau partagés en dehors des frontières nationales et portent sur l'utilisation, la planification et la conservation communes. Cela implique souvent des accords contraignants sur les quantités d'eau pouvant être extraites ou mises à la disposition de chaque pays.
		Système d'évacuation des eaux de ruissellement	Les systèmes de gestion des eaux de ruissellement réduisent les risques d'inondation et assurent la gestion des eaux de ruissellement dans les zones urbaines au moyen de collecteurs, de canaux et de structures de rétention.
		Système d'égouts/assainissement	Il s'agit des systèmes de collecte et de traitement des déchets qui empêchent la contamination de l'environnement et soutiennent la santé publique.
		Traitement de l'eau pour la sécurité	Le traitement de l'eau comprend les processus visant à rendre l'eau potable et utilisable à d'autres fins.
		Prix abordable de l'eau	Cette composante définit des mesures d'accessibilité financière mises en place pour garantir un accès équitable.

ANNÉE	DÉCISION	MANDAT	DESCRIPTION
B. Une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Production alimentaire et agricole résiliente face aux changements climatiques Approvisionnement alimentaire résilient face aux changements climatiques Distribution de denrées alimentaires résiliente face aux changements climatiques Production alimentaire et agricole durable et régénératrice Accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquates pour tous 	Production de cultures vivrières	Il s'agit de la production de cultures de base et de subsistance telles que le maïs, le manioc, le sorgho, le millet et les légumineuses, cultivées en grande partie par de petits exploitants utilisant des méthodes de culture non irriguée.
		Production de cultures commerciales	Il s'agit de la production de cultures d'exportation ou de rente telles que le tabac, le thé, la canne à sucre, le macadamia et le coton, généralement cultivées dans le cadre de systèmes de propriété ou d'agriculture contractuelle.
		Approvisionnement alimentaire (au niveau local, ménages)	Il s'agit de la disponibilité des denrées alimentaires au niveau de la communauté et des ménages par le biais de la production propre, des marchés locaux et du commerce informel.
		Approvisionnement alimentaire (niveau national brut)	Il s'agit de la disponibilité nationale des denrées alimentaires par le biais de la production nationale, des importations et des réserves alimentaires.
		Distribution alimentaire/chaîne d'approvisionnement	Il s'agit des systèmes de stockage, de transport, de transformation et de commercialisation qui acheminent les denrées alimentaires des producteurs vers les consommateurs.
		Accès équitable à l'alimentation et à la nutrition	Cela garantit que tous les groupes de population (en particulier les femmes, les enfants et les personnes démunies) aient accès à une alimentation suffisante, diversifiée et nutritive.
		Sécurité alimentaire nationale	Il s'agit de la capacité d'un pays à faire en sorte que l'ensemble de sa population ait accès à une alimentation adéquate à tout moment, même en cas de chocs ou de crises.
		Élevage pastoral	L'élevage pastoral fait référence à des systèmes extensifs, souvent nomades ou semi-nomades, dans lesquels les éleveurs dépendent des pâturages pour nourrir leurs animaux. Il est très sensible au climat et dépend des précipitations, de la disponibilité des pâturages et de l'accès à l'eau. Le pastoralisme est principalement pratiqué dans les régions arides et semi-arides.
		Élevage fermier	L'élevage fermier d'animaux consiste à élever des animaux tels que poulets, porcs, chèvres et vaches laitières dans le cadre de petites exploitations ou d'exploitations commerciales. Il est généralement compris dans la production agricole et dépend des ménages et de l'alimentation locale.
		Production halieutique	La production halieutique comprend la pêche de capture dans les lacs, les rivières et les océans, ainsi que l'aquaculture. Elle contribue à la nutrition et aux moyens de subsistance, en particulier dans les communautés riveraines et côtières.
		Production forestière	La production forestière comprend la culture, l'exploitation et l'utilisation durable des forêts pour le bois d'œuvre, le bois de chauffage, les produits forestiers non ligneux et les services écosystémiques. Elle recoupe les objectifs de conservation, de moyens de subsistance et de séquestration du carbone.

ANNÉE	DÉCISION	MANDAT	DESCRIPTION
C. Systèmes et services de santé résilients face aux changements climatiques	• Résilience face aux effets des changements climatiques sur la santé (en particulier dans les communautés les plus vulnérables)	Intervention d'urgence	Système de détection, d'intervention et de gestion en cas d'urgences sanitaires telles que les épidémies, les catastrophes et les menaces pour la santé environnementale.
	• Services de santé climatorésilients (en particulier dans les communautés les plus vulnérables)	Services de santé	Services de santé publique et services médicaux de base comprenant la prévention, le diagnostic, le traitement, les soins maternels et la surveillance des maladies.
	• Réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux changements climatiques (en particulier dans les communautés les plus vulnérables)	Infrastructures de soins de santé	Installations physiques telles que les hôpitaux, les cliniques et les laboratoires, ainsi que les systèmes d'énergie, d'eau, de déchets et de TIC qui les soutiennent.
		Morbidité et mortalité liées aux changements climatiques	Incidence et causes des maladies et des décès directement ou indirectement liés à la variabilité du climat et aux changements climatiques.
D. Santé des écosystèmes et de la biodiversité	• Réduction des incidences du climat sur les écosystèmes (par leur gestion, leur amélioration, leur restauration, leur conservation et leur protection)	Gestion des écosystèmes (réduction des incidences)	Planification stratégique, conservation et utilisation durable des écosystèmes (par exemple, zones humides, forêts, prairies) afin de réduire les incidences négatives des changements climatiques sur les populations et la nature.
	• Réduction des incidences du climat sur la biodiversité (par sa gestion, son amélioration, sa restauration, sa conservation et sa protection)	Fonction de l'écosystème (résilience)	Maintien ou amélioration des processus écologiques (par exemple, cycle des nutriments, stockage du carbone, rétention d'eau) permettant aux écosystèmes d'absorber les chocs et de se remettre des perturbations climatiques.
	• Recours accéléré à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et aux solutions fondées sur la nature (dans les écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, montagneux, marins et côtiers)	Régions névralgiques de la biodiversité	Zones géographiques présentant des niveaux exceptionnellement élevés d'espèces endémiques gravement menacées par l'activité humaine et les changements climatiques.
		Réduction générale de la perte de biodiversité (habitat, droits)	Efforts visant à stopper ou à inverser le déclin de la biodiversité en protégeant les habitats, en faisant respecter les droits environnementaux et en soutenant les pratiques durables d'affectation des terres.
		Préservation de la biodiversité génétique – cultures	Conservation et utilisation de diverses variétés de cultures (y compris variétés locales et variétés climatorésiliences) pour assurer la sécurité alimentaire et l'adaptation face aux changements climatiques.
		Préservation de la biodiversité génétique – flore	Protection d'espèces végétales indigènes (médicinales, sauvages comestibles, culturelles) et de la flore endémique par le biais de banques de semences et de la conservation ex situ et in situ.
		Préservation de la biodiversité génétique – poissons	Préservation de la diversité génétique des populations de poissons sauvages et d'élevage, y compris les espèces aquatiques menacées ou endémiques.
		Préservation de la biodiversité génétique – animaux	Préservation des caractéristiques génétiques des races de bétail traditionnelles et des animaux sauvages afin de conserver leur résistance aux maladies, leur tolérance aux changements climatiques et leur valeur culturelle.

CIBLE OMA	COMPOSANTES DE LA CIBLE	SYSTÈME	DESCRIPTION
E. Infrastructures et établissements humains résilients face aux changements climatiques pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures résilientes face aux effets des changements climatiques afin de garantir la continuité des services essentiels de base pour tous • Établissements humains résilients face aux effets des changements climatiques afin de garantir la continuité des services essentiels de base pour tous • Réduction au minimum des effets de ces changements climatiques sur les infrastructures et les établissements humains 	Infrastructures clés	Systèmes physiques essentiels au fonctionnement économique et social devant être résistants face aux changements climatiques, notamment routes, ponts, ports, canaux d'irrigation et bâtiments publics.
		Services essentiels : accès, logement, énergie, eau, services de santé	Services publics et systèmes permettant aux populations de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de faire face aux effets des changements climatiques.
		Espaces de vie	Zones résidentielles urbaines et rurales, y compris les établissements informels, les zones périurbaines et les logements communautaires.
		Utilisation des terres et zonage	Politiques et instruments d'aménagement du territoire régissant les lieux où les terres sont utilisées, développées ou conservées et la façon dont cela se fait.
		Conception de bâtiments, codes et réglementations	Normes techniques et cadres juridiques guidant la conception, la construction et l'entretien des structures pour qu'elles résistent aux risques climatiques.
F. Réduction de la pauvreté et moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et mesures de protection sociale pour tous contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des effets néfastes des changements climatiques sur la lutte contre la pauvreté et sur les moyens de subsistance • Application de mesures de protection sociale adaptatives pour tous 	Moteur économique national	Ensemble du système stimulant la croissance macroéconomique, et notamment les secteurs clés tels que l'agriculture, l'exploitation minière, le tourisme, l'industrie manufacturière et le commerce.
		Système de réduction de la pauvreté	Combinaison de stratégies, d'institutions et de programmes visant à sortir les populations de la pauvreté, en particulier celles qui sont les plus vulnérables face aux changements climatiques.
		Emploi	Systèmes de création d'emplois, tant formels qu'informels, dans les secteurs public et privé, offrant la possibilité de générer des revenus.
		Moyens de subsistance en milieu rural	Moyens traditionnels et évolutifs de gagner un revenu dans les zones rurales, notamment la petite agriculture, la pêche, la récolte de produits forestiers et l'entreprise rurale.
		Protections sociales	Systèmes fournissant des filets de sécurité et un soutien aux individus et aux ménages en cas de chocs, de pauvreté chronique ou de situations d'urgence. Comprend les pensions, les assurances, l'aide alimentaire et l'aide en cas de catastrophe.

CIBLE OMA	COMPOSANTES DE LA CIBLE	SYSTÈME	DESCRIPTION
G. Patrimoine culturel résistant aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en préservant les pratiques culturelles • Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en préservant les sites patrimoniaux • Protection du patrimoine culturel des dangers liés au climat en concevant des infrastructures résilientes face aux effets des changements climatiques 	Préservation des sites de patrimoine culturel (systèmes)/ système de protection du patrimoine culturel matériel	Il s'agit de la sauvegarde des biens culturels physiques (monuments, sites sacrés, architecture, sites archéologiques et paysages urbains historiques).
		Préservation des pratiques culturelles et des connaissances traditionnelles/ système du patrimoine culturel immatériel	Cela inclut les systèmes de connaissance, les traditions orales, la langue, la musique, les rituels et les pratiques écologiques locales.
		Économie du patrimoine culturel/ économie culturelle et moyens de subsistance créatifs	Il s'agit d'activités économiques ancrées dans le patrimoine et la créativité, telles que le tourisme culturel, l'artisanat, les arts du spectacle et la narration.
		Système de valeur non économique du patrimoine culturel/ Infrastructures et institutions culturelles	Musées, bibliothèques, archives, centres communautaires et structures traditionnelles de leadership qui maintiennent, transmettent et gèrent le patrimoine.
		Droits et accès aux ressources culturelles	Cela comprend la reconnaissance des droits culturels, l'accès à la terre lié à l'identité culturelle et la participation équitable aux décisions concernant le patrimoine.
Évaluation des incidences, de la vulnérabilité et des risques et systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'alerte précoce multidangers • Services d'information sur le climat • Observations systématiques 	MHEWS	Les MHEWS sont des systèmes intégrés qui surveillent, prévoient et communiquent les risques liés à de multiples aléas climatiques et météorologiques (inondations, sécheresses, vagues de chaleur, tempêtes et glissements de terrain) afin de permettre une action en temps opportun. Il s'agit notamment de surveiller différents types de risques (hydrométéorologiques, géophysiques, biologiques), de recenser les risques et de superposer les vulnérabilités, de mettre en place des protocoles de communication pour alerter les autorités et le public, et d'établir des liens avec les mécanismes de riposte et les plans d'urgence.
		Services d'information sur le climat	Les SIC désignent la production, l'adaptation, la diffusion et l'utilisation de données et de prévisions climatiques pour soutenir la prise de décision sectorielle dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'eau, de l'infrastructure et de la préparation aux catastrophes.
		Il s'agit de prévisions saisonnières et à court terme, de bulletins et d'avis agrométéorologiques, qui mettent l'accent sur l'utilisateur (ils sont, par exemple, traduits et contextualisés localement) et qui peuvent être diffusés par radio, par SMS, par des agents de proximité ou par applications mobiles.	Les SIC désignent notamment des réseaux d'observation météorologique, hydrologique et environnementale qui produisent des données pour les prévisions météorologiques, la modélisation du climat, l'analyse des risques et le suivi des tendances à long terme. Ils comprennent entre autres les éléments clés suivants : stations météorologiques, pluviomètres, capteurs de débit des cours d'eau, télédétection par satellite ; partage des données par le biais de cadres régionaux/mondiaux (par exemple, OMM, SMOC) ; ensembles de données à long terme sur la variabilité, les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques.

CIBLE OMA	COMPOSANTES DE LA CIBLE	SYSTÈME	DESCRIPTION
Plans, processus et intégration	<ul style="list-style-type: none"> PNA d'ici 2025 Politiques, processus et stratégies d'ici à 2030 (ciblant les écosystèmes, les secteurs, les populations et les communautés vulnérables) 	Soumission des PNA	Le PNA est un plan stratégique national élaboré dans le cadre de la CCNUCC qui définit les priorités d'adaptation à moyen et à long terme, sur la base d'évaluations des risques et de la vulnérabilité et en cohérence avec les objectifs de développement. Une fois soumis à la CCNUCC, il est publié sur la plateforme NAP Central.
	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de l'adaptation dans les stratégies et les plans 	Intégration de l'adaptation dans les stratégies et les plans	L'intégration consiste à incorporer les considérations relatives à l'adaptation face aux changements climatiques dans les cadres de développement sectoriels et budgétaires existants et nouveaux, à tous les niveaux, du national au communautaire.
Exécution et avantages de l'adaptation/la résilience	<ul style="list-style-type: none"> Progrès dans l'application des PNA, politiques et stratégies d'ici à 2030 Réduction mesurable des incidences sociales et économiques 	Mise en œuvre des PNA	Ce système désigne les mécanismes institutionnels, financiers et programmatiques permettant aux pays de mettre en œuvre les priorités définies dans leurs plans nationaux d'adaptation. L'exécution consiste à transformer les plans en actions financées dans les secteurs, les régions et les niveaux de gouvernance. Cela comprend les sous-systèmes clés suivants : gouvernance et coordination avec les comités de surveillance, les groupes de travail interministériels et les plateformes d'intégration infranationales ; financement par la mobilisation des budgets nationaux, par le financement climatique international (par exemple, FVC, FEM, Fonds pour les PMA, FSCL et FA) et d'autres sources pertinentes, et par les transferts de financement verticaux vers les niveaux locaux ; mise en attente et exécution de projets par le développement de projets susceptibles de recevoir un soutien financier, la passation de marchés, le déploiement d'infrastructures et la fourniture de services liés aux priorités du PNA ; et appui au renforcement des capacités par la formation, l'appui technique et le renforcement institutionnel en vue de mener à bien l'adaptation.
		Mesure de la réduction des incidences sociales et économiques (avantages de l'adaptation)	Ce système permet de suivre les résultats de la résilience et de les attribuer à des interventions d'adaptation. Cela va au-delà des produits (par exemple, le nombre de puits construits) pour s'intéresser aux résultats tels que la réduction de la vulnérabilité, la diminution des perturbations et l'amélioration de la capacité d'adaptation.

CIBLE OMA	COMPOSANTES DE LA CIBLE	SYSTÈME	DESCRIPTION
Suivi, évaluation et apprentissage	• Système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA)	Conception et mise en place du système de SEA	Il s'agit de la conceptualisation, de la structuration et de l'élaboration d'un cadre national ou programmatique permettant de suivre les progrès, l'efficacité et les résultats de l'adaptation. Cela comprend l'élaboration d'objectifs, d'indicateurs, de flux de données, de modèles de rapports, ainsi que l'alignement avec l'OMA et l'Accord de Paris. Cela peut comprendre les éléments clés suivants : théorie du changement décrivant la façon dont les activités d'adaptation mènent aux résultats attendus en matière de résilience ; cadre d'indicateurs comprenant des indicateurs d'intrants, de processus, de produits, de résultats et d'incidences dans les domaines thématiques de l'OMA ; établissement d'une base de référence concernant les conditions d'une année de référence et les capacités d'adaptation dans les différents secteurs ; alignement garantissant la cohérence avec les directives internationales.
	Mise en service du SEA		Une fois conçu, le système de SEA doit être déployé et intégré dans les processus institutionnels. Cela comprend la collecte de données, la validation, l'analyse, l'établissement de rapports et les mécanismes de retour d'information pour éclairer la prise de décision et l'obligation de rendre compte. Cela peut comprendre les éléments clés suivants : systèmes de données s'intégrant aux systèmes statistiques nationaux, aux plateformes SIG et aux systèmes d'alerte précoce ; rôles et responsabilités définis par des mandats pour les fournisseurs de données, les évaluateurs et les institutions de contrôle ; cycles de notification annuels qui produisent des rapports sur l'état d'avancement des PNA et des contributions au bilan mondial ; et boucles d'apprentissage et de retour d'information utilisant les résultats des évaluations pour ajuster les stratégies et réaffecter les ressources.
	Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre complète du système de SEA		Il s'agit de doter les ministères, les agences et les autorités infranationales des compétences, des outils et des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre le système de SEA de manière cohérente et durable. Cela peut comprendre les éléments clés suivants : programmes de formation ciblant les responsables du suivi et de l'évaluation, les planificateurs et les gestionnaires de données dans tous les secteurs ; directives techniques sous la forme de manuels opérationnels et de procédures opérationnelles normalisées pour le suivi et l'évaluation des indicateurs ; mobilisation de ressources, y compris par le biais de l'allocation budgétaire ou du soutien des donateurs pour la mise en œuvre du SEA et l'innovation (par exemple, utilisation de l'IA, télédétection) ; et intégration institutionnelle en incorporant le SEA dans les audits de performance de routine, les processus budgétaires et les révisions de politiques.

Annexe 3 : Modèle pour les profils de projet

Il est essentiel d'inclure des profils de projets dans les PNA, car cela permet de traduire les grandes priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques en initiatives concrètes et réalisables, susceptibles d'attirer un soutien technique et financier approprié. Les profils de projet clarifient les activités, les calendriers de mise en œuvre et les besoins en ressources, ce qui permet aux gouvernements, aux donateurs et aux partenaires de développement de coordonner plus facilement leurs efforts et d'investir de manière efficace. Ce niveau de détail renforce la crédibilité et la préparation du programme d'adaptation d'un pays, accélérant ainsi la résilience climatique aux niveaux national et local.

Dans le cadre de l'Initiative de développement de la filière de mise en œuvre des PNA, le LEG soutient tous les PMA dans leurs efforts d'adaptation en les aidant à lancer et à soumettre des propositions de projet au FVC et à d'autres sources de financement pour la mise en œuvre des priorités en matière d'adaptation associées à leurs PNA.

Les idées de projets élaborées par les PMA sont compilées et mises à jour en permanence et sont disponibles sur la plateforme NAP Central.¹ Cette compilation rassemble des idées de projets à développer sous forme de notes conceptuelles et de propositions de projets à soumettre par les PMA pour financement.

Les pays sont encouragés à aligner leurs profils de projet sur les modèles de proposition de projet des fonds relevant du Mécanisme financier de la CCNUCC, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds d'adaptation (FA) et le ²Fonds pour l'environnement mondial (FEM)³, afin de s'assurer que les idées de projet sont présentées dans un format compatible avec les exigences de financement. Le document intitulé « Mapping of relevant sources of finance for climate change adaptation for the least developed countries » (LEG, 2023) contient des informations détaillées sur les différentes sources de financement et sur la manière d'y accéder.⁴

Afin de faciliter ce processus, le tableau 7 ci-dessous propose un modèle annoté simplifié qui aidera les pays à organiser leurs priorités en matière d'adaptation et à les intégrer dans des profils de projets.

1 Disponible à l'adresse <https://www.napcentral.org/projectcatalogues>

2 Des informations détaillées sur la procédure de demande auprès du Fonds d'adaptation sont disponibles à l'adresse : <https://www.adaptation-fund.org/apply-funding>.

3 Voir le formulaire de description de projet dans le cadre du FEM-8 à l'adresse : <https://www.thegef.org/documents/gef-8-project-identification-form-pif>.

4 Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/mapping-of-relevant-sources-of-finance-for-climate-change-adaptation-for-the-least-developed>

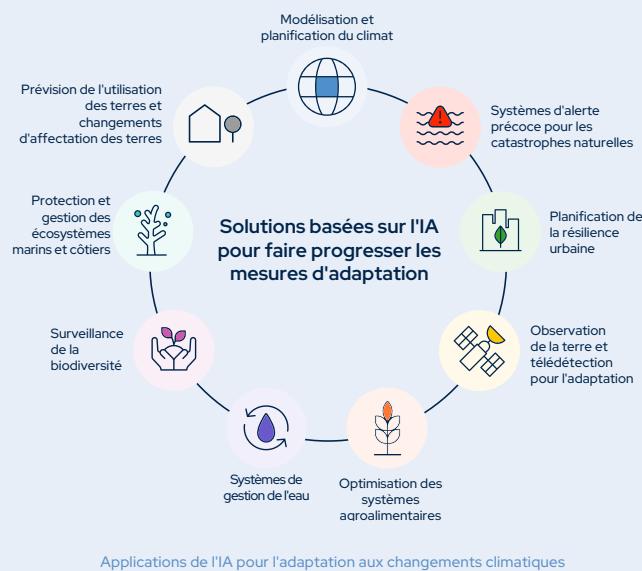
Tableau 7 Modèle simplifié pour les profils de projets

Titre du projet	Donnez à votre projet d'adaptation un nom concis et descriptif qui reflète clairement son objectif principal.
Thème(s) (selon les objectifs de l'OMA et les priorités nationales)	Identifiez les thèmes pertinents (par exemple, l'eau, l'agriculture, la santé, les infrastructures, les écosystèmes et la biodiversité, les moyens de subsistance, le patrimoine culturel) conformément à l'objectif mondial en matière d'adaptation et aux priorités nationales.
Contexte	Décrivez les risques climatiques, les vulnérabilités et les conditions socioéconomiques spécifiques qui justifient le projet. Ces éléments expliquent la raison d'être de l'intervention proposée.
Objectif(s) global(aux)	Indiquez les objectifs concrets et à long terme que le projet cherche à atteindre.
Activités	Décrivez les actions ou interventions spécifiques à mettre en œuvre. Chaque activité doit contribuer directement à la réalisation des objectifs et des résultats du projet.
Durée du projet	Donnez une estimation du calendrier nécessaire à la mise en œuvre du projet.
Résultats	Décrivez les résultats attendus à moyen terme si le projet est mis en œuvre avec succès. Ils doivent être mesurables et alignés sur les objectifs.
Indicateurs	Dressez la liste des paramètres quantitatifs ou qualitatifs permettant de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des activités et des résultats.
Coûts estimés	Présentez une estimation financière pour la mise en œuvre du projet, idéalement ventilée par grandes composantes ou activités.
Accès au financement	Identifiez la (les) source(s) de financement prévue(s).
Organisme chargé de la mise en œuvre	Citez l'organisation ou les organisations responsables de l'exécution du projet sur le terrain (au niveau international, régional ou national).
Ministère responsable	Indiquez le ministère (ou l'entité infranationale) qui supervise l'alignement stratégique du projet sur les priorités nationales en matière d'adaptation et la coordination des politiques.

Annexe 4 : Mettre l'intelligence artificielle au service du processus des PNA

L'intelligence artificielle (IA) propose de puissants outils qui permettront de soutenir les pays (en particulier les PMA et les PEID) dans l'élaboration et l'exécution de leurs PNA. L'IA peut améliorer les évaluations du climat et de la vulnérabilité, éclairer la planification, renforcer le suivi et améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les secteurs clés. Les points d'entrée pratiques, illustrés par des exemples concrets, et les principaux risques sont décrits ci-dessous.

Cette section, y compris le diagramme ci-dessous, s'inspire de la note d'information du CET de l'ONU intitulée « Artificial Intelligence for Climate Action in Developing Countries: Opportunities, Challenges and Risks »¹



1. Améliorer l'évaluation des risques, les systèmes d'information sur le climat et la planification climatique

- L'IA peut contribuer à l'élaboration des PNA en analysant des ensembles de données vastes et variés (par exemple, socioéconomiques, climatiques, géospatiales) pour soutenir l'évaluation des risques et de la vulnérabilité et éclairer la planification de l'adaptation au moyen de données probantes.
- Elle peut améliorer les prévisions climatiques à long terme et l'identification des zones à risque élevé et contribuer à intégrer la résilience dans les infrastructures et l'aménagement du territoire.

- L'IA peut renforcer les systèmes d'alerte précoce multidangereux en améliorant la précision des prévisions d'inondations, de sécheresses et de cyclones, ce qui permet de s'y préparer en temps utile.
- Par exemple, l'IA est utilisée pour prédire les tendances de la déforestation en Amazonie, à Madagascar et au Mexique, afin de favoriser des efforts de conservation proactifs et d'orienter l'action politique.
- En Éthiopie, l'IA et les données satellitaires permettent d'identifier les communautés à risque dans le cadre de l'initiative Alertes précoces pour tous (Early Warnings for All, EW4ALL).
- Au Vietnam, la télédétection alimentée par l'IA améliore la détection des changements du couvert forestier, ce qui facilite la planification et la surveillance des forêts.
- Dans les Caraïbes, l'IA cartographie les vulnérabilités des logements afin de soutenir la planification de la résilience urbaine et la gestion des risques de catastrophe.

2. Soutenir l'adaptation dans les secteurs clés

- L'IA peut aider à hiérarchiser les mesures d'adaptation grâce à la modélisation de scénarios, à des analyses coûts-avantages et aux algorithmes d'optimisation.
- Les systèmes d'IA peuvent jouer un rôle clé dans l'analyse des données climatiques et la prévision des effets du climat tels que l'élévation du niveau de la mer et la déforestation. Les pays peuvent simuler les résultats potentiels des politiques et des projets afin d'orienter l'élaboration des stratégies d'adaptation dans un contexte d'incertitude.
- Dans le domaine de l'agriculture, l'IA permet d'optimiser les calendriers de plantation, de surveiller la santé des cultures et de prévoir les invasions de parasites, ce qui est essentiel pour la sécurité alimentaire dans les PMA et les PEID.
- Au Kenya, des systèmes d'alerte précoce basés sur l'IA fournissent aux petits exploitants des prévisions de rendement des cultures dans les langues locales.
- À Saint-Kitts-et-Nevis, l'IA permet de modéliser les risques de sécheresse afin d'améliorer la prise de décision en matière d'utilisation de l'eau.

1 CCNUCC, Comité exécutif de la technologie. Artificial Intelligence for Climate Action in Developing Countries: Opportunities, Challenges and Risks https://unfccc.int/ttclear/misc/_StaticFiles/gnwoerk_static/AI4climateaction/28da5d97d7824d16b7f68a225c0e3493/a4553e8f70f74be3bc37c929b73d9974.pdf.

- Dans les zones côtières, l'IA combinée à des données satellitaires est utilisée pour surveiller la pêche illégale, la santé des récifs coralliens et l'érosion côtière, ce qui favorise l'adaptation du milieu marin dans les PEID.
- Les outils d'IA peuvent surveiller la santé des sols, la dégradation des terres et les niveaux d'eau, ce qui permet une adaptation opportune de la gestion de l'eau et des ressources naturelles.
- L'IA peut prédire l'évolution de l'utilisation des terres et de la couverture terrestre afin de faciliter l'intégration de la planification. Dans le nord de Sumatra, en Indonésie, l'IA permet de prévoir la transformation de la forêt en plantations, ce qui permet d'éclairer la gestion durable des terres.

3. Améliorer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage

- L'IA peut automatiser la collecte et l'analyse des données d'adaptation, à l'appui des cadres de SEA.
- Les outils de traitement automatique des langues (TAL) permettent d'extraire des informations des rapports et des commentaires de la communauté, tandis que les tableaux de bord permettent de suivre en temps réel la mise en œuvre des projets d'adaptation identifiés dans le PNA.

- En Colombie, le projet Guacamaya utilise l'IA pour suivre la déforestation et la perte de biodiversité grâce à l'imagerie satellite, aux capteurs et à la surveillance acoustique.

4. Réflexions sur les risques et la gouvernance

- La fracture numérique ainsi que l'accès limité aux données, aux infrastructures et aux financements entravent l'utilisation de l'IA dans certains pays en développement.
- Il est impératif de tenir compte de la sécurité des données et de la conception inclusive pour éviter les abus ou le renforcement des inégalités.
- Les systèmes d'IA ont des empreintes énergétiques et hydriques importantes et, s'ils sont mal utilisés, peuvent accroître les risques climatiques.
- L'initiative #AI4ClimateAction dans le cadre du Mécanisme technologique soutient les PMA et les PEID par le biais du Grand défi de l'innovation dans le domaine de l'IA et de programmes de renforcement des capacités.
- Lors de la COP28, les Parties soulignent qu'il est important de répondre aux besoins en matière de capacités et d'accroître la sensibilisation au potentiel de l'IA dans les CDN, les PNA et les EBT.

Tableau 8 Outils d'IA et cas d'utilisation pour les PNA

EXEMPLES D'OUTILS D'IA	CAS D'UTILISATION POUR LES PNA
ChatGPT et recherche approfondie (OpenAI)	Pour rédiger des résumés, traiter des rapports techniques, extraire des informations pertinentes pour la politique à l'aide du traitement automatique des langues. La recherche approfondie fait appel à l'« apprentissage actif » en se basant sur les requêtes des utilisateurs, étayées par des données ou des documents, pour effectuer des recherches approfondies en 30 minutes.
Claude (Anthropic)	Pour produire et peaufiner des documents, soutenir des communications inclusives pour les parties prenantes.
NotebookLM et Gemini Deep Research (Google)	Pour organiser et interroger les bases de données documentaires en vue de soutenir la recherche et l'élaboration des PNA. La recherche approfondie fait appel à l'« apprentissage actif » en se basant sur les requêtes des utilisateurs, étayées par des données ou des documents, pour effectuer des recherches approfondies en 30 minutes.
Climate TRACE	Pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre et les changements d'affectation des terres grâce à des données satellitaires améliorées par l'IA ; pertinent pour les cadres du SEA
FAIR Forward Early Warning AI (Kenya)	Pour obtenir des prévisions localisées du rendement des cultures à l'aide de données météorologiques, satellitaires et de capteurs de sol ; soutien à l'agriculture et à la sécurité alimentaire
Digital Earth/Segment Anything Model	Pour cartographier la vulnérabilité des logements dans les Caraïbes à l'aide de l'imagerie par drone et de l'apprentissage profond pour la résilience urbaine
Détecteur de couverture forestière par l'IA (Vietnam)	Réseaux neuronaux et images satellitaires pour suivre l'évolution et la dégradation des forêts en vue de planifier et préserver l'utilisation des terres.
Outil de prévision de la sécheresse (Saint-Kitts-et-Nevis)	Combine les données météorologiques et hydrologiques pour une gestion proactive de l'eau dans les PEID exposés à la sécheresse
Projet Guacamaya (Colombie)	Association de satellites, de caméras-pièges et de capteurs acoustiques pour surveiller la biodiversité et la déforestation
Modèle IA d'utilisation des terres (Indonésie)	Pour prévoir les changements d'affectation des terres à l'aide de données spatiales et d'automates cellulaires basés sur des réseaux de neurones pour la planification durable des ressources

Annexe 5 : Modèle de cartographie du financement des PNA basé sur les guichets de la CCNUCC et les fonds de l'AP

SOURCES DE FINANCEMENT	OBJECTIF	INSTRUMENTS DE FINANCEMENT ET MODALITÉS D'ACCÈS	SECTEURS ET ACTIVITÉS D'ADAPTATION CONCERNÉS
<i>Indiquez le(s) organisme(s) ou mécanisme(s) de financement</i>	<i>Décrivez l'objectif ou le but principal pour lequel cette source est nécessaire</i>	<i>Types d'outils financiers (subventions, prêts, obligations, fonds propres, garanties, capital-risque/crowdfunding, partenariats public-privé, paiement des services écosystémiques, etc.) et modalités d'accès (accès direct, par l'intermédiaire d'une entité internationale accréditée, propositions de projets, etc.)</i>	<i>Indiquez les secteurs prioritaires spécifiques du PNA (par exemple, l'agriculture, l'eau) ou les activités soutenues par le financement.</i>
Mécanisme financier de la CCNUCC			
Fonds vert pour le climat			
Fonds pour l'environnement mondial			
Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)			
Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC)			
Fonds pour l'adaptation			
Autres sources pertinentes			

Annexe 6 : Exemples d'appui technique et d'assistance disponibles

L'appui technique et l'assistance sont apportés par une série d'organes constitués et de programmes de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, ainsi que par de nombreuses organisations et entités. Les rapports annuels sur l'état d'avancement des PNA produits par le LEG donnent des détails sur les activités entreprises.¹ Voici une liste non exhaustive d'aides disponibles, telle que présentée dans le rapport annuel 2024 sur l'état d'avancement.²

Appui des organes constitués de la CCNUCC et des programmes de la CCNUCC

Le LEG³ et le CA⁴, y compris leurs sous-groupes (groupe de travail technique sur les PNA⁵, fichiers d'experts pour les PMA⁶ et initiatives connexes pour le LEG, et pour le CA, par l'intermédiaire de son groupe de travail sur les PNA⁷), apportent un appui technique et des conseils de premier ordre.

Le GCE⁸, le CPRC⁹, le CPF¹⁰, le CET¹¹ et le comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie¹² soutiennent également les pays dans divers aspects du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et ces activités sont également menées dans le cadre de la PCLPA¹³ et du PTN¹⁴.

Lancée par le secrétariat de la CCNUCC en 2021, UN4NAPs¹⁵ est une initiative de soutien technique à l'échelle des Nations Unies conçue pour répondre rapidement aux demandes techniques des PMA et des PEID lors du processus d'élaboration et d'exécution de leurs PNA. Il offre aux pays une plateforme leur permettant de communiquer leurs besoins en matière d'assistance technique et de les partager immédiatement avec les partenaires concernés parmi une liste de plus de 55 agences des Nations Unies et organisations intergouvernementales participantes.

La CCNUCC et les fonds de l'AP (FVC, Fonds pour les PMA, FSAC, FEM et FA) fournissent un financement pour l'appui technique et l'assistance technique, en plus de leur financement pour les projets et programmes d'adaptation.¹⁶

L'assistance technique liée à la technologie est également fournie par le CRTC¹⁷, tandis que l'assistance technique liée aux pertes et préjudices est apportée par le réseau de Santiago¹⁸.

1 Rapports du LEG, disponibles à l'adresse : <https://unfccc.int/LEG#reports>.

2 FCCC/SBI/2024/12, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/LEG#reports>.

3 LEG, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/LEG>.

4 CA, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/Adaptation-Committee>.

5 Groupe de travail technique sur les PNA, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/national-adaptation-plans-naps/nap-technical-working-group>

6 Fichiers d'experts sur les PNA pour les PMA, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/least-developed-countries-expert-group/ldc-roster-of-experts-on-naps>.

7 Groupe de travail sur les PNA, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/AC-NAPTF>.

8 GCE, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/CGE>.

9 CPRC, disponible à l'adresse : https://unfccc.int/pccb_activities.

10 CPF, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/SCF>.

11 CET, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/ttclear/tec>.

12 Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/wim-excom>.

13 PCLPA, disponible à l'adresse : <https://lcipp.unfccc.int/homepage>.

14 PTN, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/the-nairobi-work-programme-unfccc-knowledge-to-action-hub-on-adaptation-and-resilience>.

15 UN4NAPs, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/UN4NAPs>.

16 Financements de la CCNUCC et de l'AP, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/funds-and-financial-entities>.

17 CRTC, disponible à l'adresse : <https://www.ctc-n.org/>.

18 Réseau de Santiago, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/santiago-network>.

Soutien des organisations et entités concernées

Le Réseau mondial pour les PNA¹⁹ aide les pays à entreprendre des activités liées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, telles que l'intégration des questions de genre et d'inclusion sociale dans les mesures d'adaptation, l'élaboration et/ou le renforcement du SEA sur l'adaptation, l'engagement du secteur privé dans l'adaptation, l'élaboration de stratégies de communication pour les PNA, l'établissement de liens entre la planification de l'adaptation au niveau national et infranational, l'élaboration du financement de l'adaptation, l'élaboration de méthodologies pour l'évaluation des coûts des priorités en matière d'adaptation, le renforcement de l'intégration sectorielle de l'adaptation, l'intégration des approches d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans les PNA et l'alignement des PNA sur les processus de consolidation de la paix.

Le programme SCALA²⁰, co-dirigé par la FAO et le PNUD, aide les pays à traduire leurs CDN et leurs PNA en actions climatiques transformatrices dans le domaine de l'utilisation des terres et de l'agriculture.

L'initiative internationale pour le climat finance des projets visant à soutenir le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Ses organisations de mise en œuvre sont, entre autres, CARE²¹, la FAO²², la GIZ²³, l'Institut international du développement durable²⁴, l'Union internationale pour la conservation de la nature²⁵, l'Institut de recherche de Potsdam sur les effets des changements climatiques²⁶, le PNUD et l'OMM, ainsi que des organisations locales.

Le Groupe intergouvernemental sur l'observation de la Terre (GEO)²⁷ apporte un soutien technique à l'intégration de l'observation de la Terre dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, en particulier pour tout ce qui touche à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, dans le cadre de son initiative phare de surveillance agricole intitulée GEOGLAM²⁸.

Le FENU²⁹, dans le cadre de la Facilité LoCAL³⁰ (Local Climate Adaptive Living) et par le biais de ses autres solutions de financement, encourage l'octroi de financements climatiques aux autorités locales des PMA et à d'autres pays en développement particulièrement vulnérables face aux incidences des changements climatiques de façon à mettre en œuvre des actions d'adaptation locales alignées sur les PNA en vue de soutenir le renforcement de communautés et d'économies locales résilientes aux changements climatiques.

Le PNUD³¹ soutient l'élaboration des PNA et aide les pays à accéder au financement de préparation du FVC pour l'élaboration de leurs PNA. Le PNUD, aux côtés de ses partenaires, soutient l'initiative « Adaptation Pipeline Accelerator » du Secrétaire général des Nations Unies. Dans le cadre de l'effort intitulé « Climate Promise 2025 »³² mené à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD aide les pays à soumettre leurs troisièmes CDN, en veillant à ce qu'elles soient alignées sur leurs PNA et en accélérant la mise en œuvre des CDN.

L'UNDRR³³ encourage et adopte une approche globale de gestion des risques afin de permettre aux pays d'intégrer efficacement leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Il apporte une assistance technique pour la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes.

19 Réseau mondial pour les PNA, disponible à l'adresse : <https://napglobalnetwork.org/>.

20 SCALA, disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/in-action/scala/en>.

21 CARE, disponible à l'adresse : <https://www.care.org/>.

22 FAO, disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/home/en/>.

23 GIZ, disponible à l'adresse : <https://www.giz.de/en/html/index.html>.

24 Institut international de développement durable, disponible à l'adresse : <https://www.iisd.org/>.

25 Union internationale pour la conservation de la nature, disponible à l'adresse : <https://iucn.org/>.

26 Institut de recherche de Potsdam sur les effets des changements climatiques, disponible à l'adresse : <https://www.pik-potsdam.de/en/home>.

27 GEO, disponible à l'adresse : <https://earthobservations.org/>.

28 GEOGLAM, disponible à l'adresse : <https://earthobservations.org/geoglam.php>.

29 FENU, disponible à l'adresse : <https://www.uncdf.org/>.

30 Initiative LoCAL du FENU, disponible à l'adresse : <https://www.uncdf.org/local/homepage>.

31 PNUD, disponible à l'adresse : <https://www.undp.org/>.

32 Initiative Climate Promise du PNUD, disponible à l'adresse : <https://climatepromise.undp.org/>.

33 UNDRR, disponible à l'adresse : <https://www.unrr.org/>.

Le PNUE³⁴ aide les pays à élaborer leurs PNA et à accéder au financement du FVC pour la préparation des PNA ainsi qu'au financement du Fonds pour les PMA, notamment en ce qui concerne l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature dans les PNA.

L'UNICEF³⁵ aide les pays à reconnaître les vulnérabilités spécifiques et accrues des enfants face aux incidences des changements climatiques et leur participation significative à l'action climatique afin de privilégier la mise en œuvre de mesures d'adaptation répondant aux besoins des enfants.

L'OMS³⁶ apporte une assistance technique aux pays pour l'élaboration de la composante sanitaire de leur PNA.

L'OMM³⁷ aide les pays en développement à accéder aux informations climatologiques et à les utiliser à des fins d'adaptation, notamment en soutenant la mise en œuvre de projets dans le cadre du système d'alertes précoces pour tous³⁸ et du Réseau d'observation de base mondial³⁹. Elle aide également les pays en développement à mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la collecte d'informations météorologiques et climatiques.

Pour obtenir des informations actualisées sur le soutien disponible, consultez le site NAP Central⁴⁰, le rapport annuel sur l'état d'avancement des PNA⁴¹ et les pages web de chacune des organisations et entités mentionnées ci-dessus. Elles renferment toutes des ressources documentaires utiles qui compléteront les directives techniques pour les PNA⁴².

34 PNUE, disponible à l'adresse : <https://www.unep.org/>.

35 UNICEF, disponible à l'adresse : <https://www.unicef.org/>.

36 OMS, disponible à l'adresse : <https://www.who.int/>.

37 OMM, disponible à l'adresse : <https://wmo.int/>.

38 Initiative Alertes précoces pour tous, disponible à l'adresse : <https://earlywarningsforall.org/site/early-warnings-all>.

39 Réseau d'observation de base mondial (ROBM), disponible à l'adresse : <https://wmo.int/activities/global-basic-observing-network-gbon>.

40 NAP Central, disponible à l'adresse : <http://napcentral.org>.

41 Rapport sur l'état d'avancement pour les PNA, disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/national-adaptation-plans#reports>.

42 Documents complémentaires aux directives techniques sur les PNA, disponibles à l'adresse : <https://napcentral.org/supplementary-materials-library>.

À propos du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Le LEG a été créé en 2001 dans le cadre du soutien offert aux PMA au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Conformément à son mandat, le groupe a, au fil des ans, élaboré et mis en œuvre un large éventail d'activités liées à l'adaptation afin d'apporter des conseils techniques et un soutien aux PMA. Son mandat consiste également à fournir aux PMA des orientations et des conseils techniques sur le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, ainsi que sur la préparation et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation et sur la mise en œuvre du programme de travail des PMA dans le cadre de la CCNUCC. Le LEG a également pour mission d'apporter des orientations et des conseils techniques sur l'accès au financement du FVC pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, en collaboration avec le secrétariat du FVC.

Le programme de travail du LEG est mis en œuvre de diverses manières, notamment à travers la fourniture d'orientations et de conseils techniques, la préparation de directives techniques, de documents techniques, d'activités de formation et d'ateliers, l'organisation de réunions d'experts et d'événements NAP Expos, la réalisation d'études de cas, la collecte et le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir, la maintenance de la plateforme NAP Central, le suivi des progrès, de l'efficacité et des lacunes, la collaboration avec d'autres organismes, programmes et organisations, ainsi que la promotion de la cohérence et de la synergie dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Le LEG est composé de 17 membres : 13 issus des PMA parties et 3 issus des parties visées à l'Annexe II. Voici les noms des membres actuels du LEG à la date du 29 juillet 2025.

- M. Idrissa Semde, Burkina Faso (Afrique)
- M. Christian Araújo, Canada (pays développé partie)
- M. Kenel Delusca, Haïti (PEID)
- Mme Orla Kilcullen, Irlande (pays développé partie)
- M. Mokoena France, Lesotho (PMA) – Vice-président
- M. Benon Yassin, Malawi (Afrique)
- M. Buddi Sagar Poudel, Népal (Asie)
- Mme Maaike Willemsen, Pays-Bas (pays développé partie)
- M. Gabriel Kpaka, Sierra Leone (PMA)
- M. Payai Manyok John, Soudan du Sud (PMA)
- Mme. Hana Hamadalla Mohamed, Soudan (Afrique)
- M. Adao Soares Barbosa, Timor-Leste (Asie) - Président et rapporteur lusophone
- Mme Mery Yaou, Togo (Afrique) - rapporteure francophone
- M. Jamie Ovia, Tuvalu (PEID)
- M. Fredrick Manyika, République-Unie de Tanzanie (Afrique)
- M. Richard Mfumu Lungu, Zambie (PMA) - rapporteur anglophone

De plus amples informations sur le LEG, et notamment sur son programme de travail, sont disponibles à l'adresse : <https://unfccc.int/LEG>.

